



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| RAPPORT ANNUEL DE GESTION | 3 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 25 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES | 99 |
| ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCES SA | 103 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 136 |
| ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL | 140 |
| RAPPORT RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E.) | 141 |
| RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LE R.S.E. | 198 |
| RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L' ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE | 202 |



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

I – L'ACTIVITE

1.A - Evolutions de périmètre

En 2015, les évolutions de périmètre les plus significatives sont :

- BNP Paribas Personal Finance SA et neuf entités françaises du Groupe LaSer ont fusionné le 1er septembre 2015.
BNP Paribas Personal Finance SA, Facet et Fidem ont fusionné le 1er mars 2015.
Ces opérations n'ont pas eu d'effet sur les comptes consolidés.
- La déconsolidation de Cetelem Algérie précédemment consolidée par mise en équivalence au 1er juillet 2015.
- La cession de Sygma Bank Polska à BGZ le 1er décembre 2015.

L'année 2014 avait été marquée par les éléments suivants :

- L'intégration globale de LaSer, suite au rachat des parts (50%) détenues par le Groupe Galeries Lafayette le 25 juillet 2014.
- La mise en application au 1er janvier 2014 de la norme IFRS 11 qui a entraîné la consolidation des co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Pour BNP Paribas Personal Finance, les deux entités concernées sont les sous paliers LaSer et Union de Creditos Inmobiliarios (UCI),
- L'acquisition du groupe Retail Credit Solutions (RCS) en Afrique du Sud, le 06 août 2014 et son intégration globale dans les comptes du Groupe.

1.B - Faits marquants

Au-delà des variations de périmètre mentionnées précédemment, les principaux faits marquants de l'année 2015 sont les suivants :

Transition managériale / Organisation :

- Le 1er semestre 2015 a été marqué par la nomination de Thierry LABORDE en tant que Directeur Général Adjoint de BNP Paribas, en charge des marchés domestiques. Sa succession a été assurée par Alain VAN GROENENDAEL en tant que Président, Laurent DAVID en tant que Directeur Général et Jean-Marie BELLAFFIORE en tant qu'Administrateur Directeur Général Délégué.

Nouveaux partenariats :

BNP Paribas Personal Finance a maintenu une excellente dynamique commerciale tout au long de l'année, avec par exemple :

- La signature de nouveaux partenariats de la distribution et bancaires (dont nouvel accord avec la Poste italienne, préparation de création d'une société commune dédiée au crédit à la consommation avec Banco de Credito Cooperativo en Espagne).
- La conclusion de nombreux accords dans le secteur automobile sur plusieurs géographies (dont Volvo en France et Kia Motors au Mexique).

1.C - Environnement économique

En 2015, l'activité du groupe BNP Paribas Personal Finance a continué d'évoluer dans un contexte de reprise progressive de la croissance économique en Europe, alimentée en grande partie par le dynamisme de la consommation privée. Les dépenses de consommation ont bénéficié de l'augmentation du revenu réel disponible des ménages (grâce notamment à la chute des prix du pétrole de 35% en 1 an et à la faiblesse de l'inflation) ainsi que d'un renforcement de la confiance des consommateurs.

Toutefois, la reprise dans la zone euro est freinée par des investissements qui sont restés faibles en 2015, une croissance des exportations modérée mais également par le ralentissement des marchés émergents, la volatilité des marchés financiers et la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles.

Malgré les difficultés persistantes du marché du travail dans plusieurs pays, qui continuent de pénaliser la croissance, le retournement de tendance amorcé en 2014 sur le marché du crédit à la consommation dans les grandes économies de la zone euro s'est confirmé en 2015.

En France notamment, la progression annuelle est de +5.9 %. Le marché a été tiré par la très bonne tendance du financement de véhicules (le marché des crédits affectés « neuf + occasion hors LOA » est en croissance de +1.8% sur 1 an, tandis que les opérations de LOA se développent fortement, progressant ainsi de +46.7%) et des prêts personnels (+6.4% sur un an). A contrario, les crédits revolving reculent sous l'effet des réformes règlementaires (-3,5 % sur un an).

Le marché allemand a, quant à lui, bénéficié de la baisse du taux de chômage, de la hausse des revenus (le revenu disponible a augmenté de 2,8 %), et d'une inflation faible. Le marché du crédit à la consommation a ainsi progressé de +2.2% sur les 9 premiers mois de l'année (source : Banque de France).

En Espagne et en Italie, le fort désendettement des entreprises (grâce à la baisse des taux d'emprunts) et l'amélioration du marché du travail ont eu un effet bénéfique sur la conjoncture économique, générant une progression de respectivement +3.6% et +12.5% sur les 9 premiers mois de l'année du marché du crédit à la consommation (source : Banque de France).

1.D - Activité

En 2015, la production de nouveaux financements s'élève à 30,8 milliards d'euros soit **une croissance de 24,9%** par rapport à 2014. A périmètre constant¹, l'évolution s'établit à +11,6%.

La production de crédits à la consommation (30 milliards d'euros) marque **une évolution de +26 %** (+11,2% à périmètre constant).

La production de crédits immobiliers (0,8 milliard d'euros) recule de 6,7%.

En 2015, les encours² à la clientèle nets s'établissent à 70,3 milliards d'euros **à un niveau stable** par rapport à 2014 :

- Les encours de crédit à la consommation sont en croissance de 4,7%,
- Les encours immobiliers sont en recul (-9,2%) en raison de la mise en œuvre des plans d'adaptation.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

France

LaSer

Actionnaire à 100% du Groupe LaSer depuis Juillet 2014, BNP Paribas Personal Finance a fusionné le 1^{er} septembre 2015 avec neuf entités du groupe LaSer dont Laser Cofinoga, CDGP et Sygma Banque. Le projet de rapprochement finalisé a reçu l'avis des instances du personnel des deux entreprises en juin 2015 et l'aval de la Banque Centrale Européenne le 28 août 2015.

Facet et Fidem

Dans le cadre d'opérations de restructurations internes au groupe BNP Paribas Personal Finance destinées à permettre une rationalisation juridique, financière et informatique des structures actuelles, BNP Paribas Personal Finance a signé le 27 novembre 2014 avec chacune de ses filiales FACET et FIDEM un traité de fusion simplifié. Ces fusions sont effectives depuis le 1^{er} mars 2015, l'effet fiscal et comptable étant rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

International

République Tchèque

Dans le cadre d'une démarche de simplification de l'activité sur la région Europe Centrale, BNP Paribas Personal Finance a, le 31 mai 2015, fusionné avec sa filiale tchèque CETELEM ČR.

¹ Dans les variations à périmètre constant présentées dans ce rapport, les données de LaSer des 12 mois de l'année 2014 ont été prises en compte en intégration globale à 100% et les données de RCS des 7 premiers mois 2015 n'ont pas été retenues.

² Encours de fin de période nets de provisions, sur base des comptes consolidés sur périmètre BNP Paribas Personal Finance.

La date d'effet comptable et fiscale de cette fusion transfrontalière par laquelle BNP Paribas Personal Finance a absorbé sa filiale a été fixée le 1^{er} janvier 2015. L'activité en République Tchèque se poursuit aujourd'hui au travers d'une succursale.

Slovaquie

Dans le cadre de la démarche de simplification visée ci-dessus, BNP Paribas Personal Finance a signé le 11 mai 2015 avec sa filiale slovaque CETELEM Slovensko, un traité de fusion transfrontalière par lequel BNP Paribas Personal Finance absorbera la filiale et, comme en République Tchèque, poursuivra son activité au travers d'une succursale.

Pologne

A la demande des autorités locales, les activités de la succursale polonaise de Sygma Banque ont été filialisées et la cession de cette filiale à BGZ-BNP Paribas est intervenue le 1^{er} décembre 2015.

Grande Bretagne

Dans le cadre d'une réorganisation du périmètre ex-Laser en Grande-Bretagne, des opérations de transferts d'actifs et de dissolutions ont permis de rationaliser l'organigramme juridique, passant de six entités à quatre entités, en septembre 2015.

Chine

Le partenariat entre Geely, constructeur automobile chinois et PF s'est concrétisé en mai 2015 par la constitution d'une société commune ; début août 2015, les autorisations de la commission de régulation bancaire (CBRC) et de l'administration pour l'industrie et le commerce (AIC) chinoises ont été obtenues, actant l'immatriculation de la société et l'attribution de la licence commerciale. La joint venture, Genius Auto Finance Co, sera détenue dans un premier temps à 20 % par PF et 80 % par Geely.

III – COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En 2015, le résultat d'exploitation s'élève à 1 018 M€ enregistrant ainsi une croissance de 16,2% par rapport à l'année 2014. A périmètre constant, l'évolution est de +5,1%.

- Le produit net bancaire s'élève à 4 482 M€ en progression de 14,1% par rapport à 2014 (en baisse de -0,4% à périmètre constant).
- Les frais généraux atteignent 2 300 M€ en hausse de 17,1%. Des coûts SIEF³ ont été comptabilisés en 2015 à hauteur de 23 M€ ainsi que des coûts de transformation liés au rapprochement avec le groupe LaSer à hauteur de 54 M€. A périmètre constant et hors effet des coûts SIEF et des coûts de transformation, les frais généraux sont stables.
- La charge du risque s'établit à 1 164 M€ en hausse de 7% par rapport à 2014. A périmètre constant, la charge du risque est en diminution de 6,6%.

³ SIEF : Simple & Efficient. Plan de simplification du fonctionnement du Groupe BNP Paribas et d'amélioration de son efficacité opérationnelle.

La contribution des sociétés consolidées par mise en équivalence, qui représente 76 M€ en 2015, enregistre une hausse de 8,6%. A périmètre constant, l'évolution est de +33,3%.

Les gains nets sur autres actifs immobilisés s'élèvent -15 M€ en 2015 (provision pour actif destiné à être cédé et résultat de variation de taux de détention dans Cetelem Bank LLC), comparé à +2 M€ enregistrés en 2014 (provisions pour actifs destinés à être cédés).

Le résultat avant impôt s'élève à **1 079 M€**, en croissance de 20,4% par rapport à l'année 2014. A périmètre constant, le résultat avant impôt est en augmentation de 10,9%.

Après déduction d'un impôt sur les bénéfices de 459 M€ et d'intérêts minoritaires à hauteur de 56 M€ le résultat net part du Groupe ressort à **564 M€**, en **croissance de 16,3%** par rapport à l'année 2014. A périmètre constant, la progression est de 7,1%.

IV - COMPTES SOCIAUX

En 2015, les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance font ressortir un résultat net de 271 M€

Le résultat courant avant impôt s'élève à 402 M€ et comprend :

- le résultat d'exploitation qui s'élève à 431 M€ dont 639 M€ de revenus des titres et en particulier des dividendes versés par les filiales
- les pertes nettes sur actifs immobilisés de -38 M€ composées de dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées pour -56 M€ et de plus-values de cessions nettes pour 18 M€
- les reprises nettes aux provisions règlementées de 9 M€

Les coûts SIEF et les coûts de transformation liés au rapprochement entre LaSer et BNP Paribas Personal Finance comptabilisés dans le résultat d'exploitation s'élèvent à 64 M€

Les dépréciations des mali de fusion enregistrées en résultat d'exploitation au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 153 M€ concernant principalement le mali de fusion UCB.

Le total du bilan s'élève à 47 milliards d'euros. Dans ce total, à l'actif, les créances sur la clientèle sont de 22,4 milliards d'euros. Les actions, participations et parts dans des entreprises liées sont d'un montant de 4,7 milliards d'euros. Les capitaux propres, incluant le bénéfice de l'exercice, s'élèvent à 6,3 milliards d'euros après une augmentation de capital de 100 M€ réalisée en juin (dont 7 M€ en capital et 93 M€ en prime d'émission) et une autre de 750 M€ d'euros réalisée en décembre (dont 54 M€ en capital et 696 M€ en prime d'émission).

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau relatif aux résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (annexe 3).

Par ailleurs, BNP Paribas Personal Finance SA a affecté le CICE de l'année au financement de l'amélioration de la compétitivité, de la formation des collaborateurs et de l'innovation autour du développement du digital dans l'entreprise.

Le montant global des dépenses et charges somptuaires visé au titre de l'article 39 - 4 du Code général des impôts est de 570 262 € et correspond uniquement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués.

V - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

VI - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers, ainsi que l'exposition de la société aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrites dans la note 5 des annexes aux comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

Utilisation des instruments financiers au cours de l'exercice 2015 :

- Opérations de titrisation :
 - o Titrisation auto-souscrite de crédits à la consommation en France (Noria 2015) pour un montant de 1 milliard d'euros ;
 - o Restructuration des fonds Domos 2011 A et B et Florence SPV
 - o Rechargements des fonds Noria 2009 et Autonoria 2014
 - o Liquidation des fonds Autonoria 2012-1, Fideicomiso II, Fideicomiso III, Fideicomiso IV.
- Poursuite du programme de certificats de dépôts créé en 2008 sous la signature BNP Paribas Personal Finance pour une enveloppe de 10 milliards d'euros.
- Apport de collatéral par BNP Paribas Personal Finance au programme de refinancement BNP Paribas Home Loan SFH (ex BNP Paribas Home Loan Covered Bonds) et à la CRH à travers BNP Paribas, pour un montant de 3,1 milliards d'euros.

VII – PERSPECTIVES

Dans un environnement économique qui restera complexe et où de nouvelles contraintes réglementaires sont susceptibles d'apparaître, en 2016 BNP Paribas Personal Finance va mener à bien sa transformation à travers l'atteinte de plusieurs objectifs :

- Poursuivre ses ambitions de développement et de gains de parts de marchés en :
 - Concrétisant de nouveaux partenariats et accords dans l'automobile (*avec les constructeurs notamment*), ainsi qu'avec les distributeurs, les banques et fournisseurs d'énergie
 - Diversifiant nos business models et nos offres, tout en faisant évoluer le mix produit.
 - Capitalisant sur notre savoir-faire pour capter la croissance là où elle est présente et la préempter là où elle va revenir
 - Développant notre présence géographique dans les pays à fort potentiel de croissance
- Transformer la manière d'interagir avec nos clients « one offer for one customer ».
- Parachever la transformation digitale dans de nombreuses géographies, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire existant d'autres métiers du groupe.
- Continuer avec succès le projet d'intégration LaSer.

VIII - DELAIS DE PAIEMENT

| Exercice | Factures échues (en K€) | Factures non échues (en K€) | | | | Solde (en K€) |
|----------|----------------------------|-----------------------------|------------|------------|---------------|------------------|
| | | à 30 jours | à 45 jours | à 60 jours | Autres délais | |
| 2015 | - 27 | - 639 | - 5 | 0,00 | 0,00 | - 671 |
| 2014 | - 2 149 | - 496 | - 14 | 0,00 | 0,00 | - 2 660 |

IX - DECISIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Approbation des comptes – Affectation du résultat social

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Conseil vous propose, en deuxième résolution, l'affectation suivante du bénéfice social, augmenté du report à nouveau antérieur :

En euros

| | |
|------------------|-------------------------|
| Bénéfice net | 271 235 884,86 |
| Report à nouveau | 1 619 448 080,49 |
| Total | 1 890 683 965,35 |

Emploi

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Réserve légale | 6 136 237,10 |
| Réserve spéciale œuvre originale | 0,00 |
| Réserve Prov Invest Libérée | 0,00 |
| Versement de Dividendes | 0,00 |
| Report à nouveau Créiteur | 1 884 547 728,25 |
| Total | 1 890 683 965,35 |

Dans ce contexte, il est proposé d'affecter le résultat 2015, après dotation à la réserve légale suite à l'augmentation de capital, en report à nouveau.

Il est rappelé :

- qu'au titre de l'exercice 2012, le montant du dividende versé a été de 11,60 euros par action.
- qu'au titre de l'exercice 2013, aucun dividende n'a été versé.
- qu'au titre de l'exercice 2014, aucun dividende n'a été versé.

Le ratio de fonds propres à fin décembre 2015, après prise en compte du résultat 2015 mais hors augmentation de capital réalisée en décembre 2015, s'établit à 8,22%, conformément aux exigences réglementaires.

Vous êtes ensuite invités au titre de la troisième résolution à approuver les comptes consolidés faisant apparaître un résultat net de 620 M€ la part de BNP Paribas Personal Finance, s'élevant à 564 M€ au 31 décembre 2015.

Selon la quatrième résolution, votre Conseil vous demande de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Au titre de la cinquième résolution et de la sixième résolution, nous vous invitons à ratifier la cooptation de MM. Jean-Marie BELLAFIORE et Lars MACHENIL en qualité d'administrateurs

Les septième et huitième résolutions vous invitent à approuver, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel et à fixer, conformément à l'article L. 511-78, le plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel.

A titre extraordinaire, la neuvième résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée le 5 mai 2015 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans une limite de 300.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas SA.

Nous vous informons que conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, la société mère, BNP Paribas SA ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de votre société, votre Assemblée Générale n'a pas l'obligation de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, la dernière résolution a pour objet de conférer tous pouvoirs nécessaires aux dépôts et publications prescrits par la loi.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

X - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Choix du mode d'organisation

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées sur décision du Conseil d'administration, le 12 juin 2015.

Votre Conseil vous rappelle qu'avant cette date et avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), ces deux fonctions étaient réunies et que le mandat de Président-Directeur Général était assuré par M. Thierry LABORDE.

Depuis le 12 juin 2015, la Présidence du Conseil d'administration a été confiée à M. Alain VAN GROENENDAEL, et la Direction Générale à M. Laurent DAVID en qualité de Directeur général, et à M. Jean-Marie BELLAFIORE en qualité de Directeur général délégué.

Cette dissociation des fonctions est conforme à la Position 2014-P-02 de l'ACPR relative à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil du 5 mars 2015 a procédé à la cooptation de M. Eric MARTIN en remplacement de M. Jean CLAMON, démissionnaire.

L'Assemblée générale du 5 mai 2015 a renouvelé les mandats de MM. LABORDE, DAVID et VAN GROENENDAEL en qualité respectivement de Président-Directeur Général et de Directeurs généraux délégués.

Lors du Conseil du 12 juin 2015, M. Thierry LABORDE a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général.

Après avoir décidé de modifier le mode de direction générale de la société en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction générale, le Conseil du même jour a nommé M. VAN GROENENDAEL en qualité de Président du Conseil d'administration et M. DAVID en qualité de Directeur général.

Le Conseil a ensuite procédé à la cooptation de M. Jean-Marie BELLAFIORE en remplacement de M. Thierry LABORDE, démissionnaire, ainsi qu'à la cooptation de M. Lars MACHENIL en remplacement de M. Philippe BORDENAVE, démissionnaire.

M. Jean-Marie BELLAFIORE a été nommé Directeur général délégué.

XI - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des dirigeants :

Votre Conseil vous informe que conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations perçues par les mandataires sociaux concernés au titre des mandats qu'ils ont exercés durant l'exercice figurent en annexe au présent rapport (Annexe 1).

Mandats sociaux :

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par chaque mandataire social dans d'autres sociétés figure également en annexe au présent rapport (Annexe 2).

XII - L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital de BNP Paribas Personal Finance était de 529 548 810 € et se composait de 75 649 830 actions.

A la fin de l'exercice, la totalité des actions étaient détenues directement et indirectement par BNP Paribas.

Les actionnaires sont informés que 209 actions représentant des actions attribuées aux anciens actionnaires de Cofica qui ne sont pas venues à l'échange lors de la fusion Cetelem-Cofica ont été mises en vente le 29 septembre 2015, conformément aux dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce, et que BNP Paribas s'est portée acquéreur desdites actions.

Actions d'autocontrôle

Nous vous précisons que votre société ne détient aucune action d'autocontrôle.

Renseignements relatifs à l'actionnariat des salariés

Nous vous informons en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce qu'aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

XIII - CONVENTION REGLEMENTEE

Aucune convention réglementée telle que visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2015.

Compte tenu de la nouvelle répartition du capital, l'ensemble des conventions précédemment conclues avec BNP Paribas et qui relevaient du régime des conventions réglementées, bénéficient dorénavant de l'exclusion des conventions mère-fille à 100 %, conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

XIV - DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, il vous est rappelé les délégations que vous avez accordées à votre Conseil dans le domaine des augmentations de capital.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 5 mai 2015, a dans sa partie extraordinaire autorisé le Conseil d'administration à augmenter en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros dans un délai de dix-huit mois, dans le cadre de la délégation de compétence prévue par l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible ;
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés.

Ladite Assemblée Générale a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la délégation au profit de BNP PARIBAS SA et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.

La délégation accordée le 5 mai 2015 a annulé et remplacé la délégation donnée au Conseil lors de l'Assemblée du 12 mai 2014.

Dans le cadre de la délégation de compétence susvisée, les conseils d'administration du 12 juin et du 15 décembre 2015 ont procédé à une augmentation du capital par émission d'actions nouvelles au profit de BNP Paribas.

Un tableau récapitulatif est joint en annexe au présent rapport (annexe 4).

XV – ACTIVITES DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, votre Conseil vous informe que la Société n'a entrepris aucune action significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XVI – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le Commissariat aux comptes de votre société est confié à deux Commissaires aux comptes :

- le Cabinet Mazars, en qualité de commissaire aux comptes titulaire représenté par Mme Anne Veaute et M. Nicolas de Luze, ainsi que M. Michel Barbet-Massin, ce dernier en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.
- le Cabinet Deloitte et Associés, en qualité de commissaire aux comptes titulaire représenté par M. Damien Laurent , et la Société BEAS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

XVII – OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Néant

XVIII – ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DES AJUSTEMENTS DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

XIX – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Document spécifique annexé au rapport.

XX. – RAPPORT DU PRESIDENT

Document spécifique annexé au rapport.

Annexe 1

**Rémunération et avantages
versés aux mandataires sociaux
entrant dans le champ d'application de l'art L 225-102-1 du Code de commerce
(en euros)**

Cette annexe est consultable auprès du service juridique de BNP Paribas Personal Finance (33 1 46 39 13 21).

Annexe 2

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance

Président

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

En France :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance
Membre du Comité des nominations de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur d'IMS – Entreprendre pour la cité (association)
Vice-Président de l'Association Française des Sociétés Financières (association)

A l'étranger :

Administrateur de RCS Investment Holdings Limited (Afrique du Sud)
Administrateur de RCS Collections Proprietary Limited (Afrique du Sud)
Administrateur de RCS Home Loans (Afrique du Sud)
Administrateur de RCS Personal Finance Proprietary Limited (Afrique du Sud)
Administrateur de RCS Cards Proprietary Limited (Afrique du Sud)
Membre du Conseil de surveillance de Commerz Finance (Allemagne)
Administrateur d'UCI (Espagne)
Administrateur Union de Creditos Inmobiliarios (Espagne)
Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
Administrateur de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)
Administrateur de Cetelem Bank (Russie)
Administrateur de TEB Tüketicici Finansman (Turquie)
Membre du Conseil de surveillance de Bank BGZ BNP Paribas (Pologne)
Administrateur d'Eurofinas (association européenne)

Directeur Général

Monsieur Laurent DAVID

En France :

Directeur Général et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de CMA Lease
Administrateur de United Partnership
Administrateur de Fidecom
Administrateur de Carrefour Banque
Membre du Comité des nominations de Carrefour Banque

A l'étranger :

Administrateur d'Alpha Crédit (Belgique)
Vice-Président du Conseil d'administration de Findomestic (Italie)
Membre du Comité des rémunérations de Findomestic (Italie)

Directeur Général Délégué

Monsieur Jean-Marie BELLAFFIORE

En France :

Directeur Général Délégué et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Membre du Conseil de surveillance de Loisirs Finance
Administrateur de Norrsken Finance
Administrateur de Crédit Moderne Antilles Guyane
Administrateur de Crédit Moderne Océan Indien

A l'étranger :

Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance, Administrateur de Cetelem Algérie
Président du Conseil de surveillance de VON ESSEN GmbH & Co.KG (Allemagne)
Président du Conseil d'administration de Banco Cetelem (Espagne)
Président du Conseil d'administration de Banco BNPP Personal Finance (Portugal)

Administrateurs

Monsieur Jacques d'ESTAIS

Head of International Financial Services (IFS)

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Président du Comité des nominations de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de BNP Paribas Cardiff
Représentant permanent de Klequatorze, Président du Conseil de surveillance de BNP Paribas Securities Services
Vice-Président du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate
Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Investment Partners

A l'étranger :

Administrateur de BNP Paribas Suisse (Suisse)
Administrateur de Banc West Corp (Etats-Unis)
Administrateur de TEB Holding (Turquie)
Administrateur de LCH Clearnet Group (Royaume Uni)
Membre du Conseil de surveillance de Bank BGZ BNP Paribas (Pologne)

Monsieur Eric MARTIN

Responsable Conformité Groupe

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Paribas North America (Etats-Unis)

Madame Béatrice COSSA-DUMURGIER Chief Operating Officer de Retail Banking and Head of Strategic Activity – BNP Paribas

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de Partécis
Administrateur d'Euro Securities Partner

A l'étranger :

Administrateur de Banca Nazionale del Lavoro – BNL (Italie)

Mlle Dominique FIABANE

Responsable de BDDF Retail – BNP Paribas

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Présidente du Conseil d'administration de Protection 24
Vice-présidente du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate Investment Management
Administrateur de Crédit Logement
Administrateur de Natio-Assurance
Administrateur d'ARVAL
Membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate

Monsieur Jean-Bertrand LAROCHE

Head of International Markets - BNP Paribas Cardif

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de Cardif Assurance Vie
Administrateur Cardif-Assurances Risques Divers
Président du Conseil d'administration d'Icare SA
Président du Conseil d'administration d'Icare Assurances

A l'étranger :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif Hayat (Turquie)
Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Cardif Sigorta (Turquie)
Administrateur de BNP Paribas Cardif Emeklilik (Turquie)
Administrateur de Cardif Pinnacle Insurance Holdings (Royaume-Uni)
Administrateur de CB (Royaume-Uni)
Administrateur de Cardif Pinnacle Insurance Management Services (Royaume-Uni)
Administrateur de Pinnacle Insurance Company (Royaume-Uni)
Administrateur de SBI Life (Inde)
Administrateur de BNP Paribas Cardif Life Insurance Co (Corée du Sud)
Administrateur de Bank of Beijing – Cardif Life Insurance (Chine)
Administrateur de BNP Paribas Cardif CB Life Insurance Company (Taïwan)
Représentant de BNP Paribas Cardif, administrateur de Paris Management Consultant Company (Taiwan)
Administrateur de Cardif El Djazaïr (Algérie)
Administrateur de BNP Paribas Cardif Compania de Seguros de Vida (Chili)
Administrateur de BNP Paribas Compania de Seguros Generales (Chili)

Monsieur Robert ROCHEFORT

**Mandat de Député Européen – Vice-Président de la commission
du marché intérieur et de la protection des consommateurs**

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de Groupe Eurotunnel
Administrateur de l'Observatoire Société et Consommation - ObSoCo

A l'étranger :

Vice-Président de l'European Consumer Centres (association basée
en Allemagne)

Monsieur Lars MACHENIL

Chief Financial Officer - BNP Paribas

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Représentant d'Antin Participation 5, membre du Conseil de surveillance de
BNP Paribas Securities Services

A l'étranger :

Administrateur de BNP Paribas U.K. Holdings Limited (Royaume-
Uni)

Monsieur Bruno SALMON

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Membre du Comité des nominations de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de VICAT
Administrateur d'INVEX
Administrateur d'ADIE
Membre du Conseil de surveillance de Missioneo
Directeur Général de BSA

Monsieur Jean-François PFISTER

**Head of the Risk for International Financial Services - BNP
Paribas**

En France :

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
Administrateur de BNP Paribas Cardif

Annexe 3 Résultats des cinq derniers exercices de Personal Finance SA

| | Personal Finance SA | | | | |
|---|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| <u>Situation financière en fin d'exercice</u> | | | | | |
| a) Capital social (en euros) | 453 225 976 | 453 225 976 | 453 225 976 | 468 186 439 | 529 548 810 |
| b) Nombre d'actions émises | 64 746 568 | 64 746 568 | 64 746 568 | 66 883 777 | 75 649 830 |
| c) Nombre d'obligation convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| <u>Résultat global des opérations effectives</u> | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 2 533 100 857 | 2 343 597 889 | 2 119 340 799 | 2 116 239 290 | 2 976 756 922 |
| b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions | 653 967 659 | 664 389 482 | 609 909 777 | 694 729 530 | 905 284 552 |
| c) Impôts sur les bénéfices | 41 006 859 | 4 684 352 | 45 672 196 | 20 076 342 | 130 749 993 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 177 908 056 | 378 831 914 | 132 260 538 | 508 536 486 | 271 235 885 |
| e) Montant des bénéfices distribués (1) | 450 636 113 | 751 060 189 | - | - | - |
| <u>Résultats des opérations réduits à une seule action en euros</u> | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 9,47 | 10,19 | 8,71 | 10,09 | 10,24 |
| b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions | 2,75 | 5,85 | 2,04 | 7,60 | 3,59 |
| c) Dividende versé à chaque action (1) | 6,96 | 11,60 | - | - | - |
| <u>Personnel</u> | | | | | |
| a) Nombre de salariés au 31 décembre | 4 775 | 4 795 | 4 702 | 4 545 | 6 817 |
| b) Montant de la masse salariale | 211 459 785 | 205 417 850 | 208 537 013 | 201 928 276 | 292 025 892 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.) | 127 914 116 | 124 738 845 | 128 215 509 | 125 302 186 | 148 092 124 |

(1) sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 24 mai 2016

Annexe 4

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital Article L.225-100 du Code de Commerce

| Date Assemblée | Contenu de la délégation | Durée | Utilisation au titre de l'exercice écoulé |
|--|---|---------|---|
| Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 Mai 2015 | <p>L'Assemblée Générale, a délégué pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée sa compétence à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible, - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ; - soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ; <p>L'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la délégation au profit de BNP PARIBAS SA et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.</p> <p>L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il déterminera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation du nominal portera jouissance, - fixer, en cas d'émission d'actions contre libération en espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ; - procéder par prélèvement sur les réserves et primes existantes, à la dotation de la réserve légale dans la limite de 10% du montant du capital ainsi augmenté, - apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront. <p>D'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.</p> <p>La présente autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil lors de son assemblée du 12 mai 2014.</p> | 18 mois | <p>Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'administration du 12 juin 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 7 255 388 € pour le porter de 468 186 439 € à 475 441 827 € par émission de 1 036 484 actions nouvelles de 7 € de valeur nominale chacune.</p> <p>Le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 54 106 983 € pour le porter de 475 441 827 € à 529 548 810 € par émission de 7 729 569 actions nouvelles de 7 € de valeur nominale chacune.</p> |



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2015

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2015

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2015

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

- 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**
 - 1.a Normes comptables
 - 1.b Principes de consolidation
 - 1.c Actifs et passifs financiers
 - 1.d Immobilisations
 - 1.e Contrats de location
 - 1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente
 - 1.g Avantages bénéficiant au personnel
 - 1.h Paiements à base d'actions
 - 1.i Provisions de passif
 - 1.j Impôt courant et différé
 - 1.k Tableau des flux de trésorerie
 - 1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers
- 2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21**
- 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**
 - 3.a Marge d'intérêts
 - 3.b Commissions
 - 3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat
 - 3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché
 - 3.e Coût du risque
 - 3.f Impôt sur les bénéfices
- 4. INFORMATIONS SECTORIELLES**
- 5. EXPOSITION AUX RISQUES**
 - 5.a Présentation synthétique des risques
 - 5.b Risque de crédit
 - 5.c Risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire
 - 5.d Risque de liquidité
- 6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**
 - 6.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat
 - 6.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture
 - 6.c Actifs financiers disponibles à la vente
 - 6.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
 - 6.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit
 - 6.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle
 - 6.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
 - 6.h Impôts courants et différés
 - 6.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers
 - 6.j Participations dans les sociétés mises en équivalence
 - 6.k Immobilisations d'exploitation
 - 6.l Ecarts d'acquisition
 - 6.m Provisions pour risques et charges
 - 6.n Transferts d'actifs financiers

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

- 7.a Engagements de financement donnés ou reçus
- 7.b Engagements de garantie donnés par signature
- 7.c Autres engagements de garantie
- 7.d Opérations de titrisation

8. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

- 8.a Frais de personnel
- 8.b Avantages postérieurs à l'emploi
- 8.c Autres avantages à long terme
- 8.d Indemnités de fin de contrat de travail

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 9.a Evolution du capital
- 9.b Regroupement d'entreprises
- 9.c Intérêts minoritaires
- 9.d Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées
- 9.e Rémunérations des mandataires sociaux
- 9.f Relations avec les autres parties liées
- 9.g Echancier des instruments financiers par maturité
- 9.h Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti
- 9.i Périmètre de consolidation

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2015 et 2014. Il est précisé que l'exercice 2013 est consultable dans les états financiers consolidés 2014 disponibles sur le site des Journaux Officiels (www.journal-officiel.gouv.fr).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

| En millions d'euros | Notes | Exercice 2015 | Exercice 2014 ⁽¹⁾ |
|---|-------|---------------|------------------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 3.a | 5 432 | 4 999 |
| Intérêts et charges assimilées | 3.a | (1 871) | (1 893) |
| Commissions (produits) | 3.b | 1 096 | 981 |
| Commissions (charges) | 3.b | (238) | (193) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat | 3.c | - | (13) |
| Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché | 3.d | 3 | 25 |
| Produits des autres activités | | 115 | 84 |
| Charges des autres activités | | (55) | (62) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 4 482 | 3 928 |
| Frais de personnel | 8.a | (1 003) | (839) |
| Autres charges générales d'exploitation | | (1 193) | (1 038) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 6.k | (104) | (87) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 2 182 | 1 964 |
| Coût du risque | 3.e | (1 164) | (1 088) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 1 018 | 876 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 6.j | 76 | 70 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés | | (15) | 2 |
| Ecart d'acquisition | 6.l | - | (52) |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | 1 079 | 896 |
| Impôt sur les bénéfices | 3.f | (459) | (371) |
| RESULTAT NET | | 620 | 525 |
| dont intérêts minoritaires | | 56 | 40 |
| RESULTAT NET, PART DU GROUPE | | 564 | 485 |
| Résultat par action | 9.a | 8,34 | 7,48 |

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 ⁽¹⁾ |
|--|---------------|------------------------------|
| Résultat net | 620 | 525 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | (211) | 34 |
| Eléments pouvant être rapportés au résultat | (216) | 42 |
| - Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires | (202) | |
| - Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances | 1 | (4) |
| - Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période | (1) | |
| - Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture | (22) | 39 |
| - Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | 8 | 7 |
| Eléments ne pouvant être rapportés au résultat | 5 | (8) |
| - Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 5 | (7) |
| - Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | | (1) |
| Total cumulé | 409 | 559 |
| - Part du Groupe | 353 | 520 |
| - Part des minoritaires | 56 | 39 |

⁽¹⁾Données retraitée par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| En millions d'euros, au | Notes | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|---|-------|------------------|---------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Caisse, banques centrales | | 677 | 165 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat | 6.a | 1 | 4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 6.b | 125 | 120 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.c | 742 | 707 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 6.e | 13 516 | 17 216 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 6.f | 70 311 | 70 626 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 218 | 85 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.h | 926 | 978 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.i | 1 051 | 1 111 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6.j | 798 | 807 |
| Immobilisations corporelles | 6.k | 133 | 132 |
| Immobilisations incorporelles | 6.k | 372 | 386 |
| Ecarts d'acquisition | 6.l | 1 588 | 1 669 |
| TOTAL ACTIF | | 90 458 | 94 006 |
| DETTES | | | |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat | 6.a | 1 | 4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 6.b | 324 | 335 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6.e | 74 730 | 77 615 |
| Dettes envers la clientèle | 6.f | 1 389 | 1 498 |
| Dettes représentées par un titre | 6.g | 2 822 | 4 330 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.h | 160 | 204 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.i | 1 605 | 1 512 |
| Provisions pour risques et charges | 6.m | 368 | 355 |
| Dettes subordonnées | 6.g | 1 409 | 1 727 |
| TOTAL DETTES | | 82 808 | 87 580 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| <i>Capital et réserves</i> | | 6 967 | 5 616 |
| <i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i> | | 564 | 485 |
| Total capital, réserves consolidées et résultat de l'exercice, part du Groupe | | 7 531 | 6 101 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | | (399) | (183) |
| Total part du Groupe | | 7 132 | 5 918 |
| Réserves et résultat des minoritaires | | 518 | 508 |
| Total intérêts minoritaires | | 518 | 508 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | | 7 650 | 6 426 |
| TOTAL PASSIF | | 90 458 | 94 006 |

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2015

| En millions d'euros | Notes | Exercice 2015 | Exercice 2014 ⁽¹⁾ |
|---|-------|---------------|------------------------------|
| Résultat avant impôt | | 1 079 | 896 |
| Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat | | 1 046 | 1 137 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | 105 | 88 |
| Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition | | (1) | 52 |
| Dotations nettes aux provisions | | 1 145 | 1 201 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | (76) | (70) |
| Charges nettes des activités d'investissement | | 13 | |
| Autres mouvements | | (140) | (134) |
| Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | | (873) | (521) |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit | | 2 159 | (374) |
| Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle | | (2 624) | (444) |
| Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers | | 52 | 522 |
| Impôts versés | | (460) | (225) |
| AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE | | 1 252 | 1 512 |
| Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations | | 68 | (163) |
| Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles | | (89) | (86) |
| DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | (21) | (249) |
| Augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires | | 858 | 202 |
| Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement | | (775) | (705) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | 83 | (503) |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE | | (11) | (1) |
| AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE | | 1 303 | 759 |
| Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période | | 1 743 | 984 |
| Comptes actifs de caisse, banques centrales | | 165 | 41 |
| Prêts à vue aux établissements de crédit | 6.e | 1 875 | 1 311 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 6.e | (296) | (365) |
| Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée | | (1) | (3) |
| Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période | | 3 046 | 1 743 |
| Comptes actifs de caisse, banques centrales | | 677 | 165 |
| Prêts à vue aux établissements de crédit | 6.e | 2 655 | 1 875 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 6.e | (286) | (296) |
| Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée | | | (1) |
| AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE | | 1 303 | 759 |

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

| En millions d'euros | Capital et réserves | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|-------|-----------------------|--|-------|
| | Part du Groupe | | | Intérêts minoritaires | | |
| | Capital et réserves liées | Réserves non distribuées | Total | Capital et réserves | Actions de préférence éligibles au Tier1 | Total |
| Situation au 31 décembre 2013 (avant IFRIC 21) | 2 982 | 2 436 | 5 418 | 403 | | 403 |
| Effets de l'application IFRIC 21 | | 3 | 3 | | | |
| Situation au 1er janvier 2014 ⁽¹⁾ | 2 982 | 2 439 | 5 421 | 403 | - | 403 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2013 | | | | (22) | | (22) |
| Augmentations de capital et émissions | 200 | | 200 | | | |
| Opérations résultant de plans de paiement en actions | | 1 | 1 | | | |
| Rémunération des actions de préférence ⁽¹⁾ | | | | (1) | | (1) |
| Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires | | | | 23 | 73 | 96 |
| Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires | | 4 | 4 | (8) | | (8) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | | (2) | (2) | 2 | | 2 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾ | | (8) | (8) | | | |
| Résultat net au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ | | 485 | 485 | 40 | | 40 |
| Situation au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ | 3 182 | 2 919 | 6 101 | 437 | 73 | 510 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2014 | | | | (23) | | (23) |
| Augmentations de capital et émissions | 850 | | 850 | | | |
| Opérations résultant de plans de paiement en actions | | (3) | (3) | | | |
| Rémunération des actions de préférence | | | | (2) | | (2) |
| Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 9.c) | | 14 | 14 | (14) | | (14) |
| Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires | | | | (6) | | (6) |
| Autres variations | | | | (1) | | (1) |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | | 5 | 5 | | | |
| Résultat net au 31 décembre 2015 | | 564 | 564 | 56 | | 56 |
| Situation au 31 décembre 2015 | 4 032 | 3 499 | 7 531 | 447 | 73 | 520 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2015

| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | | | | | Intérêts minoritaires | Capitaux propres totaux |
|---|--|-----------------------------------|-------|-----|-----------------------|-------------------------|
| Part du Groupe | | | | | | |
| Parités monétaires | Actifs financiers disponibles à la vente | Instruments dérivés de couverture | Total | | | |
| (187) | 2 | (41) | (226) | (1) | 5 594 | |
| | | | | | 3 | |
| (187) | 2 | (41) | (226) | (1) | 5 597 | |
| | | | | | (22) | |
| | | | | | 200 | |
| | | | | | 1 | |
| | | | | | (1) | |
| | | | | | 96 | |
| | | | | | (4) | |
| 6 | (4) | 41 | 43 | (1) | 34 | |
| | | | | | 525 | |
| (181) | (2) | | (183) | (2) | 6 426 | |
| | | | | | (23) | |
| | | | | | 850 | |
| | | | | | (3) | |
| | | | | | (2) | |
| | | | | | (6) | |
| | | | | | (1) | |
| (200) | 1 | (17) | (216) | | (211) | |
| | | | | | 620 | |
| (381) | (1) | (17) | (399) | (2) | 7 650 | |

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

1.a.2 NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

L'application de ces deux critères pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique).

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe, pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe BNP Paribas a débuté sous la forme de projets correspondant aux différents volets de la norme. Les travaux ont porté essentiellement à ce stade sur l'analyse des actifs financiers pour leur classement et la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Elle s'appuie sur des principes détaillés selon un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés. Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'entité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est

comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Unités génératrices de trésorerie

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "unités génératrices de trésorerie". Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

- Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.2 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en deux catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés, les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction).

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ».

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires² libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

² Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours

offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.5 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.11 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.h PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe BNP Paribas Personal Finance applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés. Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'interprétation précise la date de comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et qui sont principalement comptabilisées en autres charges générales d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices et les impôts assimilés couverts par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne sont pas visés par cette interprétation. Les taxes concernées par IFRIC 21 doivent être comptabilisées au moment du fait générateur fiscal qui engendre leur exigibilité. Ainsi, certaines taxes antérieurement réparties sur l'exercice (par exemple, les taxes systémiques bancaires, la Contribution Sociale de Solidarité en France) doivent être comptabilisées pour leur totalité dès le 1^{er} janvier.

Sur le compte de résultat au 31 décembre 2014, l'application de l'interprétation IFRIC 21 se traduit essentiellement par une diminution des autres charges générales d'exploitation de 3 millions d'euros et une diminution de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence de 1 million d'euros.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2014, la mise en œuvre d'IFRIC 21 se traduit essentiellement par une augmentation des capitaux propres de 3 millions d'euros, correspondant principalement à la neutralisation de la Contribution Sociale de Solidarité comptabilisée initialement en charges en 2013 mais exigible en 2014. Cette augmentation des capitaux propres trouve sa contrepartie dans la diminution de 3 millions d'euros des autres créditeurs et passifs divers.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

| En millions d'euros | Exercice 2015 | | | Exercice 2014 | | |
|---|---------------|---------|---------|---------------|---------|---------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 5 073 | (65) | 5 008 | 4 714 | (61) | 4 653 |
| Comptes et prêts / emprunts | 5 013 | (62) | 4 951 | 4 654 | (59) | 4 595 |
| Opérations de location-financement | 60 | (3) | 57 | 60 | (2) | 58 |
| Opérations interbancaires | 323 | (1 648) | (1 325) | 227 | (1 674) | (1 447) |
| Comptes et prêts / emprunts | 323 | (1 642) | (1 319) | 227 | (1 667) | (1 440) |
| Opérations de pensions | | (6) | (6) | | (7) | (7) |
| Emprunts émis par le Groupe | | (72) | (72) | | (72) | (72) |
| Instruments de couverture de résultats futurs | 19 | (20) | (1) | 8 | (14) | (6) |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | | (66) | (66) | 40 | (72) | (32) |
| Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat | 4 | - | 4 | 3 | - | 3 |
| Actifs disponibles à la vente | 13 | | 13 | 7 | | 7 |
| Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés | 5 432 | (1 871) | 3 561 | 4 999 | (1 893) | 3 106 |

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 242 millions et 110 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre un produit de 223 millions d'euros et une charge de 85 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Incidence de la comptabilité de couverture | - | (1) |
| Instruments dérivés de couverture de valeur | 38 | (41) |
| Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur | (38) | 40 |
| Réévaluation des positions de change | - | (12) |
| Total | - | (13) |

Les gains ou pertes nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2015 et 2014, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾ | - | 18 |
| Plus ou moins-values nettes de cession | | 18 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 | 7 |
| Produits de dividendes | 2 | 3 |
| Charge de dépréciation | (2) | |
| Plus ou moins-values nettes de cession | 3 | 4 |
| Total | 3 | 25 |

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.e).

3.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période**

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations nettes aux dépréciations | (1 087) | (882) |
| Récupérations sur créances amorties | 139 | 81 |
| Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations | (216) | (287) |
| Total du coût du risque de la période | (1 164) | (1 088) |

Coût du risque de la période par nature d'actifs

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|----------------|----------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 7 | 1 |
| Prêts et créances sur la clientèle | (1 144) | (1 064) |
| Autres actifs | (1) | (4) |
| Engagements par signature et divers | (26) | (21) |
| Total du coût du risque de la période | (1 164) | (1 088) |

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Total des dépréciations constituées en début de période | 4 493 | 4 414 |
| Dotations nettes aux dépréciations | 1 087 | 882 |
| Utilisation de dépréciations | (1 266) | (938) |
| Variation des parités monétaires et divers | 345 | 135 |
| Total des dépréciations constituées en fin de période | 4 659 | 4 493 |

Dépréciations constituées par nature d'actifs

| En millions d'euros | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Dépréciation des actifs | | |
| Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) | 4 563 | 4 406 |
| Autres actifs | 10 | 11 |
| Total des dépréciations d'actifs financiers | 4 573 | 4 417 |
| Provisions inscrites au passif | | |
| Provisions pour engagements par signature | | |
| - avec les établissements de crédit | 60 | 56 |
| - sur la clientèle | | |
| Autres dépréciations | 26 | 20 |
| Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 6.m) | 86 | 76 |
| Total des dépréciations et provisions constituées | 4 659 | 4 493 |

3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

| Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽²⁾ | Exercice 2015 | | Exercice 2014 ⁽¹⁾ | |
|--|---------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| | en millions d'euros | taux d'impôt | en millions d'euros | taux d'impôt |
| Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽³⁾ | (381) | 38,0% | (333) | 38,0% |
| Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères | 104 | -10,4% | 67 | -7,7% |
| Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres | (4) | 0,4% | (1) | 0,1% |
| Autres effets | (178) | 17,8% | (104) | 11,8% |
| Charge d'impôt sur les bénéfices | (459) | 45,8% | (371) | 42,2% |
| <i>dont</i> | | | | |
| Charge d'impôt courant de l'exercice | (320) | | (326) | |
| Produit (charge) d'impôt différé de l'exercice (note 6.h) | (139) | | (45) | |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% le portant ainsi à 38%.

⁽³⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance est au sein du Groupe BNP Paribas le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédits à la consommation. Dans le cadre de cette activité, le groupe a étendu son offre aux produits d'assurance et d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a également une activité de crédit immobilier dont une partie significative est gérée en extinction.

- **La répartition des résultats et des encours de crédit sur la clientèle entre les deux activités est la suivante**

- **Résultats par activité**

| En millions d'euros | Exercice 2015 | | Exercice 2014 ⁽¹⁾ | |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| | Crédit à la consommation | Crédit immobilier | Crédit à la consommation | Crédit immobilier |
| Produit net bancaire | 4 317 | 165 | 3 690 | 238 |
| Charges générales d'exploitation | (2 205) | (95) | (1 840) | (124) |
| Coût du risque | (1 106) | (58) | (1 032) | (56) |
| Résultat d'exploitation | 1 006 | 12 | 818 | 58 |
| Eléments hors exploitation | 59 | 2 | 34 | (14) |
| Résultat avant impôt | 1 065 | 14 | 852 | 44 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

- **Encours par activité**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Crédits à la consommation | 46 622 | 44 530 |
| Crédits immobiliers | 23 689 | 26 096 |
| Total Groupe | 70 311 | 70 626 |

- **Produit net bancaire par zone géographique**

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| France | 1 691 | 1 480 |
| Autres pays européens | 2 329 | 2 067 |
| Amériques | 318 | 306 |
| Autres pays | 144 | 75 |
| Total Groupe | 4 482 | 3 928 |

- **Coût du risque par zone géographique**

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| France | (424) | (399) |
| Autres pays européens | (548) | (563) |
| Amériques | (150) | (107) |
| Autres pays | (42) | (19) |
| Total Groupe | (1 164) | (1 088) |

- **Bilan par zone géographique**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|-------------------------|------------------|---------------------------------|
| France | 45 712 | 51 671 |
| Autres pays européens | 40 681 | 38 388 |
| Amériques | 2 569 | 2 623 |
| Autres pays | 1 496 | 1 324 |
| Total Groupe | 90 458 | 94 006 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

- **Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| France | 32 131 | 34 200 |
| Autres pays européens | 34 803 | 33 219 |
| Amériques | 2 071 | 2 147 |
| Autres pays | 1 306 | 1 060 |
| Total Groupe | 70 311 | 70 626 |

5. EXPOSITION AUX RISQUES

5.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, cinq risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit (note 5.b),
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire (note 5.c).

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits aux particuliers et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité (note 5.d) :

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'il disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'il a prêtés à ses clients.

- Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, ou d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels,
- Le risque de conformité concerne le non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques.

5.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à l'évolution de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Pour les crédits vendeurs, les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et totalement indépendante des responsables des unités opérationnelles et rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

Risque PF (R-PF) assure les missions suivantes :

- Définir la politique risque de BNP Paribas Personal Finance dans le double cadre de la stratégie de BNP Paribas Personal Finance et des politiques de risques du groupe BNP Paribas,
- Assurer l'objectivité du contrôle des risques par un second regard indépendant des logiques commerciales,
- Fournir une information rapide, fiable et complète de l'état des risques, et donner l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques,
- Favoriser une pratique uniforme de standards élevés de gestion des risques,
- Contribuer à la qualité des méthodes et des procédures,
- Mettre en place et maintenir un dispositif d'agrégation de données et de reporting conforme aux exigences réglementaires et aux besoins de BNP Paribas Personal Finance.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien lors de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le pilotage des risques repose sur des Comités de niveau groupe (comités centraux), des Comités internes à la filière risque et des Comités de niveau pays.

ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

- **Encours sains présentant des impayés**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | | | Garanties reçues |
|---|------------------|-----------------------|--------------------|--------|-------|------------------|
| | < 90 jours | >90 jours < 180 jours | > 180 jours < 1 an | > 1 an | Total | |
| Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés | 1 641 | 75 | - | - | 1 716 | 553 |

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2014 | | | | | Garanties reçues |
|---|------------------|-----------------------|--------------------|--------|-------|------------------|
| | < 90 jours | >90 jours < 180 jours | > 180 jours < 1 an | > 1 an | Total | |
| Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés | 2 017 | 106 | - | - | 2 123 | 289 |

- **Encours douteux**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | |
|---|------------------|----------------|--------------|------------------|
| | Encours douteux | | | Garanties reçues |
| | Brut | Dépréciation | Net | |
| Prêts et créances sur la clientèle douteux | 5 733 | (3 666) | 2 067 | 181 |
| Engagements de financements donnés | 23 | | 23 | |
| Engagements de garantie financière donnés | 181 | (56) | 125 | |
| Total des engagements douteux hors-bilan | 204 | (56) | 148 | - |
| TOTAL | 5 937 | (3 722) | 2 215 | 181 |

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2014 | | | |
|---|------------------|----------------|--------------|------------------|
| | Encours douteux | | | Garanties reçues |
| | Brut | Dépréciation | Net | |
| Prêts et créances sur la clientèle douteux | 5 610 | (3 342) | 2 268 | 189 |
| Engagements de financements donnés | 22 | | 22 | |
| Engagements de garantie financière donnés | 182 | (54) | 128 | |
| Total des engagements douteux hors-bilan | 204 | (54) | 150 | - |
| TOTAL | 5 814 | (3 396) | 2 418 | 189 |

5.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'Assets and Liabilities Management Treasury (ALM – Trésorerie) est en charge de l'analyse, de la gestion et de la consolidation du risque de taux d'intérêt du Groupe BNP Paribas Personal Finance. Elle établit mensuellement, sur l'ensemble du bilan, l'étude du risque de taux en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas.

L'ALM Trésorerie décline ainsi ces règles de gestion tout en étant garante de leur application aux niveaux Région et Entités. Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont revus par les équipes de la Direction des Risques. La gestion est effectuée en liaison avec l'ALM Trésorerie du Groupe BNP Paribas et encadrée par un comité mensuel (Comité ALM).

L'ALM présente lors de ce comité les risques de taux consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger). Le Comité, présidé par la Direction Générale de Personal Finance et auquel participent la Direction des Risques et l'ALM Trésorerie du Groupe BNP Paribas, prend les principales décisions de gestion.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis mensuellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur trois typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les crédits à la consommation (les comptes permanents et les produits classiques) et l'épargne (Livret Cetelem Banque, Livret A et LDD).

Les limites sont revues annuellement et sont suivies lors du Comité ALM.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les couvertures initiées par le groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen de contrats d'échange de taux d'intérêt.

Les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs individuels concernent les émissions de titres.

Les couvertures de juste valeur de portefeuilles d'actifs financiers, constituées par devises, portent sur des crédits à la consommation à taux fixe.

Le groupe utilise également des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs à taux révisable.

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Le refinancement du groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins du groupe ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires, certificats de dépôts et emprunts interbancaires essentiellement) ;
- des ressources propres ;
- des titrisations externes ;
- des dépôts clientèle.

Le risque de refinancement (risque de liquidité) de BNP Paribas Personal Finance est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité s'appuie principalement sur des gaps statiques établis mensuellement.

L'étude de risque de liquidité suit la même méthodologie que l'étude de risque de taux. De la même façon les indicateurs et limites sont suivis lors du Comité ALM.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

6.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative |
| Instruments dérivés de taux | 1 | 1 | 2 | 4 |
| Instruments dérivés de change | | | 2 | |
| Portefeuille de transaction | 1 | 1 | 4 | 4 |

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Instruments dérivés de taux | 163 | 498 |
| Instruments dérivés de change | 17 | 299 |
| Instruments financiers dérivés | 180 | 797 |

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont conclues de gré à gré.

6.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative |
| Couverture de valeur | 60 | 253 | 81 | 318 |
| Instrument dérivé de taux | 60 | 253 | 81 | 318 |
| Couverture de résultats futurs | 65 | 71 | 39 | 17 |
| Instrument dérivé de taux | 65 | 71 | 39 | 17 |
| DERIVES UTILISES EN COUVERTURE | 125 | 324 | 120 | 335 |

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 13 910 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 10 866 millions d'euros au 31 décembre 2014. Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

6.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | 31 décembre 2014 | | |
|--|------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--|
| | Net | dont dépréciations | dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres | Net | dont dépréciations | dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres |
| Titres à revenu fixe | 603 | | | 591 | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 139 | (19) | (2) | 116 | (23) | (3) |
| Total des actifs disponibles à la vente | 742 | (19) | (2) | 707 | (23) | (3) |

6.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2014 | | | |
|---|------------------|----------|----------|-------|------------------|----------|----------|-------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Titres à revenu fixe | | 603 | | 603 | | 591 | | 591 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | 139 | 139 | | | 116 | 116 |
| ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE | - | 603 | 139 | 742 | - | 591 | 116 | 707 |

- **Instruments financiers dérivés**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|----------|----------|-------|------------|----------|----------|-------|
| | Portefeuille de transaction | | | | Couverture | | | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Instruments dérivés de taux | | 1 | | 1 | | 125 | | 125 |
| Instruments dérivés de change | | | | - | | | | - |
| Valeur de marché positive | - | 1 | - | 1 | - | 125 | - | 125 |
| Instruments dérivés de taux | | 1 | | 1 | | 324 | | 324 |
| Valeur de marché négative | - | 1 | - | 1 | - | 324 | - | 324 |

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2014 | | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|----------|----------|-------|------------|----------|----------|-------|
| | Portefeuille de transaction | | | | Couverture | | | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Instruments dérivés de taux | | 2 | | 2 | | 120 | | 120 |
| Instruments dérivés de change | | 2 | | 2 | | | | |
| Valeur de marché positive | - | 4 | - | 4 | - | 120 | - | 120 |
| Instruments dérivés de taux | | 4 | | 4 | | 335 | | 335 |
| Valeur de marché négative | - | 4 | - | 4 | - | 335 | - | 335 |

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts.

6.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes à vue | 2 655 | 1 875 |
| Prêts | 10 846 | 15 341 |
| Opérations de pension | 15 | - |
| Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation | 13 516 | 17 216 |

• Dettes envers les établissements de crédit

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes à vue | 286 | 296 |
| Emprunts | 73 947 | 76 768 |
| Opérations de pension | 497 | 551 |
| Total des dettes envers les établissements de crédit | 74 730 | 77 615 |

6.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 4 | 5 |
| Prêts consentis à la clientèle | 73 623 | 73 890 |
| Opérations de location-financement | 1 247 | 1 137 |
| Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation | 74 874 | 75 032 |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.e) | (4 563) | (4 406) |
| Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation | 70 311 | 70 626 |

- **Détail des opérations de location financement**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Investissement brut | 1 398 | 1 239 |
| <i>A recevoir dans moins d'1 an</i> | 347 | 463 |
| <i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i> | 916 | 728 |
| <i>A recevoir au-delà de 5 ans</i> | 135 | 48 |
| Produits financiers non acquis | (151) | (102) |
| Investissement net avant dépréciation | 1 247 | 1 137 |
| <i>A recevoir dans moins d'1 an</i> | 301 | 419 |
| <i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i> | 858 | 673 |
| <i>A recevoir au-delà de 5 ans</i> | 88 | 45 |
| Dépréciations | (57) | (53) |
| Investissement net après dépréciation | 1 190 | 1 084 |

- **Dettes envers la clientèle**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 736 | 812 |
| Comptes à terme et assimilés | 370 | 360 |
| Comptes d'épargne | 283 | 326 |
| Total des dettes envers la clientèle | 1 389 | 1 498 |

6.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Titres de créance négociables | 257 | 1 311 |
| Emprunts obligataires | 2 565 | 3 019 |
| Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti | 2 822 | 4 330 |

DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes subordonnées remboursables | 1 159 | 1 477 |
| Dettes subordonnées perpétuelles | 250 | 250 |
| Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti | 1 409 | 1 727 |

- Dettes subordonnées remboursables**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- Dettes subordonnées perpétuelles**

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

| En millions d'euros, au | | | | | | | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---------------------------------|-----------------|--------|--------------------------------|---|----------------|--|------------------|------------------|
| Emetteur | Date d'émission | Devise | Montant en devises à l'origine | Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt | Taux | Majoration d'intérêt (en points de base) | | |
| BNP Paribas Personal Finance SA | décembre 2005 | EUR | 250 millions | décembre 2015 | Euribor 3 mois | +205 pb | 250 | 250 |
| Total | | | | | | | 250 | 250 |

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|--|------------------|---------------------------------|
| Impôts courants | 108 | 49 |
| Impôts différés | 818 | 929 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 926 | 978 |
| Impôts courants | 30 | 104 |
| Impôts différés | 130 | 100 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 160 | 204 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Variation des impôts différés au cours de la période :

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 ⁽¹⁾ |
|---|---------------|------------------------------|
| Impôts différés nets en début de période | 829 | 625 |
| Produit (charge) d'impôt différé (note 3.f) | (139) | (45) |
| Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances | (1) | |
| Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture | 12 | (21) |
| Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat | (2) | 4 |
| Variation des parités monétaires et divers | (11) | 266 |
| Impôts différés nets en fin de période | 688 | 829 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|--|------------------|---------------------------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances | 14 | 10 |
| Réserve latente de location-financement | (13) | (11) |
| Provisions pour engagements sociaux | 22 | 24 |
| Provisions pour risque de crédit | 829 | 913 |
| Autres éléments | (168) | (128) |
| Déficits fiscaux reportables | 4 | 21 |
| Impôts différés nets | 688 | 829 |
| Impôts différés actifs | 818 | 929 |
| Impôts différés passifs | (130) | (100) |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 376 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 334 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|--|------------------|---------------------------------|
| Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués | 29 | 34 |
| Comptes d'encaissement | 2 | 10 |
| Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance | 260 | 248 |
| Autres débiteurs et actifs divers | 760 | 819 |
| Total des comptes de régularisation et actifs divers | 1 051 | 1 111 |
| Dépôts de garantie reçus | 14 | 15 |
| Comptes d'encaissement | - | 4 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 403 | 341 |
| Autres créditeurs et passifs divers | 1 188 | 1 152 |
| Total des comptes de régularisation et passifs divers | 1 605 | 1 512 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| En millions d'euros | Exercice 2015 | | | 31 décembre 2015 | Exercice 2014 ⁽¹⁾ | | | 31 décembre 2014 ⁽¹⁾ |
|--|----------------------------|---|--|---|------------------------------|---|--|---|
| | Quote part du résultat net | Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | Participations dans les sociétés mises en équivalence | Quote part du résultat net | Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | Participations dans les sociétés mises en équivalence |
| Coentreprises | 3 | 7 | 10 | 227 | (1) | 29 | 28 | 214 |
| Entreprises associées ⁽²⁾ | 73 | 1 | 74 | 571 | 71 | (23) | 48 | 593 |
| Total sociétés mises en équivalence | 76 | 8 | 84 | 798 | 70 | 6 | 76 | 807 |

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance aux coentreprises sont détaillés dans la note 9.f Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée ci-dessous :

| En millions d'euros, au | Pays d'immatriculation | Activité | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------|------------------|--|------------------|--|
| | | | % d'intérêt | Participation dans les sociétés mises en équivalence | % d'intérêt | Participation dans les sociétés mises en équivalence |
| Coentreprises | | | | | | |
| Union de Creditos Inmobiliarios | Espagne | Prêts hypothécaires | 40% | 218 | 40% | 227 |
| Entreprises associées | | | | | | |
| Carrefour Banque | France | Crédits à la consommation | 40% | 313 | 39% | 301 |
| Servicios Financieros Carrefour EFC | Espagne | Distribution de crédits | 40% | 166 | 40% | 160 |

6.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | 31 décembre 2014 | | |
|---|------------------------|--|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable |
| Terrains et constructions | 109 | (31) | 78 | 106 | (28) | 78 |
| Equipement, Mobilier, Installations | 169 | (132) | 37 | 181 | (146) | 35 |
| Autres immobilisations | 82 | (64) | 18 | 100 | (81) | 19 |
| Immobilisations corporelles | 360 | (227) | 133 | 387 | (255) | 132 |
| Logiciels informatiques acquis | 317 | (273) | 44 | 341 | (291) | 50 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | 439 | (326) | 113 | 411 | (296) | 115 |
| Autres immobilisations incorporelles | 290 | (75) | 215 | 288 | (67) | 221 |
| Immobilisations incorporelles | 1 046 | (674) | 372 | 1 040 | (654) | 386 |

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail et les fonds de commerce.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2015 s'établit à 105 millions d'euros contre 87 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 1 million d'euros pour l'exercice 2015, contre une dotation nette de 0,3 million d'euros pour l'exercice 2014.

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 1 669 | 1 539 |
| Acquisitions | 4 | 178 |
| Effets des variations des parités monétaires | (85) | 4 |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | | (52) |
| Valeur nette comptable en fin de période | 1 588 | 1 669 |
| Valeur brute comptable | 1 929 | 2 004 |
| Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période | (341) | (335) |

Conformément aux principes décrits en note 1.b.4 sur la revue régulière des unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie spécifique représentative d'un partenariat est isolée depuis 2011. En 2015, aucune dépréciation n'a été comptabilisée (51,5 millions d'euros en 2014).

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

6.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2014 | Dotations nettes aux provisions | Utilisations des provisions | Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres | Variation des parités monétaires et divers | 31 décembre 2015 |
|---|------------------|---------------------------------|-----------------------------|--|--|------------------|
| Provisions sur engagements sociaux | 82 | 20 | (11) | (7) | (3) | 81 |
| dont avantages postérieurs à l'emploi (note 8.b) | 55 | 6 | (4) | (7) | (1) | 49 |
| dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 8.c) | 15 | 11 | | | | 26 |
| dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 8.d) | 12 | | (4) | | (2) | 6 |
| dont provisions sur paiements à base d'actions | - | 3 | (3) | | - | - |
| Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.e) | 76 | 14 | - | | (4) | 86 |
| Provisions pour litiges | 112 | 50 | (38) | | (9) | 115 |
| Autres provisions pour risques et charges | 85 | 56 | (72) | | 17 | 86 |
| Total des provisions pour risques et charges | 355 | 140 | (121) | (7) | 1 | 368 |

6.n TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Dans le cadre de l'activité de titrisation pour compte propre décrite dans la note 7.d, le Groupe réalise des opérations de titrisation, dont certaines font l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes.

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont ainsi essentiellement constitués de créances titrisées. Les passifs associés à ces créances sont constitués des parts de titrisation souscrites par les tiers.

- **Opérations de pension :**

Les titres mis en pension s'élèvent à 497 millions d'euros (contre 550 millions d'euros au 31 décembre 2014). Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension », pour un montant de 497 millions d'euros au 31 décembre 2015 (550 millions d'euros au 31 décembre 2014).

- **Opérations de titrisation avec un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

| En millions d'euros, au 31 décembre 2015 | Valeur comptable des actifs transférés | Valeur comptable des passifs associés | Valeur de marché des actifs transférés | Valeur de marché des passifs associés | Position nette |
|--|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|----------------|
| Titrisation | | | | | |
| Prêts et créances | 5 056 | 2 315 | 5 230 | 2 311 | 2 919 |
| Total | 5 056 | 2 315 | 5 230 | 2 311 | 2 919 |

| En millions d'euros, au 31 décembre 2014 | Valeur comptable des actifs transférés | Valeur comptable des passifs associés | Valeur de marché des actifs transférés | Valeur de marché des passifs associés | Position nette |
|--|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|----------------|
| Titrisation | | | | | |
| Prêts et créances | 5 193 | 2 847 | 5 345 | 2 861 | 2 484 |
| Total | 5 193 | 2 847 | 5 345 | 2 861 | 2 484 |

En outre, certaines parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance, et à ce titre ne figurant pas au bilan consolidé, sont prêtées. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des titres prêtés est de 9 511 millions d'euros (contre 11 898 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le Groupe a également réalisé des transferts conduisant à la décomptabilisation intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs sous forme de garanties données rémunérées par des commissions, au titre desquelles des provisions ont également été constatées en « Provisions pour risques et charges ».

| En millions d'euros | 31 décembre 2015 | | | | Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert | Produits et charges comptabilisés | |
|-----------------------------|---|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|---|-----------------------------------|-------|
| | Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés | Valeur comptable du passif | Valeur de marché du passif | Exposition maximale aux pertes | | Exercice 2015 | Cumul |
| Implication continue | | | | | | | |
| Engagement de garantie | 929 | 60 | 60 | 929 | (14) | (7) | (84) |

| En millions d'euros | 31 décembre 2014 | | | | Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert | Produits et charges comptabilisés | |
|-----------------------------|---|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|---|-----------------------------------|-------|
| | Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés | Valeur comptable du passif | Valeur de marché du passif | Exposition maximale aux pertes | | Exercice 2014 | Cumul |
| Implication continue | | | | | | | |
| Engagement de garantie | 1 042 | 56 | 56 | 1 042 | (14) | (12) | (77) |

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements de financements donnés | | |
| - aux établissements de crédit | 766 | 653 |
| - à la clientèle | 23 719 | 23 811 |
| Ouverture de crédits confirmés | 23 486 | 23 724 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 233 | 87 |
| Total des engagements de financements donnés | 24 485 | 24 464 |
| Engagements de financements reçus | | |
| - des établissements de crédit | 4 399 | 4 260 |
| - de la clientèle | - | - |
| Total des engagements de financements reçus | 4 399 | 4 260 |

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements de garantie donnés | | |
| - d'ordre des établissements de crédit | 1 347 | 1 103 |
| - d'ordre de la clientèle | 15 | 23 |
| Cautions immobilières | | |
| Cautions administratives et fiscales et autres cautions | 9 | 21 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 6 | 2 |
| Total des engagements de garantie donnés | 1 362 | 1 126 |

7.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière | 3 119 | 3 544 |

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 3 119 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 3 544 millions d'euros au 31 décembre 2014).

- Instruments financiers reçus en garantie**

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

7.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur)**

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Au cours de l'année 2015, BNP Paribas Personal Finance a réalisé principalement trois nouvelles opérations de titrisations, deux en France et une en Italie.

Ainsi, en France, le compartiment B du fonds Domos 2011 a été restructuré en juillet 2015 afin de répondre aux nouvelles exigences de la Banque Centrale Européenne, avec un montant net complémentaire de 1 milliard d'euros, intégralement auto-souscrit par BNP Paribas Personal Finance.

En France également, une titrisation de crédits à la consommation, Noria 2015, a été effectuée en décembre 2015 pour un montant de 1 milliard d'euros, intégralement auto-souscrit par BNP Paribas Personal Finance.

Enfin, en Italie, le fonds Florence SPV SRL a été restructuré en novembre 2015 avec un montant net complémentaire de 1,1 milliard d'euros, intégralement auto-souscrit par Findomestic Banca SPA.

Par ailleurs, des rechargements ont été effectués, en France et Italie pour respectivement 0,7 et 1 milliard d'euros.

Le montant de titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Finance BV et Findomestic Banca SPA, et prêtés à BNP Paribas SA, s'élève à 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 11,9 milliards d'euros en 2014.

Au total, le stock de créances titrisées (au bilan) s'élève à 17,7 milliards d'euros pour 12 opérations au 31 décembre 2015.

8. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation | 709 | 588 |
| Charges au titre des avantages sociaux | 239 | 202 |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations | 55 | 49 |
| Total des frais de personnel | 1 003 | 839 |

8.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance**

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 42 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 38 millions d'euros pour l'exercice 2014.

La ventilation par zone géographique est la suivante :

| Montant des cotisations en millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---|---------------|---------------|
| France | 26 | 25 |
| Hors France | 16 | 13 |
| TOTAL | 42 | 38 |

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe BNP Paribas Personal Finance au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe BNP Paribas Personal Finance bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe BNP Paribas Personal Finance. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régimes à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

| En millions d'euros, au 31 décembre 2015 | Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs | Valeur actualisée des obligations non financées | Valeur actualisée des obligations | Valeur de marché des actifs de régime | Obligation nette |
|--|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| France | 62 | 4 | 66 | (41) | 25 |
| Hors France | | 24 | 24 | | 24 |
| TOTAL | 62 | 28 | 90 | (41) | 49 |

| En millions d'euros, au 31 décembre 2014 | Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs | Valeur actualisée des obligations non financées | Valeur actualisée des obligations | Valeur de marché des actifs de régime | Obligation nette |
|--|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| France | 58 | 17 | 75 | (45) | 30 |
| Hors France | | 25 | 25 | | 25 |
| TOTAL | 58 | 42 | 100 | (45) | 55 |

- Variation de la valeur actualisée des obligations

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur actualisée des obligations en début de période | 100 | 70 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 4 | 3 |
| Charge liée à l'actualisation des engagements | 2 | 2 |
| Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières | (3) | 11 |
| Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience | (4) | (3) |
| Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur | (3) | (2) |
| Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées | (4) | (2) |
| Incidence des variations de régime | (2) | 21 |
| Valeur actualisée des obligations en fin de période | 90 | 100 |

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur de marché des actifs en début de période | 45 | 36 |
| Produit d'intérêt des actifs | 1 | 1 |
| (Pertes) gains actuariels de la période | 1 | 1 |
| Cotisations versées par BNP Paribas Personal Finance | | 4 |
| Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées | (4) | (2) |
| Incidence des variations de régime | (2) | 5 |
| Valeur de marché des actifs en fin de période | 41 | 45 |

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Coût des services | 4 | 3 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 4 | 3 |
| Charge financière nette | 1 | 1 |
| Charge liée à l'actualisation des engagements | 2 | 2 |
| Produit d'intérêt des actifs de régime | (1) | (1) |
| Total porté dans les « Frais de personnel » | 5 | 4 |

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

| En millions d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres | 7 | (7) |
| (Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime | 1 | 1 |
| (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations | 3 | (11) |
| (Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations | 3 | 3 |

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour la zone monétaire Euro, le Groupe BNP Paribas Personal Finance actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

| En pourcentage | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|----------------|----------------------|--|----------------------|--|
| | Taux d'actualisation | Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾ | Taux d'actualisation | Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾ |
| France | 0,30%-2,00% | 1,25%-1,50% | 0,70%-1,50% | 2,00%-3,00% |
| Hors France | 1,80% | 2,30% | 1,70%-2,20% | 2,30% |

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

| Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Taux d'actualisation -100pb | Taux d'actualisation +100pb | Taux d'actualisation -100pb | Taux d'actualisation +100pb |
| France | 9 | (7) | 10 | (8) |
| Hors France | 3 | (3) | 2 | (3) |

- Rendement effectif des actifs de régime au cours de la période

| En pourcentage | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|----------------|--------------------|--------------------|
| France | 3,50% | 3,60% |
| Hors France | Plans non financés | Plans non financés |

- Ventilation des actifs de couverture

| En pourcentage | 31 décembre 2015 | | | | | | 31 décembre 2014 | | | | | |
|--|------------------|------------------------------|----------------------------------|------------|-----------------|-----------|------------------|------------------------------|----------------------------------|------------|-----------------|-----------|
| | Actions | Obligations gouvernementales | Obligations non gouvernementales | Immobilier | Compte de dépôt | Autres | Actions | Obligations gouvernementales | Obligations non gouvernementales | Immobilier | Compte de dépôt | Autres |
| France | 7% | 66% | 18% | 9% | 0% | 0% | 6% | 68% | 18% | 8% | 0% | 0% |
| Hors France | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Groupe BNP Paribas Personal Finance | 7% | 66% | 18% | 9% | 0% | 0% | 6% | 68% | 18% | 8% | 0% | 0% |

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

8.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et la faculté d'épargner des jours de congés.

La provision nette correspondante s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe BNP Paribas est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe BNP Paribas.

Depuis 2013, le Groupe BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80% indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20% indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme | 26 | 15 |

8.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas Personal Finance comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|------------------|
| Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs | 6 | 12 |

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- **Opérations réalisées sur le capital**

Au 31 décembre 2015, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 75 649 830 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (66 883 777 actions au 31 décembre 2014). 8 766 053 nouvelles actions ont été émises pour un montant nominal de 61 millions d'euros. A cela s'ajoute une prime d'émission de 789 millions d'euros, portant ainsi l'augmentation de capital de la période à 850 millions d'euros.

- **Actions de préférence**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

| Emetteur | Date d'émission | Devise | Montant (en millions d'euros) | Taux et durée avant la première date de call | Taux après la première date de call |
|----------------------------------|---------------------|--------|----------------------------------|---|--|
| Cofinoga Funding II LP | janvier et mai 2004 | EUR | 80 | TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% 10 ans | TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% |
| Total au 31 décembre 2015 | | | 73 ⁽²⁾ | | |

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'ayant pas d'instrument dilutif en actions ordinaires, le résultat de base par action ordinaire est égal au résultat dilué par action ordinaire.

Au 31 décembre 2015, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période s'élève à 67 591 433 contre 64 822 688 au 31 décembre 2014.

Le résultat de base par action ordinaire sur l'exercice 2015 s'élève à 8,34 euros contre 7,48 euros sur l'exercice 2014.

9.b REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

• Opérations de l'exercice 2015

Aucune opération significative de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015.

• Opérations de l'exercice 2014

▪ Groupe LaSer

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 25 juillet 2014, la participation de 50% détenue par son partenaire, le groupe Galeries Lafayette, dans le groupe LaSer, précédemment mis en équivalence dans le périmètre de consolidation. Cette acquisition est liée à la décision du groupe Galeries Lafayette d'exercer l'option de vente dont il disposait en vertu des accords de partenariat. Une procédure d'arbitrage est en cours.

A la suite de cette acquisition, le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle du groupe LaSer et le consolide par intégration globale.

L'impact du changement de méthode de consolidation sur le compte de résultat de l'exercice 2014 s'élevait à -5 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur le groupe LaSer s'établit à 143 millions d'euros.

Cette acquisition complémentaire avec changement de contrôle a eu pour conséquence d'augmenter, en date d'acquisition, de 9,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 8 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 7 milliards d'euros.

▪ RCS

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 6 août 2014, 100% de RCS Investments Holdings. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider RCS par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur RCS s'établit à 39 millions d'euros.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du groupe en date d'acquisition de 251 millions d'euros, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 338 millions d'euros.

RCS est une société sud-africaine de crédit à la consommation qui développe des programmes de cartes de crédit en collaboration avec des distributeurs et propose des prêts personnels.

9.c INTERETS MINORITAIRES

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

| En millions d'euros | 31 décembre 2015 | Exercice 2015 | | | | | | |
|------------------------------|--|----------------------|--------------|--|---|------------------------------------|--|---|
| | Total bilan avant élimination des opérations réciproques | Produit Net Bancaire | Résultat net | Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | % d'intérêt des actionnaires minoritaires | Résultat net part des minoritaires | Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires | Dividendes versés aux actionnaires minoritaires |
| Commerz Finanz | 6 377 | 324 | 91 | 91 | 49,9% | 45 | 45 | 13 |
| Autres intérêts minoritaires | | | | | | 11 | 11 | 10 |
| TOTAL | | | | | | 56 | 56 | 23 |

| En millions d'euros | 31 décembre 2014 | Exercice 2014 | | | | | | |
|------------------------------|--|----------------------|--------------|--|---|------------------------------------|--|---|
| | Total bilan avant élimination des opérations réciproques | Produit Net Bancaire | Résultat net | Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres | % d'intérêt des actionnaires minoritaires | Résultat net part des minoritaires | Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires | Dividendes versés aux actionnaires minoritaires |
| Commerz Finanz | 5 103 | 264 | 54 | 54 | 49,9% | 27 | 27 | 20 |
| Autres intérêts minoritaires | | | | | | 13 | 12 | 2 |
| TOTAL | | | | | | 40 | 39 | 22 |

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de Commerz Finanz, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

• Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | 31 décembre 2014 | |
|---|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| | Part du Groupe | Part des minoritaires | Part du Groupe | Part des minoritaires |
| Compagnie de Gestion et de Prêts SA | | | | |
| LaSer a acquis 35% de participation auprès des actionnaires minoritaires, portant ainsi son taux de détention à 100%. | 14 | (14) | | |
| Autres | | | | |
| Total | 14 | (14) | - | - |

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 77 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 85 millions d'euros au 31 décembre 2014.

9.d RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2014 et 2015, aucune entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées :

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs est présenté dans la note 6.n Transferts d'actifs financiers.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 6.n Transferts d'actifs financiers et 7.c Autres engagements de garantie.

9.e REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 1 484 milliers d'euros pour l'exercice 2015, contre 1 842 milliers d'euros pour l'exercice 2014.

9.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE ET LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 9.i « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

| En millions d'euros, au | 31 décembre 2015 | | | 31 décembre 2014 | | |
|--|------------------|--------------------------------------|---|------------------|--------------------------------------|---|
| | Coentreprises | Entreprises associées ⁽¹⁾ | Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas | Coentreprises | Entreprises associées ⁽¹⁾ | Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas |
| ACTIF | | | | | | |
| Prêts, avances et titres | | | | | | |
| Comptes ordinaires | | | 2 355 | | | 1 635 |
| Prêts | 37 | 30 | 10 631 | 40 | 33 | 15 079 |
| Titres | 666 | | | 723 | | |
| Titres détenus en portefeuille autre que de négoce | 8 | | 594 | | | 582 |
| Actifs divers | - | - | 366 | - | - | 306 |
| Total | 711 | 30 | 13 946 | 763 | 33 | 17 602 |
| PASSIF | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | |
| Comptes ordinaires | | | 243 | | | 232 |
| Autres emprunts | | | 71 023 | | | 75 055 |
| Dettes représentées par un titre | - | - | 1 604 | - | - | 2 044 |
| Passifs divers | - | - | 100 | - | - | 92 |
| Total | - | - | 72 970 | - | - | 77 423 |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE | | | | | | |
| Engagements de garantie donnés | 2 | | 1 337 | | | 1 097 |
| Engagements de financement donnés | 270 | | 495 | 158 | | 495 |
| Engagements de financement reçus | | | 4 399 | | | 4 260 |
| AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE | - | - | 3 119 | - | - | 3 544 |

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Par ailleurs, des parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance (cf. note 7.d Opérations de titrisation) et d'autres titres ont été prêtés ou mis en pension auprès de BNP Paribas SA.

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

| En millions d'euros | Exercice 2015 | | | Exercice 2014 | | |
|---------------------------------|---------------|--------------------------------------|---|---------------|--------------------------------------|---|
| | Coentreprises | Entreprises associées ⁽¹⁾ | Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas | Coentreprises | Entreprises associées ⁽¹⁾ | Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas |
| Intérêts et produits assimilés | 4 | 6 | 187 | 4 | | 204 |
| Intérêts et charges assimilés | | | (1 609) | | | (1 629) |
| Commissions (produits) | | 1 | 601 | | 1 | 533 |
| Commissions (charges) | | | (23) | | | (21) |
| Prestations de services rendues | | | 5 | | | 4 |
| Prestations de services reçues | | | (128) | | | (128) |
| Total | 4 | 7 | (967) | 4 | 1 | (1 037) |

⁽¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

9.g ECHEANCIER DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des instruments financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

| En millions d'euros, au 31 décembre 2015 | Non déterminé | JJ, et à vue | De JJ (exclu) à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | TOTAL |
|--|---------------|--------------|------------------------|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| Caisse et Banques centrales | | 677 | | | | | | 677 |
| Actifs financiers en valeur de marché par résultat | 1 | | | | | | | 1 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 125 | | | | | | | 125 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 139 | | 603 | | | | | 742 |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | | 4 456 | 196 | 162 | 840 | 6 254 | 1 608 | 13 516 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 465 | 2 386 | 4 894 | 11 514 | 26 991 | 24 061 | 70 311 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 218 | | | | | | | 218 |
| Actifs financiers par échéance | 483 | 5 598 | 3 185 | 5 056 | 12 354 | 33 245 | 25 669 | 85 590 |
| Passifs financiers en valeur de marché par résultat | 1 | | | | | | | 1 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 324 | | | | | | | 324 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | 940 | 3 277 | 5 149 | 15 941 | 35 634 | 13 789 | 74 730 |
| Dettes envers la clientèle | | 667 | 3 | 365 | 23 | 15 | 316 | 1 389 |
| Dettes représentées par un titre | | | 3 | 13 | 290 | 384 | 2 132 | 2 822 |
| Dettes subordonnées | 250 | | | 5 | 327 | | 827 | 1 409 |
| Passifs financiers par échéance | 575 | 1 607 | 3 283 | 5 532 | 16 581 | 36 033 | 17 064 | 80 675 |

| En millions d'euros, au 31 décembre 2014 | Non déterminé | JJ, et à vue | De JJ (exclu) à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | TOTAL |
|--|---------------|--------------|------------------------|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| Caisse et Banques centrales | | 165 | | | | | | 165 |
| Actifs financiers en valeur de marché par résultat | 4 | | | | | | | 4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 120 | | | | | | | 120 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 116 | | 452 | 130 | 1 | 8 | | 707 |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | | 5 839 | 789 | 158 | 1 181 | 7 266 | 1 983 | 17 216 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 175 | 2 132 | 4 729 | 11 535 | 26 392 | 25 663 | 70 626 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 85 | | | | | | | 85 |
| Actifs financiers par échéance | 325 | 6 179 | 3 373 | 5 017 | 12 717 | 33 666 | 27 646 | 88 923 |
| Passifs financiers en valeur de marché par résultat | 4 | | | | | | | 4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 335 | | | | | | | 335 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | 299 | 4 647 | 7 674 | 16 116 | 32 614 | 16 265 | 77 615 |
| Dettes envers la clientèle | | 426 | 8 | 408 | 31 | 3 | 622 | 1 498 |
| Dettes représentées par un titre | | | 167 | 124 | 813 | 2 118 | 1 108 | 4 330 |
| Dettes subordonnées | 250 | | | 5 | 375 | 547 | 550 | 1 727 |
| Passifs financiers par échéance | 589 | 725 | 4 822 | 8 211 | 17 335 | 35 282 | 18 545 | 85 509 |

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 24 485 millions d'euros et 1 362 millions d'euros au 31 décembre 2015 (24 464 millions d'euros et 1 126 millions d'euros au 31 décembre 2014) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

9.h VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

| En millions d'euros, au 31 décembre 2015 | Valeur de marché estimée | | | | Valeur au bilan |
|---|--------------------------|----------|----------|--------|-----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.e) | | 13 767 | | 13 767 | 13 516 |
| Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) ⁽¹⁾ | | 4 | 69 975 | 69 979 | 69 121 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (note 6.e) | | 77 379 | | 77 379 | 74 730 |
| Dettes envers la clientèle (note 6.f) | | 1 073 | 354 | 1 427 | 1 389 |
| Dettes représentées par un titre (note 6.g) | | 2 833 | | 2 833 | 2 822 |
| Dettes subordonnées (note 6.g) | | 1 447 | | 1 447 | 1 409 |

⁽¹⁾ Hors location financement

| En millions d'euros, au 31 décembre 2014 | Valeur de marché estimée | | | | Valeur au bilan |
|---|--------------------------|----------|----------|--------|-----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.e) | | 17 553 | | 17 553 | 17 216 |
| Prêts et créances sur la clientèle (note 6.f) ⁽¹⁾ | | 5 | 70 325 | 70 330 | 69 542 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (note 6.e) | | 82 119 | | 82 119 | 77 615 |
| Dettes envers la clientèle (note 6.f) | | 1 226 | 298 | 1 524 | 1 498 |
| Dettes représentées par un titre (note 6.g) | | 4 345 | | 4 345 | 4 330 |
| Dettes subordonnées (note 6.g) | | 1 727 | | 1 727 | 1 727 |

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.9). La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

9.i PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Dénomination | Pays | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2014 | | | |
|---|--------------|------------------|------------|-----------|------|------------------|------------|-----------|-------|
| | | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. |
| Société consolidante | | | | | | | | | |
| BNP Paribas Personal Finance | France | | | | | | | | |
| BNP Paribas Personal Finance (succ. République Tchèque) | Rép. Tchèque | IG | 100% | 100% | E2 | | | | |
| Sociétés consolidées | | | | | | | | | |
| Axa Banque Financement | France | ME | 35,0% | 35,0% | | ME | 35,0% | 35,0% | |
| Banco BNP Paribas Personal Finance SA | Portugal | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Banco Cetelem Argentina SA | Argentine | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Banco Cetelem SA | Espagne | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA) | Brésil | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Banco de Servicios Financieros SA | Argentine | ME | 40,0% | 40,0% | | ME | 40,0% | 40,0% | |
| Banque Solféa | France | ME (1) | 44,9% | 44,9% | | ME (1) | 44,9% | 44,9% | V1&D3 |
| BGN Mercantil E Servicos Ltda | Brésil | ME * | 100% | 100% | | ME * | 100% | 100% | |
| Bieffe 5 SPA | Italie | | | | | | | | S4 |
| BNP Paribas Personal Finance BV | Pays-Bas | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| BNP Paribas Personal Finance EAD | Bulgarie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| BNP Paribas Personal Finance SA de CV | Mexique | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Cafineo | France | IG | 51,0% | 50,8% | | IG | 51,0% | 50,8% | |
| Carrefour Banque | France | ME | 40,0% | 40,0% | V1 | ME | 39,2% | 39,2% | |
| Cetelem Algérie | Algérie | | | | S3 | ME * | 100% | 100% | |
| Cetelem America Ltda | Brésil | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Cetelem Bank LLC | Russie | ME | 20,8% | 20,8% | V3 | ME | 26,0% | 26,0% | |
| Cetelem Brasil SA | Brésil | | | | | | | | S4 |
| Cetelem CR AS | Rép. Tchèque | | | | S4 | IG | 100% | 100% | |
| Cetelem IFN | Roumanie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Cetelem Serviços Ltda | Brésil | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Cetelem Slovensko AS | Slovaquie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| CMV Médiforce | France | IG | 80,0% | 80,0% | | IG | 80,0% | 80,0% | |
| Cofica Bail | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Cofiplan | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Commerz Finanz | Allemagne | IG | 50,1% | 50,1% | | IG | 50,1% | 50,1% | |
| Communication Marketing Services - CMS | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Compagnie de Gestion et de Prêts | France | | | | S4 | IG | 65,0% | 65,0% | V1&D3 |
| Creation Consumer Finance Ltd. | Royaume-Uni | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Creation Financial Services Ltd. | Royaume-Uni | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Creation Marketing Services Ltd. | Royaume-Uni | | | | S1 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Crédit Moderne Antilles Guyane | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Crédit Moderne Océan Indien | France | IG | 97,8% | 97,8% | | IG | 97,8% | 97,8% | |

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Retulion

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

| Dénomination | Pays | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2014 | | | |
|--|----------------|------------------|------------|-----------|---------|------------------|------------|-----------|-------|
| | | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. |
| Direct Services | Bulgarie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Domofinance | France | IG | 55,0% | 55,0% | | IG | 55,0% | 55,0% | |
| Effico | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Effico Iberia SA | Espagne | ME * | 100% | 100% | | ME * | 100% | 100% | |
| EkspresBank | Danemark | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| EkspresBank (succ. Norvège) | Norvège | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Eurocredito EFC SA | Espagne | | | | S4 | IG | 100% | 100% | |
| Facet | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | |
| Fidecom | France | IG | 82,4% | 82,4% | | IG | 82,4% | 82,4% | V1&D3 |
| Fidem | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | |
| Fimestic Expansion SA | Espagne | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Findomestic Banca SPA | Italie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Findomestic Banka AD | Serbie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| LaSer Cofinoga | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| LaSer Loyalty | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| LaSer SA | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| LaSer Symag | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Leval 20 | France | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Loisirs Finance | France | IG | 51,0% | 51,0% | | IG | 51,0% | 51,0% | |
| Magyar Cetelem Bank Zrt. | Hongrie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Norrskan Finance | France | IG | 51,0% | 51,0% | | IG | 51,0% | 51,0% | |
| Oney Magyarország Zrt | Hongrie | ME | 40,0% | 40,0% | | ME | 40,0% | 40,0% | |
| Prêts et Services SAS | France | IG | 99,0% | 99,0% | | IG | 99,0% | 99,0% | |
| Projeo | France | IG | 100,0% | 100,0% | V1 | IG | 51,0% | 51,0% | |
| RCS Botswana Proprietary Ltd. | Botswana | | | | S3 | IG | 100% | 100% | E3 |
| RCS Cards Proprietary Ltd. | Afrique du Sud | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | E3 |
| RCS Collections Proprietary Ltd. | Afrique du Sud | | | | S3 | IG | 100% | 100% | E3 |
| RCS Home Loans Proprietary Ltd. | Afrique du Sud | | | | S3 | IG | 100% | 100% | E3 |
| RCS Investment Holdings Ltd. | Afrique du Sud | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | E3 |
| RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd. | Namibie | | | | S3 | IG | 100% | 100% | E3 |
| Servicios Financieros Carrefour EFC | Espagne | ME | 37,3% | 40,0% | V4 | ME | 37,3% | 39,9% | |
| Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd. | Inde | ME | 49,9% | 49,9% | | ME | 49,9% | 49,9% | |
| Syigma Banque | France | | | | S4 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Syigma Banque (succ. Pologne) | Pologne | | | | S1 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Syigma Banque (succ. Royaume-Uni) | Royaume-Uni | | | | S1 | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| Syigma Banque Polska SA (Spolka Akcyjna) | Pologne | | | | E2 / S2 | | | | |
| Syigma Funding Two Ltd. | Royaume-Uni | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | V1&D3 |
| TEB Tüketici Finansman AS | Turquie | IG | 85,6% | 85,6% | | IG | 85,6% | 85,6% | |
| UCB Ingatlanhitel RT | Hongrie | IG | 100% | 100% | | IG | 100% | 100% | |
| Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe) | Espagne | ME (1) | 40,0% | 40,0% | | ME (1) | 40,0% | 40,0% | |

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Retention

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

| Dénomination | Pays | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2014 | | | |
|--|-------------|------------------|------------|-----------|------|------------------|------------|-----------|-------|
| | | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. | Méthode | % contrôle | % intérêt | Réf. |
| Entités structurées | | | | | | | | | |
| Aubnoría 2012 - 1 | France | | | | S1 | IG | - | - | |
| Aubnoría 2012 - 2 | France | IG | - | - | | IG | - | - | |
| Aubnoría 2014 | France | IG | - | - | | IG | - | - | E2 |
| Cofinoga Funding Two L.P. | Royaume-Uni | IG | - | - | | IG | - | - | V1&D3 |
| Domos 2011 - A et B | France | IG | - | - | | IG | - | - | |
| FCC Domos 2008 | France | IG | - | - | | IG | - | - | |
| FCC Retail ABS Finance - Noria 2009 | France | IG | - | - | | IG | - | - | |
| FCC U.C.I 5 -18 | Espagne | ME (1) | - | - | | ME (1) | - | - | |
| Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV | Argentine | | | | S1 | IG | - | - | E2 |
| Florence 1 SRL | Italie | IG | - | - | | IG | - | - | |
| Florence SPV SRL | Italie | IG | - | - | | IG | - | - | |
| Fondo de Titulización de Activos, RMBS Prado I | Espagne | ME (1) | - | - | E2 | | | | |
| Noria 2015 | France | IG | - | - | E2 | | | | |
| Phedina Hypotheken 2010 BV | Pays-Bas | IG | - | - | | IG | - | - | |
| Phedina Hypotheken 2011-1 BV | Pays-Bas | IG | - | - | | IG | - | - | |
| Phedina Hypotheken 2013-1 BV | Pays-Bas | IG | - | - | | IG | - | - | |

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Refusion

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas Personal Finance jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 9.b.)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 1.a et 2 aux comptes consolidés qui exposent l'incidence de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.4, 1.c.11, 3.e et 6.f). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 6.l). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.j, 3.f et 6.h). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.g et 8.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Damien Laurent

Mazars



Anne Veaute



Nicolas de Luze

ETATS FINANCIERS DE

BNP Paribas Personal Finance SA

Au 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015 | |
| BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 | |
| 1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES | |
| 1.A - CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES..... | |
| 1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE..... | |
| 1.C - OPERATIONS DE TITRISATION | |
| 1.D - TITRES | |
| 1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT..... | |
| 1.F - IMMOBILISATIONS..... | 9 |
| 1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT | |
| 1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME..... | 10 |
| 1.I - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL | |
| 1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES..... | |
| 1.K - COÛT DU RISQUE | |
| 1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES | |
| 2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015 | |
| 2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES..... | |
| 2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE | 12 |
| 2.C - COMMISSIONS NETTES..... | |
| 2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS..... | |
| 2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | |
| 2.F - COÛT DU RISQUE | |
| 2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES | |
| 2.H - IMPOT SUR LES BENEFICES | |
| 3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 | |
| 3.A - OPERATIONS EN DEVISES..... | |
| 3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT | |
| 3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE..... | |
| 3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)..... | |
| 3.E - TITRES DETENUS..... | |
| 3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES..... | |
| 3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS | |
| 3.H - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE..... | |
| 3.I - COMPTES DE REGULARISATION..... | |
| 3.J - PROVISIONS | |
| 3.K - DETTES SUBORDONNEES | |
| 4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE | |
| 4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT..... | |
| 4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE | |
| 4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME | |
| 5 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL | |
| 6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| 6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES..... | |
| 6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES..... | |
| 6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE | |
| 6.D - EVENEMENT POST CLOTURE | |
| 6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION | 28 |
| 6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES | |
| 6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE..... | |
| 6.H - RAPPORT DE GESTION..... | |
| 7 – PRO-FORMA | |
| 7.A – COMPTE DE RESULTAT AU PRO-FORMA..... | |
| 7.B – BILAN AU PROFORMA | |

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

| En milliers d'euros | Notes | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | BNPP Personal Finance 31/12/2014 |
|--|-------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 2.A | 1 747 774 | 989 023 |
| Intérêts et charges assimilées | 2.A | (723 638) | (540 349) |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés | | 17 | 30 |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées | | - | (1) |
| Revenus des titres à revenu variable | 2.B | 639 020 | 759 407 |
| Commissions (produits) | 2.C | 97 911 | 41 633 |
| Commissions (charges) | 2.C | (45 951) | (17 369) |
| Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation | 2.D | 7 076 | (1 084) |
| Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 2.D | - | - |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 2.E | 484 958 | 327 230 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 2.E | (73 440) | (27 929) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 2 133 727 | 1 530 591 |
| Frais de personnel | 5.A | (505 799) | (366 124) |
| Autres frais administratifs | | (690 763) | (459 516) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | (137 721) | (37 499) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 799 444 | 667 452 |
| Coût du risque | 2.F | (368 800) | (204 976) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 430 644 | 462 476 |
| Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés | 2.G | (37 655) | 66 054 |
| Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées | | 8 996 | 82 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | 401 985 | 528 612 |
| Résultat Exceptionnel | | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | 2.H | (130 749) | (20 076) |
| RESULTAT NET | | 271 236 | 508 536 |

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| En milliers d'euros | Notes | 31 décembre 2015 | BNPP Personal Finance 31/12/2014 |
|--|-------|-------------------|-------------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | | 16 | 2 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | - | - |
| Créances sur les établissements de crédit | 3.B | 11 661 415 | 12 887 740 |
| Opérations avec la clientèle | 3.C | 22 377 384 | 17 823 773 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3.E | 5 885 354 | 4 826 370 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3.E | 76 | 70 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 3.E | 443 669 | 377 140 |
| Parts dans les entreprises liées | 3.E | 4 229 956 | 4 987 232 |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | | 1 199 | 1 397 |
| Location simple | | 1 | 1 |
| Immobilisations incorporelles | 3.F | 1 125 376 | 610 315 |
| Immobilisations corporelles | 3.F | 22 329 | 3 302 |
| Actions propres | | - | - |
| Autres actifs | 3.G | 492 769 | 325 184 |
| Comptes de régularisation | 3.I | 409 158 | 235 375 |
| TOTAL ACTIF | | 46 648 702 | 42 077 901 |
| DETTES | | | |
| Banques centrales et CCP | | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.B | 37 056 473 | 34 203 740 |
| Opérations avec la clientèle | 3.C | 440 248 | 491 488 |
| Dettes représentées par un titre | 3.H | 297 495 | 189 911 |
| Autres passifs | 3.G | 542 017 | 392 502 |
| Comptes de régularisation | 3.I | 490 749 | 232 193 |
| Provisions | 3.J | 199 634 | 146 724 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | | 16 769 | 16 769 |
| Dettes subordonnées | 3.K | 1 285 208 | 1 299 648 |
| TOTAL DETTES | | 40 328 593 | 36 972 975 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| | 6.A | | |
| Capital souscrit | | 529 549 | 468 186 |
| Prime d'émission | | 3 600 430 | 2 716 733 |
| Réserves | | 1 918 894 | 1 411 471 |
| Résultat de l'exercice | | 271 236 | 508 536 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 6 320 109 | 5 104 926 |
| TOTAL PASSIF | | 46 648 702 | 42 077 901 |
| HORS BILAN | | | |
| | Notes | 31 décembre 2015 | BNPP Personal Finance 31/12/2014 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | |
| Engagements de financement | 4.A | 10 547 657 | 3 030 446 |
| Engagements de garantie | 4.B | 4 877 987 | 3 600 567 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | |
| Engagements de financement | 4.A | 2 180 192 | 1 562 200 |
| Engagements de garantie | 4.B | 2 704 809 | 1 642 210 |

1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- ✓ Fusion absorption des sociétés Facet S.A. et Fidem S.A. par BNP Paribas Personal Finance S.A.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance S.A. a approuvé le 1er mars 2015 le projet de fusion absorption des sociétés Facet S.A. et Fidem S.A. dans BNP Paribas Personal Finance S.A., destiné à permettre une rationalisation juridique, financière et informatique des structures concernées.

S'agissant d'opérations de restructurations internes au groupe, les apports des sociétés Facet S.A. et Fidem S.A. ont été évalués sur la base des valeurs nettes comptables figurant à leur bilan au 31 décembre 2014.

Les apports de la société Fidem S.A. ont généré un boni de fusion de 30 951 milliers d'euros. BNP Paribas Personal Finance S.A., propriétaire de la totalité des actions, n'a procédé à aucune augmentation de capital. Le boni de fusion a été constaté dans le résultat de l'exercice.

La fusion de la société Facet S.A. a dégagé un mali de 437 899 milliers d'euros. Ce mali a été comptabilisé en immobilisation incorporelle.

Ces fusions ont un effet rétroactif au 1er janvier 2015, date à compter de laquelle les dites opérations sont, du point de vue comptable, considérées comme accomplies. Les fusions bénéficient du régime fiscal de faveur tant en matière de droit d'enregistrement (art. 816 du Code Général des Impôts) qu'en matière d'impôt sur les sociétés (article 210 A du même code).

- ✓ Fusion transfrontalière de BNP Paribas Personal Finance S.A. et Cetelem ČR a.s.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance S.A. a approuvé le 26 novembre 2014 le projet de fusion transfrontalière de BNP Paribas Personal Finance S.A. avec sa filiale Cetelem ČR a.s.

Cette opération a eu lieu le 31 mai 2015 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015. BNP Paribas Personal Finance S.A. détenant toutes les actions de sa filiale, aucune émission d'action n'a eu lieu. Les apports ont été réalisés sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2014.

L'opération a dégagé un boni de fusion de 51 372 milliers d'euros enregistré dans le résultat de l'exercice.

Au terme de cette opération visant à simplifier la structure sociale et administrative dans laquelle s'exercent les opérations de crédits à la consommation en République Tchèque, BNP Paribas Personal Finance exerce dorénavant ses activités localement par l'intermédiaire d'une succursale à laquelle les actifs de l'ex filiale Cetelem ČR a.s. ont été apportés.

- ✓ Fusion de BNP Paribas Personal Finance S.A. et LaSer

Depuis le 25 juillet 2014, le groupe LaSer est détenu à 100 % par BNP Paribas Personal Finance S.A.

Pour rationaliser son activité de crédit à la consommation et ne pas multiplier les sociétés dédiées à cette activité, le Groupe a décidé de réunir les principales sociétés françaises du groupe LaSer par fusion absorption dans BNP Paribas Personal Finance S.A., afin d'avoir notamment une meilleure visibilité sur le marché du crédit à la consommation. Ce rapprochement concerne donc les sociétés financières mais également les sociétés de moyens et de services qui contribuent au bon fonctionnement des métiers.

Les fusions des différentes entités juridiques ont toutes été réalisées en date du 1^{er} septembre 2015.

Ont été concernées les sociétés suivantes : les financières LaSer Cofinoga S.A., Sygma Banque S.A. et Compagnie de Gestion et de Prêts S.A., les entités regroupant les salariés et les moyens Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC, Alliantique SNC et Communication Marketing Services SNC, ainsi que les sociétés commerciales LaSer Loyalty S.A.S., LaSer S.A. et LaSer Prestations SNC.

Ont été ainsi réalisées simultanément, le même jour, les opérations suivantes : (i) fusion simplifiée de Compagnie de Gestion et de Prêts S.A. dans LaSer Cofinoga S.A., (ii) fusion simplifiée de Sygma Banque S.A. dans LaSer Cofinoga S.A., (iii) fusion simplifiée de LaSer Loyalty S.A.S. dans LaSer S.A., (iv) fusion de LaSer Prestations SNC dans LaSer S.A., (v) fusion de LaSer Cofinoga S.A. dans LaSer S.A., (vi) fusion simplifiée de LaSer S.A. dans BNP Paribas Personal Finance S.A., (vii) fusion de Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A., (viii) fusion de Communication Marketing Services SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A. et (ix) fusion d'Alliantique SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A.

S'agissant d'opérations de restructurations internes au groupe, les apports des sociétés ont été évalués sur la base des valeurs nettes comptables figurant à leur bilan le 31 décembre 2014. Les fusions ont un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015, sauf pour deux d'entre elles.

Pour les sociétés Alliantique SNC et Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC, les apports ont en effet été évalués sur la base des valeurs nettes comptables figurant au bilan au 31 mars 2015. La fusion a un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} avril 2015. Ces anciens GIE ont été transformés au 31 mars 2015 en SNC et ont opté pour l'imposition sur les sociétés de telle sorte que les opérations de fusion les concernant sont également placées sous le régime fiscal de faveur.

Ces opérations successives ont généré les boni et mali suivants :

(i) Fusion simplifiée de Compagnie de Gestion et de Prêts S.A. dans LaSer Cofinoga S.A.

La fusion de la société Compagnie de Gestion et de Prêts S.A. a généré un boni de fusion de 13 561 milliers d'euros constaté sur la période chez LaSer Cofinoga S.A.

(ii) Fusion simplifiée de Sygma Banque S.A. dans LaSer Cofinoga S.A.

La fusion de Sygma Banque S.A. dans LaSer Cofinoga S.A. a donné lieu à un mali de 58 646 milliers d'euros, comptabilisé en immobilisation incorporelle.

(iii) Fusion simplifiée de LaSer Loyalty S.A.S. avec LaSer S.A.

L'apport de la totalité de l'actif de LaSer Loyalty S.A.S. à LaSer S.A. a généré un mali de fusion de 7 438 milliers d'euros comptabilisé en immobilisation incorporelle.

(iv) Fusion de LaSer Prestations SNC dans LaSer S.A.

La fusion de Laser Prestations SNC dans LaSer S.A. n'a pas généré de boni / mali .

(v) Fusion de LaSer Cofinoga S.A. dans LaSer S.A.

La fusion de LaSer Cofinoga S.A. dans LaSer S.A. a donné lieu à un mali de 337 089 milliers d'euros, comptabilisé en immobilisation incorporelle.

(vi) Fusion simplifiée de LaSer S.A. dans BNP Paribas Personal Finance S.A.

L'apport de la totalité de l'actif de LaSer S.A. à BNP Paribas Personal Finance S.A. a généré un boni de 103 390 milliers d'euros comptabilisé en capitaux propres.

(vii) Fusion de Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A.

La fusion de Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A. a généré un boni de 1 794 milliers d'euros enregistré en capitaux propres.

(viii) Fusion de Communication Marketing Services SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A.

La fusion de Communication Marketing Services SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A. a généré un boni de 5 936 milliers d'euros enregistré en capitaux propres.

(ix) Fusion d'Alliantique SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A.

La fusion de Alliantique SNC dans BNP Paribas Personal Finance S.A. n'a pas généré de boni / mali.

Pour toutes ces opérations, les données chiffrées alimentant ces annexes dans la colonne 2015 sont issues de la comptabilité post fusion de BNP Paribas Personal Finance. Elles ne sont donc pas directement comparables avec celles de l'exercice 2014. Le point A de la rubrique « Autres informations » présente, dans un objectif de comparabilité, des comptes proforma au 31 décembre 2014. Une colonne 2014 « entités fusionnées » présente par ailleurs dans ces annexes la somme arithmétique des données chiffrées disponibles des entités significatives fusionnées (Facet S.A., Fidem S.A. et entités LaSer), après retraitement des opérations réciproques identifiées.

1.A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.C - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

1.D - TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation et les parts dans les entreprises liées**, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

La valeur d'utilité est évaluée :

- pour les entités consolidées, sur la base de la valeur en consolidation des filiales concernées (actif net consolidé),
- pour les autres entités, sur la base de l'actif net comptable social des titres.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

1.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail et de location avec option d'achat comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :
4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,
5 ans pour les caravanes,
de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

1.F - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Ce poste inclut également l'ensemble des mali des opérations de restructurations internes.

1.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt et de swaps de devises.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

1.I - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, et les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas Personal Finance du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode

des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Jusqu'au 31 décembre 2012, BNP Paribas Personal Finance appliquait la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

1.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.K - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.L - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés. Il ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 | |
|---|-------------------------------------|------------------|---|------------------|---|------------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Etablissements de crédit | 244 379 | (603 376) | 244 071 | (686 410) | 162 110 | (487 866) |
| Comptes à vue, prêts et emprunts | 237 834 | (568 936) | 239 024 | (638 824) | 157 063 | (461 862) |
| Titres reçus (donnés) en pension livrée | - | (5 496) | - | (7 221) | - | (7 221) |
| Prêts subordonnés | 6 545 | (28 944) | 5 047 | (40 365) | 5 047 | (18 783) |
| Clientèle | 1 342 846 | (5 571) | 1 472 574 | (5 445) | 700 883 | (7 801) |
| Comptes à vue, prêts et comptes à terme | 1 342 558 | (5 571) | 1 472 188 | (5 445) | 700 497 | (7 801) |
| Prêts subordonnés | 288 | - | 386 | - | 386 | - |
| Dettes représentées par un titre | 1 361 | (17 116) | 784 | (21 149) | - | (927) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 110 239 | (358) | 96 786 | (27) | 71 680 | (27) |
| Titres de placement | 109 821 | (358) | 96 663 | (27) | 71 680 | (27) |
| Titres d'investissement | 418 | - | 123 | - | - | - |
| Instruments de macro-couverture | 48 949 | (97 217) | 55 492 | (115 415) | 54 350 | (43 728) |
| Produits et charges d'intérêts | 1 747 774 | (723 638) | 1 869 707 | (828 446) | 989 023 | (540 349) |

2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--|-------------------------------------|---|--|
| Titres de placement et assimilés | 49 829 | 91 140 | 91 140 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 55 599 | 32 295 | 32 125 |
| Parts dans les entreprises liées | 533 592 | 666 207 | 636 142 |
| Revenus des titres à revenu variable | 639 020 | 789 642 | 759 407 |

2.C - COMMISSIONS NETTES

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 | |
|--|-------------------------------------|-----------------|--|-----------------|---|-----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations bancaires et financières | 71 102 | (31 785) | 37 716 | (46 957) | 29 493 | (10 467) |
| Opérations avec la clientèle | 71 102 | (31 283) | 37 716 | (46 957) | 29 493 | (10 467) |
| Autres | - | (502) | - | - | - | - |
| Prestations de services financiers | 26 809 | (14 166) | 32 575 | (12 756) | 12 140 | (6 902) |
| Produits et charges de commissions | 97 911 | (45 951) | 70 291 | (59 713) | 41 633 | (17 369) |

2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|----------------------------------|--|--|
| Résultat sur opérations des instruments financiers | (1) | 1 | 1 |
| Résultat sur opérations de change | 7 077 | (1 058) | (1 085) |
| Pertes sur portefeuille de négociation | 7 076 | (1 057) | (1 084) |

2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

| En milliers d'euros | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|------------------|------------------|
| - SEP avec des partenaires du monde de la distribution | 2 024 801 | 4 142 257 |
| - SEP avec des partenaires du monde financier | 2 197 852 | 2 628 278 |
| TOTAL | 4 222 653 | 6 770 535 |

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

2.F - COÛT DU RISQUE

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|--|--|---|
| | Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice | (24 281) | (40 782) |
| Clientèle et établissements de crédit | (20 288) | (33 343) | (61 343) |
| Engagements par signature | (3 574) | 1 609 | 1 609 |
| Titres | (419) | (9 048) | (9 048) |
| Créances irrécouvrables | (443 355) | (456 812) | (158 830) |
| Récupération sur créances amorties | 98 836 | 47 257 | 22 636 |
| Coût du risque | (368 800) | (450 337) | (204 976) |

2.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 | |
|---|-------------------------------------|------------------|---|------------------|---|-----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 51 569 | (15 572) | 60 148 | (30 470) | 3 639 | (3 638) |
| Cessions | 49 812 | (3 682) | 56 510 | (3 638) | 1 | (3 638) |
| Provisions | 1 757 | (11 890) | 3 638 | (26 832) | 3 638 | - |
| Parts dans les entreprises liées | 107 313 | (114 997) | 347 775 | (229 256) | 155 289 | (89 227) |
| Cessions | 82 835 | (45 411) | 3 531 | (141 589) | 3 531 | (1 745) |
| Provisions | 24 478 | (69 586) | 344 244 | (87 667) | 151 758 | (87 482) |
| Immobilisations d'exploitation | 469 | (66 437) | 128 | (139) | - | (9) |
| Total | 159 351 | (197 006) | 408 051 | (259 865) | 158 928 | (92 874) |
| Gains nets sur actifs immobilisés | (37 655) | | 148 186 | | 66 054 | |

2.H - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère.
Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Impôts courants de l'exercice | (20 336) | (33 486) | (12 347) |
| Impôts différés de l'exercice | (110 413) | (12 019) | (7 729) |
| Impôt sur les bénéfices | (130 749) | (45 505) | (20 076) |

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

3.A - OPERATIONS EN DEVISES

| En milliers d'euros | 31 Décembre 2015 | 31 Décembre 2014 |
|---------------------|------------------|------------------|
| Actif | 4 846 542 | 1 904 864 |
| Passif | 2 760 779 | 694 899 |

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--|----------------------------------|--|--|
| Prêts et créances | 11 661 415 | 14 931 347 | 12 887 740 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 703 383 | 714 753 | 465 478 |
| Comptes à terme et prêts | 10 870 764 | 14 127 102 | 12 332 770 |
| Prêts subordonnés | 87 268 | 89 492 | 89 492 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation | 11 661 415 | 14 931 347 | 12 887 740 |
| <i>Dont créances rattachées</i> | <i>75 869</i> | <i>75 988</i> | <i>50 664</i> |

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|----------------------------------|--|--|
| Dépôts et emprunts | 36 559 348 | 42 023 858 | 33 653 010 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 293 471 | 322 057 | 30 664 |
| Comptes à terme et emprunts | 36 265 877 | 41 701 801 | 33 622 346 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 497 125 | 550 730 | 550 730 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 37 056 473 | 42 574 588 | 34 203 740 |
| <i>Dont dettes rattachées</i> | <i>133 987</i> | <i>135 128</i> | <i>70 834</i> |

3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| En milliers d'euros | 31 Décembre 2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--|--------------------|--|--|
| Prêts et créances | 24 590 409 | 27 889 900 | 18 865 298 |
| Crédits à la clientèle | 24 235 022 | 27 482 542 | 18 483 467 |
| Prêts à la clientèle financière | 317 698 | 367 534 | 342 060 |
| Prêts subordonnés | 37 689 | 39 824 | 39 771 |
| Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif | 24 590 409 | 27 889 900 | 18 865 298 |
| <i>Dont créances rattachées</i> | 97 455 | 92 594 | 45 811 |
| <i>Dont décotes sur crédits restructurés</i> | (273 401) | (147 291) | (68 839) |
| <i>Dont créances douteuses *</i> | 3 040 450 | 3 350 567 | 1 573 474 |
| <i>*Dont créances douteuses compromises</i> | 2 189 462 | 2 052 720 | 1 084 640 |
| Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle | (2 213 025) | (2 467 222) | (1 041 525) |
| Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif | 22 377 384 | 25 422 678 | 17 823 773 |

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--|----------------------------------|--|--|
| Comptes à terme | 13 313 | 49 635 | 49 635 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 284 452 | 325 752 | 325 752 |
| Autres sommes dues à la clientèle | 142 483 | 149 356 | 116 101 |
| Opérations avec la clientèle - Passif | 440 248 | 524 743 | 491 488 |
| <i>Dont dettes rattachées</i> | 13 | 35 | 35 |

3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

| En milliers d'euros | Date de création du fonds | Montant cédé à l'origine | Cessions complémentaires de l'exercice | Cessions complémentaires depuis l'origine | Capital restant dû | Boni au 31/12/2015 |
|---------------------|---------------------------|--------------------------|--|---|--------------------|--------------------|
| - Domos 2008 | déc.-08 | 2 650 120 | | | 784 598 | 19 091 |
| - Domos 2011 - A | oct.-11 | 935 000 | 30 490 | 94 390 | 543 881 | 14 435 |
| - Domos 2011 - B | oct.-11 | 1 100 000 | 1 000 320 | 1 000 320 | 1 480 172 | 20 280 |
| - Noria 2009 | oct.-09 | 1 050 010 | 453 017 | 3 640 098 | 1 053 312 | 26 216 |
| - Autonoria 2012-1 | juin-12 | 560 000 | | 266 191 | - | - |
| - Autonoria 2012-2 | nov.-12 | 560 000 | | 300 073 | 141 719 | 1 798 |
| - Autonoria 2014 | nov.-14 | 560 000 | 219 294 | 219 294 | 513 014 | 1 500 |
| - Autonoria 2015 | nov.-15 | 1 000 000 | | | 960 116 | (3 156) |

En 2015, le fonds Autonoria 2012-1 a été liquidé et le fonds Noria 2015 a été mis en place et les parts ont été intégralement auto-souscrites.

3.E - TITRES DETENUS

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|----------------------------------|--|--|
| | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Placement | 5 885 354 | 4 826 370 | 4 826 370 |
| Investissement | - | 8 358 | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 885 354 | 4 834 728 | 4 826 370 |
| Placement | 76 | 75 | 70 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 76 | 75 | 70 |
| Participations | 443 471 | 1 428 076 | 377 039 |
| <i>dont provisions</i> | <i>(51 757)</i> | <i>(484 463)</i> | - |
| Autres titres détenus à long terme | 198 | 124 | 101 |
| <i>dont provisions</i> | - | - | - |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 443 669 | 1 428 200 | 377 140 |
| Parts dans les entreprises liées | 4 229 956 | 5 678 711 | 4 987 232 |
| <i>dont provisions</i> | <i>(254 224)</i> | <i>(808 970)</i> | <i>(625 775)</i> |
| Parts dans les entreprises liées | 4 229 956 | 5 678 711 | 4 987 232 |

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas Personal Finance SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 341 millions d'euros et 3 111 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les retraitements pour le proforma 2014 portent uniquement sur les entités fusionnées significatives : FACET, FIDEM et les entités du groupe LaSer.

Pour ce retraitement, les comptes de titres de participation et parts dans les entreprises liées des entités fusionnées ont été par simplification sommés.

L'évolution des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

| En milliers d'euros | Valeurs brutes | | | | | Provisions | | | | | Valeurs nettes | |
|------------------------------------|------------------|----------------|----------------------------|---------------------------------|------------------|------------------|---------------|-----------------|--------------------|----------------|------------------|-------------------|
| | 01/01/2015 | Acquisitions | Remboursements et cessions | Transferts et autres variations | 31/12/2015 | 01/01/2015 | Dotations | Reprises | Autres variations | 31/12/2015 | 31 décembre 2015 | 31 décembre 2014* |
| Participations et ATDLT | 1 912 663 | 23 017 | (3 568) | (1 436 686) | 495 426 | 484 463 | 11 838 | (1 757) | (442 787) | 51 757 | 443 669 | 1 428 200 |
| Parts dans les entreprises liées | 6 487 681 | 101 793 | (13 361) | (2 091 934) | 4 484 179 | 808 970 | 64 394 | (8 409) | (610 732) | 254 223 | 4 229 956 | 5 678 711 |
| Immobilisations financières | 8 400 344 | 124 810 | (16 929) | (3 528 620) | 4 979 605 | 1 293 433 | 76 232 | (10 166) | (1 053 519) | 305 980 | 4 673 625 | 7 106 911 |

*Les données du 31/12/2014 sont en proforma c'est-à-dire qu'elles correspondent à la somme des données de BNPP Personal Finance et de celles des entités fusionnées significatives (FACET, FIDEM et entités du groupe LaSer).

3.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | | | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|--|--|
| | Montant brut | Amort. et provisions | Montant net | Montant net | Montant net |
| Logiciels informatiques | 550 527 | (436 373) | 114 154 | 122 569 | 107 595 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 182 464 | (171 242) | 1 011 222 | 505 501 | 502 720 |
| Immobilisations incorporelles | 1 732 991 | (607 615) | 1 125 376 | 628 070 | 610 315 |
| Terrains et constructions | 15 832 | (5 312) | 10 520 | 11 038 | - |
| Equipement, mobilier, installations | 104 084 | (92 275) | 11 809 | 15 659 | 3 302 |
| Immobilisations corporelles | 119 916 | (97 587) | 22 329 | 26 697 | 3 302 |

La principale variation de l'exercice concerne le poste Autres immobilisations incorporelles et plus particulièrement les mali de fusion qui sont présentés ci-après.

Toutes les opérations de fusion de l'année sont rétroactives au 1er janvier 2015, à l'exception des fusions Gestion et Services Groupe Cofinoga SNC et Alliantique SNC qui sont rétroactives au 1er avril 2015.

| En milliers d'euros | Capitaux propres au 31/12/2014 | valeur des titres | Boni de fusion | Mali techniques de fusion | Mouvements Mali 2015 | Mali valeur nette 31/12/2015 |
|---|--------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------|
| UCB (valeur mali 31/12/2014 : 456 175 milliers d'euros) | | | | (456 175) | 148 000 | (308 175) |
| Opérations de l'année 2015 | | | | | | |
| FACET S.A. | 98 086 | 535 987 | | (437 899) | | (437 899) |
| FIDEM S.A. | 73 448 | 42 497 | 30 951 | | | |
| Cetelem ČR | 77 065 | 25 693 | 51 372 | | | |
| Compagnie de Gestion et de Prêts S.A. | 40 866* | 35 596 | 13 561** | | | |
| Sygma Banque S.A. | 380 710 | 439 356 | | (58 646) | 42 977 | 0**** |
| LaSer Loyalty S.A.S. | 4 374 | 11 812 | | (7 438) | | 0**** |
| Laser Prestations SNC | 2 | 2 | | | | |
| LaSer Cofinoga S.A. | 644410*** | 981 499 | | (337 089) | 146 916 | (213 280)**** |
| LaSer S.A. | 475 958 | 372 568 | 103 390 | | | |
| GESTION ET SERVICES GROUPE COFINOGA SNC | 1 794 | - | 1 794 | | | |
| COMMUNICATION MARKETING SERVICES SNC | 6 088 | 152 | 5 936 | | | |
| Alliantique SNC | 100 | 100 | | | | |
| LEVAL 3 | 14 080 | 13 568 | 512 | | | |
| TOTAL | | | 193 955*** | (1 297 247) | 337 893 | (959 354) |

* après déduction d'un dividende versé en 2015 de 21 millions d'euros

** après constatation d'un dividende reçu par LaSer Cofinoga S.A. de 8 millions d'euros

*** le boni de la fusion Compagnie de Gestion et de Prêts S.A. est constaté dans les capitaux propres de LaSer Cofinoga

**** les mali de fusion résultant des opérations avec LaSer S.A. et ses filiales représentent au 31 décembre 2015 un montant résiduel cumulé de 213 millions d'euros.

Les mouvements de l'année 2015 concernant les boni et mali de fusion sont les suivants :

A) Mali de fusion UCB :

Une dépréciation de 148 millions d'euros a été enregistrée au 31 décembre 2015 sur le mali de fusion UCB.

B) Boni et Mali de fusion LaSer :

Les mali de fusion LaSer représentent un montant initial cumulé de 403 millions d'euros au 1er janvier 2015, date de la rétroactivité des fusions de trois des entités ex LaSer ayant généré ces mali, cf partie 1 – Résumé des principes comptables appliqués, faits marquants, fusion de BNP Paribas Personal Finance S.A. et LaSer. Les boni de fusion LaSer représentent quant à eux un montant cumulé de 111 millions d'euros.

Ces mali de fusion de 403 millions d'euros au 1er janvier 2015 correspondent à la différence entre les actifs nets transmis par les entités absorbées et la valeur nette comptable des actions détenues par les entités absorbantes, lors des trois opérations de fusion suivantes (parmi les neuf concernant les entités ex Laser avec BNP Paribas Personal Finance S.A.) : fusions simplifiées de Sygma Banque S.A. dans LaSer Cofinoga S.A., de LaSer Loyalty S.A.S. dans LaSer S.A., et enfin de LaSer Cofinoga S.A. dans LaSer S.A.

La constatation des écritures de fusion des neuf entités ex LaSer avec BNP Paribas Personal Finance S.A. a conduit à enregistrer les montants suivants d'actifs nets comptables dans les comptes de l'entité absorbante, BNP Paribas Personal Finance S.A. :

- En dates de rétroactivité comptable des fusions, des actifs nets ont été reconnus, après élimination des titres et des capitaux propres des entités fusionnées, pour un cumul de 467 millions d'euros, se répartissant entre 403 millions d'euros de mali de fusion, 64 millions d'euros d'autres éléments d'actifs nets, tandis qu'étaient constatés 94 millions d'euros d'accroissement des capitaux propres (dont 111 millions d'euros venant de l'enregistrement des boni de fusion).

- Suite à un reclassement pour 185 millions d'euros d'éléments inclus dans les mali de fusion des entités ex LaSer vers des postes spécifiques du bilan de l'absorbante, le montant des mali de fusion s'est

élevé à 218 millions d'euros (403 - 185), pour parallèlement 249 millions d'euros (64 + 185) d'autres éléments d'actifs nets et 94 millions d'euros d'accroissement des capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, après dépréciation de 5 millions d'euros, le montant net des mali de fusion s'élève à 213 millions d'euros.

Ces valeurs des mali de fusion, respectivement de 218 millions d'euros à l'ouverture après reclassement et de 213 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, incluent par ailleurs l'effet de traitements comptables à hauteur de 182 millions d'euros résultant de l'application des principes et méthodes comptables suivants :

- Détermination de la valeur des titres de participation de LaSer S.A. figurant au bilan social de BNP Paribas Personal Finance S.A. au moment des fusions, sur la base du montant de l'actif net inscrit dans les comptes consolidés qui intègre l'actualisation des effets d'allocation du prix d'achat de LaSer S.A., pour un montant de 88 millions d'euros.
- Non compensation des mali et des boni dans une opération de « fusions en cascade », contribuant principalement à un impact de 94 millions d'euros d'accroissement des capitaux propres.

En conséquence et hors écritures comptables ci-dessus, la somme des postes d'actifs nets apportés à la date des fusions rétroactives par les entités ex LaSer représente chez l'entité absorbante, BNP Paribas Personal Finance S.A., un montant de 285 millions d'euros (218 - 182 + 249). Ce montant correspond au prix payé de 205 millions d'euros pour la prise de contrôle à 100% le 25 juillet 2014 de LaSer par BNP Paribas Personal Finance S.A., majoré de l'augmentation de capital de 80 millions d'euros intervenue en novembre 2014.

3.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|
| Etat impôts et taxes | 238 751 | 134 499 | 104 497 |
| Avances permanentes aux GIE | 19 289 | 21 858 | 21 858 |
| Autres actifs divers | 234 729 | 354 812 | 198 829 |
| Autres actifs | 492 769 | 511 169 | 325 184 |

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|-----------------------|-------------------------------------|--|---|
| Etat impôts et taxes | 10 722 | 32 574 | 6 327 |
| Dépôts de garantie | 203 | 227 | - |
| Autres passifs divers | 531 092 | 435 030 | 386 175 |
| Autres passifs | 542 017 | 467 831 | 392 502 |

3.H - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Titres de créances négociables | 186 499 | 1 031 610 | 189 911 |
| Emprunts obligataires | 110 996 | - | - |
| Dettes représentées par un titre | 297 495 | 1 031 610 | 189 911 |

3.I - COMPTES DE REGULARISATION

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Produits à recevoir | 240 168 | 247 776 | 210 861 |
| Valeurs à l'encaissement | 2 343 | 10 695 | 8 252 |
| Charges constatées d'avance | 3 796 | 7 480 | 2 777 |
| Autres comptes de régularisation | 162 851 | 113 928 | 13 485 |
| Comptes de régularisation - actif | 409 158 | 379 879 | 235 375 |

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Réévaluation des instruments dérivés et de change | 87 813 | 73 821 | - |
| Charges à payer | 265 418 | 308 748 | 173 657 |
| Comptes d'encaissement | 696 | 1 738 | 100 |
| Produits constatés d'avance | 45 255 | 64 087 | 44 651 |
| Autres comptes de régularisation créditeurs | 91 567 | 81 340 | 13 785 |
| Comptes de régularisation - passif | 490 749 | 529 734 | 232 193 |

3.J - PROVISIONS

| En milliers d'euros | Total BNPP Personal Finance 31/12/2014 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | Dotations | Reprises | Autres variations | 31 Décembre 2015 |
|---|---|--|---------------|-----------------|-------------------|------------------|
| Provisions pour engagements sociaux | 21 091 | 21 840 | 24 696 | (24 946) | 15 165 | 36 755 |
| Provisions pour engagements par signature | 56 788 | 56 788 | 12 949 | (9 374) | | 60 363 |
| Autres provisions | 68 845 | 93 938 | 49 984 | (40 740) | (666) | 102 516 |
| Provisions | 146 724 | 172 566 | 87 629 | (75 060) | 14 499 | 199 634 |

3.K - DETTES SUBORDONNEES

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|---|
| Dettes subordonnées remboursables | 1 280 109 | 1 782 395 | 1 299 530 |
| Dettes rattachées | 5 099 | 5 192 | 118 |
| Dettes subordonnées | 1 285 208 | 1 787 587 | 1 299 648 |

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échancés de la manière suivante :

| En milliers d'euros | TOTAL | Durée restant à courir | | | |
|-----------------------------|-----------|------------------------|---------------------|--------------------|---------------|
| | | Jusqu'à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Emprunts à durée déterminée | 1 030 109 | | 400 000 | | 630 109 |

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|---|
| Opérations fermes de gré à gré | 12 843 272 | 8 974 121 | 8 179 830 |
| <i>dont swaps de taux</i> | 12 682 054 | 8 183 860 | 8 179 830 |
| <i>dont swaps de devises</i> | 161 218 | 790 261 | |
| TOTAL | 12 843 272 | 8 974 121 | 8 179 830 |

5 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

| En milliers d'euros | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Salaires et traitements | (286 775) | (303 637) | (199 290) |
| Charges sociales et fiscales | (178 668) | (189 546) | (136 868) |
| Participation et Intéressement des salariés | (40 356) | (38 667) | (29 966) |
| Total frais de personnel | (505 799) | (531 850) | (366 124) |

Les effectifs moyens permanents en 2015 se décomposent comme suit :

| Effectif au | BNPP Personal Finance 31/12/2015 | BNP Paribas Personal Finance Exercice 2014 |
|---|-------------------------------------|---|
| <i>Dont cadres</i> | 3 155 | 2 203 |
| <i>Dont techniciens de la banque</i> | 3 662 | 2 342 |
| Total BNP Paribas Personal Finance | 6 817 | 4 545 |

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé à 1 484 milliers d'euros en 2015 contre 1 842 milliers d'euros en 2014.

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

| En milliers d'euros | Capital | Primes d'émission et autres primes | Résultat et réserves de la période | Total capitaux propres |
|---|----------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2013 | 453 226 | 2 531 693 | 1 411 553 | 4 396 472 |
| Dividendes sur le résultat de l'exercice 2013 | | | | |
| Augmentations de capital | 14 960 | 185 040 | | 200 000 |
| Provisions réglementées | | | (82) | (82) |
| Autres variations | | | | |
| Résultat de l'exercice 2014 | | | 508 536 | 508 536 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2014 | 468 186 | 2 716 733 | 1 920 007 | 5 104 926 |
| Dividendes sur le résultat de l'exercice 2014 | | | | |
| Augmentations de capital | 61 363 | 788 637 | | 850 000 |
| Provisions réglementées | | | (1 113) | (1 113) |
| Autres variations | | 95 060 | | 95 060 |
| Résultat de l'exercice 2015 | | | 271 236 | 271 236 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 529 549 | 3 600 430 | 2 190 130 | 6 320 109 |

6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

| En milliers d'euros | Opérations à vue au jour le jour | Durée restant à courir | | | | | Dont Provisions | Total |
|---|----------------------------------|------------------------|------------------|-----------------|---------------|-------------|-------------------|-------|
| | | Jusqu'à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | | | |
| EMPLOIS | | | | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 718 999 | 1 371 499 | 1 503 129 | 5 475 779 | 1 592 009 | - | 11 661 415 | |
| Opérations avec la clientèle et crédit-bail | 925 908 | 2 098 806 | 4 024 565 | 6 951 596 | 8 377 708 | (2 213 863) | 22 378 583 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 20 640 | - | - | - | 5 864 714 | (9 467) | 5 885 354 | |
| RESSOURCES | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP | 996 159 | 3 482 981 | 6 274 239 | 17 285 339 | 9 017 755 | - | 37 056 473 | |
| Opérations avec la clientèle | 286 384 | 140 564 | - | 13 300 | - | - | 440 248 | |
| Dettes représentées par un titre | 499 | 3 114 | 213 499 | 80 383 | - | - | 297 495 | |

6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 3 119 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 3 544 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des engagements de garantie financière reçus s'élève à 263 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 252 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.D - EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

2015

| En milliers d'euros | Sociétés liées | Sociétés avec lien de participation |
|---|----------------|-------------------------------------|
| ACTIF | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 11 590 865 | 25 776 |
| Concours bancaires à la clientèle | 299 381 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 308 512 | 0 |
| PASSIF | | |
| Dettes subordonnées | 1 285 209 | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 36 192 000 | |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 13 300 | |
| HORS BILAN | | |
| Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit | 4 020 346 | 115 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 2 180 192 | |

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

| Libellé titre | Dev. | Capital | Réserves et RAN avant affectation des résultats | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Quote-part de capital détenue |
|---------------|------|------------------------|---|--|-------------------------------|
| | | en milliers de devises | | | en % |

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1. Filiales (détenues à + de 50%)

| | | | | | |
|---|-----|-----------|------------|------------|---------|
| CETELEM ALGERIE (**) | DZD | 3 500 000 | 267 111 | (16 746) | 100,00% |
| BANCO BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA | EUR | 45 662 | 81 307 | 34 654 | 100,00% |
| BANCO CETELEM SA | EUR | 60 902 | 300 351 | 165 880 | 100,00% |
| BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE B.V. | EUR | 14 807 | 11 190 | 32 240 | 100,00% |
| BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EAD | BGN | 1 000 | (4 075) | 27 855 | 100,00% |
| BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA DE CV | MXN | 1 355 007 | 138 771 | 55 095 | 100,00% |
| CETELEM AMERICA | BRL | 1 062 874 | 550 711 | 74 799 | 100,00% |
| CETELEM IFN | RON | 92 283 | 149 553 | 54 755 | 100,00% |
| CETELEM SERVICOS | BRL | 30 001 | 5 305 | (207) | 100,00% |
| CFS | GBP | 59 703 | (13 547) | 23 473 | 100,00% |
| CMS VACANCES (*) | EUR | 750 | 12 | 143 | 100,00% |
| CMV MEDIFORCE | EUR | 7 568 | 25 122 | 7 529 | 80,00% |
| COFICA BAIL | EUR | 12 800 | 15 677 | 8 628 | 100,00% |
| COFIPLAN | EUR | 2 964 | 4 428 | 868 | 99,92% |
| COMMERZ FINANZ GMBH | EUR | 9 780 | 755 427 | 90 635 | 50,10% |
| CORREDURIA DE SEGUROS (sygma MEDIATION) (*) | EUR | 4 | 16 | (1) | 100,00% |
| CREDIT MODERNE ANTILLES GUYANE | EUR | 18 727 | 18 025 | 14 622 | 100,00% |
| CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN | EUR | 4 576 | 22 838 | 17 406 | 97,81% |
| DOMOFINANCE | EUR | 53 000 | 34 044 | 5 843 | 55,00% |
| EFFICO | EUR | 1 665 | 4 887 | 570 | 99,99% |
| EXPRESSBANK | DKK | 110 000 | 489 114 | 107 067 | 100,00% |
| FIDECOM (*) | EUR | 1 724 | 9 352 | 2 033 | 82,37% |
| FIMESTIC EXPANSION SA | EUR | 40 672 | 5 749 | 349 | 100,00% |
| FINDOMESTIC BANCA S.P.A. | EUR | 659 423 | 342 073 | 154 239 | 100,00% |
| LASER INSURANCE POLSKA (**) | PLN | 1 000 | (194) | (130) | 100,00% |
| LEVAL 20 | EUR | 142 000 | (749) | 106 | 100,00% |
| LEVAL 21 (*) | EUR | 50 000 | 51 | 112 | 100,00% |
| MAGYAR CETELEM BANK ZRT | HUF | 3 903 000 | 14 388 399 | 11 797 495 | 100,00% |
| PROJEO | EUR | 10 849 | 380 | 301 | 100,00% |
| RCS INVESTMENT HOLDINGS | ZAR | 4 | 23 372 | (5 197) | 100,00% |
| SYGMA FUNDING II | EUR | 4 150 | 0 | 0 | 100,00% |
| SYMAG (*) | EUR | 16 000 | (8 013) | 121 | 100,00% |
| TEB TUKETICI FINANSMAN A.S. | TRY | 71 626 | 85 283 | 17 928 | 85,58% |

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

| | | | | | |
|---|-----|-----------|-----------|-----------|--------|
| ACONTO (**) | NOK | 100 | 1 611 | 14 | 35,00% |
| ASSURTIS | EUR | 650 | (3 904) | (41) | 45,00% |
| AXA BANQUE FINANCEMENT | EUR | 33 855 | 38 361 | 5 073 | 35,00% |
| BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA | ARS | 77 381 | 156 017 | 67 620 | 40,00% |
| BANQUE SOLFEA | EUR | 57 831 | (21 772) | 8 989 | 44,91% |
| CARREFOUR BANQUE (**) | EUR | 99 971 | 449 182 | 64 889 | 39,17% |
| GENIUS AUTO FINANCE CO LTD (*) | CNY | 900 000 | 0 | (26 555) | 20,00% |
| SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR E.F.C. SA | EUR | 18 567 | 190 326 | 109 045 | 37,28% |
| SUNDARAM BNP PARIBAS HOME FINANCE LIMITED | INR | 1 012 544 | 6 344 357 | 1 497 699 | 49,90% |
| SUNING CONSUMER COMPANY LTD (*) | CNY | 300 000 | 0 | (61 687) | 15,00% |
| UCI SA (UNION CREDITOS INMOBILIAR) (**) | EUR | 98 019 | (20 544) | (16 688) | 40,00% |

Données IFRS au 31 décembre 2015

* Données sociales non auditées au 31 décembre 2015

** Données au 30 septembre 2015

*** Données au 31 décembre 2014

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- Corelim 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- CMS Vacances Hangar 17 Quai du Bacalan 33300 Bordeaux

Groupements d'intérêt économique

- Neuilly Contentieux 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GEP CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GAM CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GIE Carte Bancaire 151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris
- GIE Laser Archives 18 rue de Londres 75009 Paris
- GIE Recherche Hausmann 18 rue de Londres 75009 Paris
- GIE S'Miles 18 rue de Londres 75009 Paris

6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret.

7 – PRO-FORMA

7.A – COMPTE DE RESULTAT AU PRO-FORMA

| En milliers d'euros | BNP Paribas Personal Finance 31/12/2014 | Entités fusionnées * 31/12/2014 | Opérations réciproques | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNPP Personal Finance 31/12/2015 |
|--|--|---------------------------------------|---------------------------|--|---|
| Intérêts et produits assimilés | 989 023 | 880 834 | (150) | 1 869 707 | 1 747 774 |
| Intérêts et charges assimilées | (540 349) | (288 247) | 150 | (828 446) | (723 638) |
| Produits sur opérations de crédit- bail et assimilés | 30 | 1 201 | - | 1 231 | 17 |
| Charges sur opérations de crédit- bail et assimilées | (1) | - | - | (1) | - |
| Revenus des titres à revenu variable | 759 407 | 30 235 | - | 789 642 | 639 020 |
| Commissions (produits) | 41 633 | 29 369 | (711) | 70 291 | 97 911 |
| Commissions (charges) | (17 369) | (43 055) | 711 | (59 713) | (45 951) |
| Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation | (1 084) | 27 | - | (1 057) | 7 076 |
| Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | - | - | - | - | - |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 327 230 | 237 337 | (51 738) | 512 829 | 484 958 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (27 929) | (77 351) | 51 414 | (53 866) | (73 440) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 1 530 591 | 770 350 | (324) | 2 300 617 | 2 133 727 |
| Frais de personnel | (366 124) | (165 726) | - | (531 850) | (505 799) |
| Autres frais administratifs | (459 516) | (208 760) | 324 | (667 952) | (690 763) |
| Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | (37 499) | (16 549) | - | (54 048) | (137 721) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 667 452 | 379 315 | - | 1 046 767 | 799 444 |
| Coût du risque | (204 976) | (245 361) | - | (450 337) | (368 800) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 462 476 | 133 954 | - | 596 430 | 430 644 |
| Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés | 66 054 | 82 132 | - | 148 186 | (37 655) |
| Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées | 82 | 7 499 | - | 7 581 | 8 996 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 528 612 | 223 585 | - | 752 197 | 401 985 |
| Résultat Exceptionnel | - | - | - | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | (20 076) | (25 429) | - | (45 505) | (130 749) |
| RESULTAT NET | 508 536 | 198 156 | - | 706 692 | 271 236 |

* Les retraitements pour le proforma 2014 portent uniquement sur les entités fusionnées significatives : FACET, FIDEM et entités du groupe LaSer.

Pour ce retraitement, les comptes de titres de participation et parts dans les entreprises liées des entités fusionnées ont été par simplification sommés, comme également les comptes de capitaux propres correspondant.

7.B – BILAN AU PROFORMA

| En milliers d'euros | BNP Paribas Personal Finance 31/12/2014 | Entités fusionnées * 31/12/2014 | Opérations réciproques | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNPP Personal Finance 31/12/2015 |
|--|--|---------------------------------------|---------------------------|--|---|
| ACTIF | | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | 2 | 100 697 | - | 100 699 | 16 |
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Créances sur les établissements de crédit | 12 887 740 | 3 321 706 | (1 278 099) | 14 931 347 | 11 661 415 |
| Opérations avec la clientèle | 17 823 773 | 7 598 905 | - | 25 422 678 | 22 377 384 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 826 370 | 8 358 | - | 4 834 728 | 5 885 354 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 70 | 5 | - | 75 | 76 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 377 140 | 1 051 060 | - | 1 428 200 | 443 669 |
| Parts dans les entreprises liées | 4 987 232 | 691 479 | - | 5 678 711 | 4 229 956 |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | 1 397 | - | - | 1 397 | 1 199 |
| Location simple | 1 | - | - | 1 | 1 |
| Immobilisations incorporelles | 610 315 | 17 755 | - | 628 070 | 1 125 376 |
| Immobilisations corporelles | 3 302 | 23 395 | - | 26 697 | 22 329 |
| Actions propres | - | - | - | - | - |
| Autres actifs | 325 184 | 186 859 | (874) | 511 169 | 492 769 |
| Comptes de régularisation | 235 375 | 146 501 | (1 997) | 379 879 | 409 158 |
| TOTAL ACTIF | 42 077 901 | 13 146 720 | (1 280 970) | 53 943 651 | 46 648 702 |

* Les retraitements pour le proforma 2014 portent uniquement sur les entités fusionnées significatives : FACET, FIDEM et entités du groupe LaSer. Pour ce retraitement, les comptes de titres de participation et parts dans les entreprises liées des entités fusionnées ont été par simplification sommés, comme également les comptes de capitaux propres correspondant.

| En milliers d'euros | BNP Paribas Personal Finance 31/12/2014 | Entités fusionnées * 31/12/2014 | Opérations réciproques | Total BNPP Personal Finance pro forma 31/12/2014 | BNPP Personal Finance 31/12/2015 |
|---|--|---------------------------------------|---------------------------|--|---|
| DETTES | | | | | |
| Banques centrales et CCP | - | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 34 203 740 | 9 648 947 | (1 278 099) | 42 574 588 | 37 056 473 |
| Opérations avec la clientèle | 491 488 | 33 255 | - | 524 743 | 440 248 |
| Dettes représentées par un titre | 189 911 | 841 699 | - | 1 031 610 | 297 495 |
| Autres passifs | 392 502 | 75 329 | - | 467 831 | 542 017 |
| Comptes de régularisation | 232 193 | 300 412 | (2 871) | 529 734 | 490 749 |
| Provisions | 146 724 | 25 842 | - | 172 566 | 199 634 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 16 769 | 113 | - | 16 882 | 16 769 |
| Dettes subordonnées | 1 299 648 | 487 939 | - | 1 787 587 | 1 285 208 |
| TOTAL DETTES | 36 972 975 | 11 413 536 | (1 280 970) | 47 105 541 | 40 328 593 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| Capital souscrit | 468 186 | 1 002 022 | - | 1 470 208 | 529 549 |
| Prime d'émission | 2 716 733 | 838 179 | - | 3 554 912 | 3 600 430 |
| Réserves | 1 411 471 | (305 173) | - | 1 106 298 | 1 918 894 |
| Résultat de l'exercice | 508 536 | 198 156 | - | 706 692 | 271 236 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 5 104 926 | 1 733 184 | - | 6 838 110 | 6 320 109 |
| TOTAL PASSIF | 42 077 901 | 13 146 720 | (1 280 970) | 53 943 651 | 46 648 702 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | | | |
| Engagements de financement | 3 030 446 | 9 732 869 | - | 12 763 315 | 10 547 657 |
| Engagements de garantie | 3 600 567 | 257 240 | - | 3 857 807 | 4 877 987 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | | | |
| Engagements de financement | 1 562 200 | 546 718 | - | 2 108 918 | 2 180 192 |
| Engagements de garantie | 1 642 210 | 123 499 | - | 1 765 709 | 2 704 809 |

* Les retraitements pour le proforma 2014 portent uniquement sur les entités fusionnées significatives : FACET, FIDEM et entités du groupe LaSer. Pour ce retraitement, les comptes de titres de participation et parts dans les entreprises liées des entités fusionnées ont été par simplification sommés, comme également les comptes de capitaux propres correspondant.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
BNP Paribas Personal Finance
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.B, 1.E, 1.K, 2.F et 3.C de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1.D et 3.E de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.I et 3.J de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Damien Leurent

Mazars



Anne Veaute

Nicolas de Luze

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Je soussigné, Laurent DAVID, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes figurant dans ce document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes figurant dans ce document.

Fait à Levallois, le 21 avril 2016


Laurent David
Directeur Général

INFORMATIONS RSE

La politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe BNP Paribas Personal Finance est structurée selon les mêmes principes que ceux du Groupe BNP Paribas, autour de 4 piliers :

Responsabilité économique : construire des offres et des services responsables.

Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et équitable des Ressources Humaines.

Responsabilité civique : promouvoir l'éducation budgétaire et la lutte contre l'exclusion.

Responsabilité environnementale : réduire l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement interne.

Une gouvernance a été mise en place dès 2010 pour impulser et coordonner la RSE de BNP Paribas Personal Finance. Elle a également pour objet de proposer une politique et un plan d'actions, l'ensemble en cohérence avec ceux du Groupe BNP Paribas. Cette gouvernance est assurée par un comité RSE sponsorisé par la Direction Générale, qui se réunit deux fois par an.

Au 31 décembre 2015, ce comité était composé de :

- Alain van Groenendael, Président de BNP Paribas Personal Finance
- Marie-Hélène Moreau-Nollet, Directrice Ressources Humaines BNP Paribas Personal Finance
- Christophe Banning Lover, Responsable Relations sociales & Projets sociétaux BNP Paribas Personal Finance
- Gilles de Wailly, Directeur des Systèmes d'Information BNP Paribas Personal Finance
- Marianne Huvé-Allard, Directrice Marque, Communication & Publicité BNP Paribas Personal Finance
- Caroline Soulié, Responsable Département Clients – Direction Commerce Marketing
- Marc Feltesse, Directeur des Opérations BNP Paribas Personal Finance
- Christian Delvoye, Responsable Efficacité Opérationnelle BNP Paribas Personal Finance
- Dominique Guyonnet, Responsable RSE BNP Paribas Personal Finance France
- Lorenza Ciacci, Directrice Marque, Communication & Publicité Findomestic
- Marie-José Gancel, Coordination RSE de BNP Paribas Personal Finance

Au niveau du Groupe BNP Paribas, la DRSE (Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale) dispose d'attributions concernant la coordination du système de contrôle interne. Elle est dotée de moyens qui lui permettent de fournir l'expertise et le pilotage des enjeux RSE à l'ensemble du Groupe. Elle a pour mission de diffuser les directives de niveau Groupe et d'en suivre l'évolution dans les différentes entités. La conformité aux exigences réglementaires en matière de RSE s'inscrit pleinement dans ce processus interne.

Le rapport RSE de BNP Paribas Personal Finance

Depuis 2013, PF produit un rapport RSE intégré à son rapport de gestion. Ce rapport donne lieu à une attestation de présence des informations réglementaires produite par les CAC tiers certificateurs. Il est présenté au Conseil d'Administration de PF de début mars puis à l'AG de PF en mai.

Depuis l'exercice 2015, le rapport RSE de PF est soumis à des contrôles de données par PricewaterhouseCoopers ⁽¹⁾, ce qui signifie concrètement des audits sur certains sites avec une vérification de la fiabilité des données collectées.

Note méthodologique

Conformément à la loi Grenelle II, article 225, ce rapport RSE présente les informations sociales, environnementales et sociétales de l'exercice 2015 de BNP Paribas Personal Finance.

Soucieuse de la cohérence de format des données présentées, l'entreprise a choisi de conserver la présentation selon les 4 piliers RSE tels que définis par le Groupe BNP Paribas (piliers économique, social, civique et environnemental).

➤ **Périmètre**

Le présent reporting RSE porte sur l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre 2015 et s'applique aux entités de PF juridiquement concernées ⁽²⁾. Certaines informations ne sont reportées que pour BNP Paribas Personal Finance en France ; ces cas sont clairement identifiés dans le rapport.

➤ **Collecte des données**

Le processus de collecte de données est sous la responsabilité de la coordination RSE. Les données sont collectées auprès du réseau de correspondants RSE des pays de Personal Finance concernés via des questionnaires à compléter et des points téléphoniques. Ces questionnaires ont été construits en respectant l'organisation en 4 piliers/12 engagements.

En parallèle, un outil du groupe BNP Paribas (Enablon) aide à collecter certains indicateurs environnementaux et sociaux complémentaires. Les spécificités méthodologiques pour la collecte de certaines données du pilier social et du pilier environnemental sont explicitées en préambule des parties concernées.

➤ **Contrôles et vérifications**

Le tri, l'analyse et la consolidation des données sont menés par chaque responsable de pilier. Après les audits ⁽³⁾, la consolidation des informations quantitatives, la version finale du Rapport RSE de PF est adressée aux CAC Tiers Certificateurs pour revue définitive. Des vérifications de cohérence de l'ensemble des données (fond/forme) sont faites par la coordination RSE tout au long du processus.

⁽¹⁾ *Organisme tiers indépendant de BNP Paribas Personal Finance et également tiers vérificateur des Informations RSE du groupe BNP Paribas*

⁽²⁾ *Cf annexe 1*

⁽³⁾ *En 2015, les pays audités ont été la France, l'Espagne et UK*

| |
|---|
| RESPONSABILITE ECONOMIQUE : CONSTRUIRE DES OFFRES ET DES SERVICES RESPONSABLES |
|---|

Avec des marques comme Cetelem, Cofinoga ou Findomestic, BNP Paribas Personal Finance propose une gamme complète de crédits aux particuliers disponibles en magasin, en concession automobile ou directement auprès des clients via ses centres de relation client et sur Internet. BNP Paribas Personal Finance a complété son offre avec des produits d'assurance et d'épargne dans la plupart des pays dans lesquels l'entreprise est implantée.

BNP Paribas Personal Finance a ainsi développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les web marchands, et d'autres institutions financières (banques et assurances) fondée sur son expérience du marché du crédit et sa capacité à proposer des services intégrés, adaptés à l'activité et à la stratégie commerciale de ses partenaires.

BNP Paribas Personal Finance est aussi un acteur de référence en matière de Crédit Responsable® et veille à favoriser l'accès au crédit tout en limitant les excès.

En 2015, Personal Finance a généralisé dans toutes les entités PF une nouvelle signature de marque « Plus responsables, ensemble ».

I. CONSTRUIRE DES OFFRES ET DES SERVICES RESPONSABLES

A. Des offres ciblées

BNP Paribas Personal Finance a mis en place des offres spécifiques pour les personnes ayant des difficultés à obtenir des prêts dans le système bancaire classique. Cette approche par cibles a permis d'enrichir l'offre existante et ce, dans plusieurs pays.

En France, une offre de prêt personnel a été développée spécifiquement par Cetelem pour répondre aux attentes des personnes en contrat à durée déterminée. Cette offre leur apporte des solutions pour financer leurs projets : la durée, le taux et les remboursements sont personnalisés et adaptés à leur budget. Depuis le lancement de cette offre en 2011, près de 25 000 dossiers ont été financés, dont 3 602 en 2015.

En 2015, Cetelem a complété son offre de prêt par un service gratuit d'aide au retour à l'emploi élaboré en collaboration avec Mondial Assistance.

Par ailleurs, Cetelem a également élargi sa gamme de services responsables :

Lancée en 2014, l'offre « **Je gère mon projet** » a été créée pour financer un projet à moyen terme sur le principe de l'association d'un apport, d'une épargne avec un crédit. Elle s'inscrit dans le même esprit de planification des dépenses que la nouvelle offre "prêt réservé" qui permet de prévoir un financement six mois à l'avance.

Italie

Progression en 2015 de la production des offres ciblées :

- cible des « jeunes », la production réalisée a progressé de 33% en 2015 vs 2014.
- cible des «résidents étrangers », la production réalisée a progressé de 51% en 2015 vs 2014. L'offre de prêt permet d'accéder à une durée maximum de financement de 24 mois.
- cible «seniors » (plus de 70 ans), la production réalisée a progressé de 49% en 2015 vs 2014.

Espagne

Mise en place en 2015 de l'allongement de l'éligibilité de l'obtention de prêt pour les seniors jusqu'à 80 ans, avec une assurance spécifique optionnelle « seguro vital mas », dont une assistance santé, dépannage, et livraison de médicaments à domicile.

Un format de contrat pour les clients Seniors, plus lisible et plus simple, est proposé « prestamo major edad ».

Portugal

Depuis mai 2015, évolution de l'offre pour les seniors avec un allongement de l'éligibilité de l'obtention de prêt jusqu'à 72 ans et avec une couverture d'assurance jusqu'à 80 ans. Cette offre représente à fin 2015 une production d'environ 4 534 dossiers, soit 32,5 millions d'euros.

Bulgarie

Une offre de prêt personnel a été développée spécifiquement pour répondre aux attentes des personnes en situation de « précarité » (qui ne peuvent pas prouver des revenus fixes). À fin novembre 2015, environ 7 000 dossiers ont été constitués, ce qui représente près de 11,8 millions d'euros.

B. Des prêts « verts »

En 2015, Personal Finance poursuit sa contribution au financement de l'efficacité énergétique, notamment en France.

1. À l'occasion de la Cop 21, Cetelem et Cofinoga ont choisi de mettre en avant une offre « éco-travaux ». Cette offre à taux préférentiel a permis de financer des travaux, visant à faire réaliser des économies d'énergie : isolation thermique, chauffage, production d'énergies renouvelables.
2. Cetelem propose également des offres permanentes pour favoriser l'achat de véhicules électriques ou hybrides auprès de ses partenaires automobiles.

Domofinance, filiale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance, a financé 51 000 prêts en 2015 pour la rénovation énergétique de l'habitat de particuliers, incluant les prêts bonifiés par EDF et les prêts à taux zéro. Par ailleurs, l'offre de Domofinance s'est élargie à la rénovation énergétique des copropriétés, en particulier grâce à des partenariats avec des collectivités locales (Île de France par exemple) ou encore avec des entreprises spécialisées dans les solutions d'efficacité énergétique comme Dalkia.

Au-delà de la France, Personal Finance souhaite élargir son action en renforçant ses partenariats structurants avec des grands acteurs de l'énergie et de la grande distribution du secteur du bâtiment

en offrant des solutions innovantes aux particuliers pour financer la rénovation énergétique des logements ou les systèmes de production/consommation d'énergie renouvelable.

Plusieurs pays ont déjà lancé des financements dédiés à la rénovation énergétique. S'appuyant sur les programmes d'accompagnement ou d'obligations mis en place par les états, et notamment dans le cadre de la directive européenne de 2012, de nouveaux partenariats ont été conclus en 2015 en Europe.

Italie

Findomestic a noué des accords avec ENEL et ENI, 2 énergéticiens leaders du marché italien, avec des offres de financement dédiées aux installations de chauffage efficaces ou de solutions d'énergies renouvelables.

Belgique

En 2015, des offres dédiées proposées aux particuliers ont représenté 210 dossiers, soit environ 3 millions d'euros.

Par ailleurs, des offres « éco-travaux » sont distribuées via les partenariats avec des fournisseurs d'énergie. Des prêts sur les panneaux solaires sont proposés, représentant 2,8 millions d'euros, soit 102 dossiers.

Portugal

Cetelem et EDP, n°1 de la fourniture d'électricité, proposent des solutions de financement dédiées à l'efficacité énergétique.

République tchèque

Cetelem et E.ON lancent une offre de financement des chaudières à gaz.

De nombreuses discussions sont également en cours dans d'autres géographies, en Europe ou au-delà, portées par l'implication renforcée des gouvernements dans la lutte contre le changement climatique.

C. Innovation collaborative : penser les offres avec nos clients

Lancée en 2014 par Personal Finance France, la Communauté de consommateurs « Cetelem et Vous » est un dispositif d'études marketing en ligne animé en partenariat avec l'institut d'études Ipsos. Il permet de co-construire avec des clients et des prospects la relation Client et l'offre de demain.

En 2015, la communauté a ainsi contribué à la réalisation de tests sur les mini guides Comptes Renouvelables/Cartes en magasin ainsi qu'au pré-lancement de la nouvelle offre d'assurance Protection Vie Quotidienne.

À date, plus de 65 sujets ont déjà été présentés aux membres depuis le lancement, soit 15 000 verbatim. En moyenne, ils sont plus de 250 membres à se connecter chaque mois.

Les membres de la communauté sont invités à échanger, donner leurs avis sur des sujets proposés par PF France, en lien avec la notion de projet (réflexion, préparation et financement d'un achat, voyage, auto, travaux, ...) et de gestion budgétaire. Ce dispositif permet ainsi d'aller plus loin que les études traditionnelles par sa capacité à mesurer « en direct » la pertinence des propositions de l'entreprise auprès des consommateurs.

République tchèque et Slovaquie

Depuis 2014, la République tchèque et la Slovaquie proposent une plateforme collaborative online avec une centaine de participants.

Ce dispositif permet de générer un maximum de renseignements clientèle. Lorsqu'une nouvelle offre ou un nouveau processus client doit voir le jour, les membres de la communauté sont invités à donner leur avis, et les meilleures idées sont récompensées. Le dispositif permet de co-construire l'offre et la relation client.

Sur cette plateforme, de nombreuses fonctionnalités sont proposées, telles que : le téléchargement de sujets sur le crédit à la consommation, d'images, de vidéos, de rapports analytiques... Pour rendre le dispositif interactif, des mini forums de discussions sont proposés en fonction des retours des répondants, qui peuvent apporter plus facilement leurs suggestions/questions.

UK

Durant l'année 2015, Laser UK a engagé des projets (phase de test tout d'abord) pour mettre en place de nouveaux dispositifs collaboratifs, tels que « Dixons Ways to Pay », « Everyday Card », et « Asda Money Credit Card ». Ce dernier est un dispositif d'analyse clients (sous forme de forums) permettant de co-construire les nouveaux concepts produits et offre de « CashBack ». Un engagement coopératif avec le distributeur ASDA a été lancé et 2016 sera l'année de sa mise en œuvre.

D. Proposer un service de qualité

Personal Finance France mène des enquêtes régulières, appelées les « Mystery Shoppers » ou « Visites Mystères », dans de nombreux points de ventes d'enseignes partenaires.

Ces visites mystères englobent le parcours complet du client, de l'entrée du magasin jusqu'à la souscription du crédit et sa rétractation. Ces enquêtes permettent de mesurer la qualité des pratiques commerciales de nos partenaires et de construire avec eux, si nécessaire, des plans d'actions correctrices.

En 2015, de nouveaux outils ont été déployés chez nos partenaires pour une commercialisation responsable du crédit sur le lieu de vente. Des films humoristiques ont été réalisés pour sensibiliser les vendeurs au crédit, et pour leur rappeler les bons réflexes. De plus, les hôtesse (et/ou le personnel des magasins) ont reçu des «Mémos-Hôtesse» avec toutes les informations primordiales sur la souscription du crédit sur le lieu de vente. Par ailleurs, un guide clients remis par l'hôtesse facilite l'entrée en relation et la bonne compréhension de l'offre souscrite par le client.

II. RESPECTER UNE ÉTHIQUE COMMERCIALE

A. La transparence dans la communication clients

En France, plusieurs sites d'information gérés par Cetelem permettent de communiquer autour des engagements responsables de l'entreprise et d'aider les clients à mieux comprendre ce qu'est un crédit et les différentes offres proposées.

Par exemple, sur l'espace client « cetelem.fr » une bibliothèque de courriers types est proposée (ex : demande de report de mensualité, rétraction d'un prêt personnel, ...).

Italie

Le concept « Rata Chiara » s'applique à un ensemble d'offres. Son objectif est de communiquer aux clients en toute transparence, dans le sens « on vous dit tout ». Ainsi, le client a une compréhension claire et complète de l'offre et il ne doit subsister aucune interrogation quant aux frais et taux appliqués.

Grâce à la nouvelle fonctionnalité, "Nuovo simulatore cambia rata", le titulaire d'un compte permanent peut simuler l'impact d'un changement de la durée sur sa mensualité, puis activer la solution la plus adaptée à ses besoins et à ses possibilités.

Lancement d'une nouvelle offre « flexibility card » qui permet au client de choisir sa mensualité en fonction du taux retenu (de 3 à 33%).

B. La protection des intérêts des clients

Les dispositions légales et réglementaires en matière de Protection des Intérêts des Clients (PIC) se sont très nettement renforcées ces dernières années. La formation et la sensibilisation en continu des collaborateurs, qui relèvent dans certains cas d'une obligation légale, sont devenues indispensables afin de répondre aux exigences de la Banque en matière de Protection des Intérêts des Clients, exprimées dans la Charte « BNP Paribas, notre métier, notre responsabilité ».

Comme en 2014, les collaborateurs de Personal Finance ont à leur disposition **un module de sensibilisation** (français et anglais) mis en place par le Groupe BNP Paribas consacré à la Protection des Intérêts des Clients du groupe. Au travers de cas pratiques, ce module a pour objectif d'aider les collaborateurs à se poser les bonnes questions et à développer les bons réflexes, dans le respect des règles du « Bien Vendre ».

Portugal

Répétition en 2015 de séances de sensibilisation des collaborateurs sur le thème du crédit responsable sous différentes formes (formations, déjeuners).

UK

La réglementation sur le crédit à la consommation est très stricte. Laser UK respecte l'ensemble des obligations réglementaires, décrites par FCA Regulator (régulateur local). Des modules d'e-learning obligatoires et des sessions de formations sur la transparence et la relation de confiance avec les clients sont proposés.

C. Le respect des règles de l'entreprise

Dans le cadre de la Protection des Intérêts des Clients, des initiatives ont été prises afin d'écartier les risques de conflits d'intérêts. Elles concernent à la fois les collaborateurs et les intermédiaires.

L'objectif est de renforcer les principes éthiques concernant la rémunération variable des collaborateurs et intermédiaires afin de ne pas favoriser la vente d'un produit avec une rémunération plus élevée pour le collaborateur ou l'intermédiaire, au détriment d'un autre produit qui répondrait mieux au besoin du client.

Par ailleurs, une grille d'auto-évaluation au Recouvrement a été créée et mise à disposition des collaborateurs de tous les pays PF. Cette grille, en lien direct avec le positionnement responsable de l'entreprise, intègre la vision Protection des Intérêts des Clients avec 12 items (transparence des frais, traitement des réclamations...) et permet à chaque pays de fixer ses axes d'amélioration.

La Charte de Collaboration Cetelem :

Diffusée en 2015 dans l'ensemble des pays, la charte de collaboration Cetelem précise les engagements réciproques entre Cetelem et ses partenaires « retailers » pour une commercialisation plus responsable du crédit à la consommation sur le lieu de vente. Cela se traduit par des pratiques commerciales claires et loyales destinées à servir la Protection de l'Intérêt du Client.

Les thèmes couverts par ces engagements communs sont :

- le respect de la réglementation concernant la commercialisation du crédit à la consommation
- la communication crédit et les conseils aux clients
- la souscription des dossiers de crédit

D. Une démarche responsable

Faire attester, par une agence de notation sociale indépendante, les éléments du produit et sa commercialisation illustre les valeurs et les engagements de responsabilité de Cetelem envers ses clients :

- Assurer une information et un conseil transparent sur son offre de crédit renouvelable, pour permettre une prise de décision éclairée
- Adapter les offres à la situation de chacun en vérifiant la solvabilité
- Accompagner le client tout au long de la vie du contrat dans le respect de ses intérêts et prévenir des situations de potentielles difficultés

En accord avec la démarche initiée en juin 2013 en France, *Vigeo entreprise* a réalisé le nouvel audit du crédit renouvelable de Cetelem.

En 2015, *Vigeo entreprise* a délivré le renouvellement de l'attestation, avec la note maximale de 3/3 sur l'ensemble des 7 items de la procédure. L'attestation 2015 souligne les progrès réalisés sur la clarté et la compréhension des informations fournies aux clients et permet à cet item de recevoir la note maximale. La présentation des critères financiers de l'offre a été améliorée.

III. ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LA DUREE

A. Une relation soignée et de proximité avec les clients

L'accompagnement des clients dans la durée est essentiel pour assurer le meilleur service possible dans les meilleures conditions. Les remarques des clients, et notamment les réclamations, jouent un rôle majeur dans l'amélioration du service. Chaque information remontée est ainsi traitée avec la plus grande diligence.

Un dispositif de mesure de suivi de la satisfaction clients a été mis en place par Personal Finance et est reconduit chaque année depuis 2007. Fin 2014, ce dispositif semestriel a été optimisé pour une mise en place en 2015:

- Le questionnaire a évolué pour mieux comprendre le client: 20% des questions sont personnalisables car laissées à la main des pays.
- Des modules d'études complémentaires (qualitatifs & quantitatifs) sont proposés et offrent la possibilité de mener des enquêtes « à chaud » pour être plus proactif dans la relation client.
- 2 vagues d'enquêtes par an menées par Ipsos avec un principe de 1 000 interviews par pays et par vague de mesure sauf au Brésil (400 clients interviewés par vague de mesure) et en France (1 500 par vague).

Baromètre de suivi satisfaction des clients actifs au Direct (résultats 2ème semestre 2015)

| Résultats S2 2015 | France | Italie | Espagne | Portugal | Allemagne (CFG) | République tchèque | Hongrie | Slovaquie | Roumanie | Bulgarie | Brésil | Belgique ⁴ |
|--|--------|--------|---------|----------|-----------------|--------------------|---------|-----------|----------|----------|--------|-----------------------|
| SATISFACTION GLOBALE (% de notes de 6 à 10) | | | | | | | | | | | | |
| Ensemble du portefeuille clients crédits | 91 | 96 | 89 | 95 | 92 | 93 | 92 | 93 | 96 | 93 | 90 | |
| IMAGE GLOBALE (% de notes de 6 à 10) | | | | | | | | | | | | |
| Ensemble du portefeuille clients crédits | 93 | 96 | 84 | 94 | 89 | 89 | 89 | 90 | 94 | 92 | 91 | |
| RECOMMANDATION (% de recommandation positive : recommandation certaine ou probable) | | | | | | | | | | | | |
| Ensemble du portefeuille clients crédits | 88 | 96 | 89 | 94 | 88 | 87 | 89 | 93 | 91 | 94 | 91 | |
| FIDELITE (% de fidélité positive : certaine ou probable) | | | | | | | | | | | | |
| Ensemble du portefeuille clients crédits | 73 | 81 | 72 | 86 | 79 | 70 | 76 | 76 | 86 | 83 | 61 | |

⁽⁴⁾ Pour la Belgique : pas de données pour le second semestre 2015

Un baromètre annuel de satisfaction des clients étant passés au recouvrement amiable est également en place.

Cette enquête, dont la 1ère édition a été menée en mai 2012 par l'Institut Ipsos auprès de clients sortis du traitement d'un impayé depuis 3 mois, permet de suivre des indicateurs de satisfaction clients et de définir des objectifs d'amélioration quantifiables.

En 2015 :

- 81% des clients interrogés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits au global (vs 79% en 2014).
- 74 % des clients se disent satisfaits ou très satisfaits de la gestion de leur dossier (vs 76% en 2014).
- 74% des clients estiment être satisfaits ou très satisfaits des solutions apportées (vs 73% en 2014).

B. Une information et des conseils sur la gestion du budget

En France, BNP Paribas Personal Finance a conçu plusieurs sites d'information pour communiquer autour de ses engagements responsables et aider ses clients à mieux gérer leur budget :

- Le site « moncreditresponsable.com » communique sur le rôle responsable de Cetelem et informe le public pour mieux anticiper ses changements de vie comme par exemple la retraite, le chômage ou une séparation.
Le site communique également sur les 4 engagements « responsables » fondamentaux de Cetelem, à savoir :
 - o Favoriser l'accès au crédit, à l'épargne et à l'assurance au plus grand nombre
 - o Accompagner en souplesse chaque client
 - o Prendre en charge chaque client en difficulté
 - o Lutter contre le surendettement
- Le site « jegeremesfinsdemois.com » présente des solutions et des conseils pour gérer les imprévus, pour préparer le financement de projets et pour adopter une meilleure gestion du budget. Par exemple : des informations détaillées sur le découvert bancaire et des rubriques « bons plans ».
- Enfin, « touslesbudgets.com » est un web magazine avec des articles sur les modes de vie, les tendances de consommation et le budget des Français et des Européens.

En 2015 également, suite du « Tour de France Cetelem de la consommation ». Cette opération, qui a rythmé toute l'année, s'invite dans les bassins d'emplois où l'entreprise est présente (Marseille, Lyon, Lille, Strasbourg, Nantes, Ile de France, Bordeaux). Les parties prenantes locales (journalistes, clients, collaborateurs) ont été conviées à échanger autour du rôle de Cetelem dans l'accompagnement de ses clients et de la gestion au quotidien de leur budget. La soirée réservée aux clients était articulée autour de trois ateliers pédagogiques permettant à chacun de découvrir ou redécouvrir quel type de gestionnaire il est, comment utiliser les différentes solutions de financement, et de partager les « trucs et astuces » pour optimiser les dépenses quotidiennes.

Espagne

Lancé fin 2013, le site « domesticatueconomica.es » fournit aux clients des conseils pour optimiser leurs dépenses et donc leur budget dans des domaines aussi variés que l'automobile, l'habitat ou l'éducation.

Italie

Findomestic poursuit son programme grand public de gestion de budget en ligne « PerCorsi ». De nombreuses rubriques permettent d'aborder diverses thématiques liées au budget (épisodes vidéo notamment).

C. L'accompagnement en souplesse de chaque client

En France, si un client rencontre une difficulté dans la vie de son dossier, 3 différents services lui sont proposés suivant le type de questions / réclamations et leur niveau de complexité:

1- Un service clients (33 550 demandes traitées en 2015).

Le client qui souhaite une information sur son dossier peut contacter ce service soit par téléphone, soit en consultant le site internet de Cetelem.

2- Un service consommateurs (9 805 demandes traitées en 2015) est à la disposition de tout client qui a une réclamation ou insatisfaction.

3- Une médiatrice indépendante (3 549 demandes traitées en 2015).

En cas de litige, le client peut recourir gratuitement à la Médiation auprès de Cetelem, chargée de favoriser la recherche d'une solution amiable.

L'objectif de Personal Finance est de traiter le plus en amont possible les réclamations des clients et d'avoir recours au service de médiation en dernière solution.

Domofinance (filiale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance) a également mis en place un accompagnement de ses clients avec une gestion centralisée des réclamations clients et un reporting ad-hoc. Le service après-vente crédit traite environ 3 400 appels par mois pour 220 000 clients actifs.

Espagne

Un « Customer Attention Center », propose un service back-office, un support téléphonique et des visites clients. La multi-canalité du service permet de s'adapter au choix des clients (téléphone, email, fax, chat, social media, internet, face à face,..) avec l'objectif de leur apporter les meilleures réponses possibles.

Portugal

Le dispositif d'accompagnement clients regroupe :

- Un service « Customer Care and Rebound », qui permet d'assurer l'après-vente des dossiers et gère plutôt les demandes orales des clients

- Un service de médiation (Ombudsman), qui traite les réclamations écrites des clients.

D. Le Dispositif Clients en Difficulté

BNP Paribas Personal Finance s'engage à promouvoir le développement d'un crédit responsable en favorisant l'accès au crédit du plus grand nombre tout en luttant préventivement contre le surendettement.

En novembre 2015, en France, la Charte de l'inclusion bancaire et de prévention de surendettement, adoptée par l'Association Française des Etablissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) et homologuée par le Ministère des Finances, est entrée en vigueur.

Son objet est d'une part de faciliter l'accès aux services bancaires et d'en faciliter l'usage ; et d'autre part de prévenir le surendettement par la détection et l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

PF a devancé la réglementation en mettant en place dès 2012 en France le Dispositif Clients en Difficulté.

Les clients concernés sont identifiés soit par une méthode d'analyse réalisée avec un score, permettant de sélectionner chaque mois des clients potentiellement fragiles, soit à la suite d'une démarche spontanée de nos clients par téléphone ou par courrier.

Grâce à cette démarche préventive, les clients ainsi identifiés (10 500 en 2015) sont contactés pour faire un point avant que les difficultés ne s'aggravent. Une équipe dédiée, spécialement formée, propose un diagnostic budgétaire approfondi et met à jour toutes les données personnelles du client. En cas de situation de fragilité avérée, l'objectif est de faire prendre conscience au client des difficultés plus structurelles (dépenses supérieures au budget disponible, mensualités de crédits mal adaptées après une perte de revenus, etc.) et de lui proposer l'offre la mieux adaptée à sa situation.

Cetelem peut proposer une solution interne : une pause dans ses remboursements, un réaménagement de crédit pour équilibrer durablement le budget. Et dans les situations plus délicates, l'orienter vers l'association CRESUS⁵, partenaire du dispositif avec lequel un accompagnement spécifique a été construit.

Portugal

Depuis 2013, le Portugal a mis en place un double dispositif pour accompagner les clients en difficulté (environ 10 000 clients en 2015).

Le dispositif PARI (Plan d'Action pour Risque de Défaut) permet de détecter les clients potentiellement en difficulté pour ensuite les accompagner. Ces clients sont détectés soit grâce à un système de score (PARI Proactive), soit lorsqu'ils contactent directement l'entreprise pour faire un point sur leur situation (PARI Reactive). Ce dispositif est géré par une équipe de 6 personnes, rattachées à la Direction du Recouvrement. Le dispositif PARI est utilisé comme exemple par la Banque du Portugal, qui réalise un benchmark sur les actions de ce type. Le dispositif PERSI (Procédures Extrajudiciaires de Régularisation des Situations de Défaut) permet d'accompagner les clients ayant des difficultés avérées, en leur proposant des solutions adaptées.

⁽⁵⁾ CRESUS dispose d'un réseau de 18 associations réparties sur 14 régions françaises

RESPONSABILITE SOCIALE :
DEVELOPPER UNE GESTION ENGAGEE ET EQUITABLE DES RESSOURCES HUMAINES

BNP Paribas Personal Finance s'attache à mettre en place une politique des ressources humaines engagée, solidaire et responsable.

Le Groupe conduit cette politique via un dialogue social de qualité et des pratiques équitables envers ses collaborateurs. Sa gestion des ressources humaines et des compétences met l'accent sur la formation ainsi qu'une anticipation active de ses métiers et de son volume d'emploi.

De même, BNP Paribas Personal Finance encourage la diversité dans l'emploi et œuvre pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'ensemble des éléments fournis ci-après concerne, par principe, le périmètre BNP Paribas Personal Finance en France, sauf indication contraire.

I. AVOIR UNE GESTION SOLIDAIRE DE L'EMPLOI

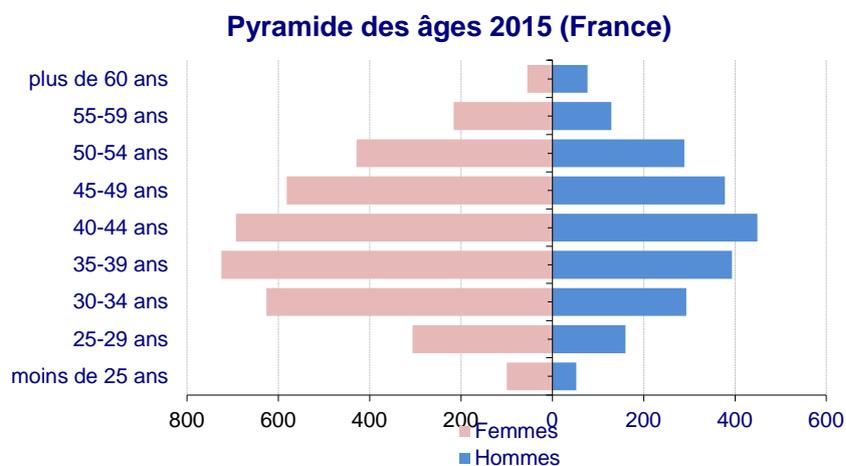
A. Les chiffres clés de l'emploi

1. Les effectifs

Au 31 décembre 2015, l'effectif (CDI, CDD, absent payé) de l'ensemble du Groupe BNP Paribas Personal Finance était de 18 697 ETP (Equivalent à Temps Plein) contre 14 678 en 2014.

Au 31 décembre 2015, l'effectif (CDI, CDD, absent payé) de l'ensemble de BNP Paribas Personal Finance France était de 5 754 ETP (Equivalent Temps Plein, y compris détachés et expatriés), contre 4 774 ETP au 31 décembre 2014.

Sur cet effectif de 5 754 collaborateurs ETP (hors détachés et expatriés) il y a 3 548,2 femmes (soit 62% de l'effectif) et 2 205,4 hommes (soit 38%) L'âge des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance varie entre 21 et 66 ans. Celui qui est le plus représenté est 34 ans. L'âge moyen est de 41 ans.



2. Embauches

À fin décembre 2015, 2 511 nouveaux collaborateurs avaient intégré BNP Paribas Personal Finance en France, dont 1 869,5 ETP (CDI et CDD) issus de la fusion avec Laser Cofinoga en septembre.

En France, du 1er janvier au 31 décembre 2015, 785 collaborateurs ont quitté BNP Paribas Personal Finance.

3. Licenciements

À fin décembre 2015, 50 licenciements ont été décomptés en France chez BNP Paribas Personal Finance.

4. Absentéisme

Au 31 décembre 2015, le taux d'absentéisme chez BNP Paribas Personal Finance en France était de 10,41 %. Moins d'un tiers des jours d'absences sont relatifs à des arrêts maladies ou accidents du travail.

5. La rémunération

a) La Négociation Annuelle Obligatoire 2015 (NAO) en France

L'année 2015 a été marquée par :

- Des perspectives macroéconomiques qui s'améliorent
- Un contexte règlementaire bouleversé qui réduit la part du crédit renouvelable dans le mix produit
- Une concurrence accrue qui pénalise le niveau de marge
- La fusion du Groupe BNP Paribas Personal Finance et du Groupe Laser Cofinoga

La NAO sur les salaires 2015, réalisée dans le cadre de l'article L2242-8 du Code du Travail, a été engagée au sein de BNP Paribas Personal Finance.

Au terme des réunions qui se sont tenues les 24 novembre, 1^{er} décembre et 15 décembre 2015 les négociations n'ont pas permis d'aboutir à la conclusion d'un accord.

Malgré un environnement économique qui reste compliqué (perspectives de croissances modestes, taux de chômage élevé, taux d'inflation faible) et qui pèse sur les résultats de PF en France, la Direction a réaffirmé sa volonté de préserver les augmentations individuelles et de continuer à porter une attention particulière aux plus bas salaires en mettant en œuvre unilatéralement les mesures suivantes :

- Une augmentation pérenne de 400 euros bruts pour les collaborateurs dont le salaire est inférieur ou égal à 25 000 euros.

- Une augmentation pérenne permettant aux collaborateurs dont le salaire est compris entre 25 000 et 25 400 euros d'atteindre ce dernier montant (exemple : 200 euros pour un salaire de 25 200 euros).
- Pour les collaborateurs dont le salaire est compris entre 25 150 et 25 400 euros, une prime qui vient compléter cette augmentation pour atteindre un montant global de 270 euros (exemple : augmentation de 200 euros et prime de 70 euros pour un salaire de 25 200 euros).
- Une prime de 270 euros bruts pour les salaires compris entre 25 400 et 30 000 euros.
- Une prime de 250 euros bruts pour les salaires compris entre 30 000 et 35 000 euros.
- Une prime de 230 euros bruts pour les salaires compris entre 35 000 et 40 000 euros.
- Une enveloppe de 180 000 euros pour continuer à asseoir l'égalité de rémunération entre les Femmes et les Hommes.

b) Salaire Brut de Référence (SBR) moyen 2015 (données NAO) :

Le SBR annuel moyen 2015 est de 38 466 euros (équivalent à celui de 2014).

Les salariés pris en compte pour le calcul du SBR sont ceux embauchés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) dont les salariés mis à disposition, les salariés détachés de BNP Paribas vers BNP Paribas Personal Finance et les impatriés accueillis.

En revanche, sont exclus du périmètre de calcul du SBR les salariés expatriés, les salariés détachés ou les salariés mis à disposition du Groupe BNP Paribas, ainsi que les collaborateurs en invalidité catégorie 2.

Plus aucun collaborateur chez Personal Finance n'a de SBR inférieur à 22 000 euros. Le salaire le plus bas chez PF est de 22 000 euros (contre 20 487 euros en 2013).

c) Participation et intéressement :

Les montants exprimés ci-après sont des montants bruts pour un collaborateur ayant travaillé à temps plein sur l'année 2015 :

- Montant brut individuel de la participation versée : 1 836 euros minimum et 5 048 euros maximum.
- Montant brut individuel de l'intéressement : 4 011 euros minimum et 13 034 euros maximum.
- Montant total de la participation et l'intéressement par collaborateur : 5 847 euros minimum 18 082 euros maximum.

d) Commission des non augmentés

Une commission annuelle des non augmentés a été instituée chez BNP Paribas Personal Finance par l'accord Gestion des Ressources Humaines, signé le 16 décembre 2009. Cette commission permet à un collaborateur de faire valoir une absence d'augmentation depuis 5 ans.

La dernière commission s'est tenue le 24 septembre 2015.

Sur les 16 dossiers présentés, 9 ont reçu un avis favorable pour une éventuelle augmentation, 4 ont reçu une réponse négative et 3 ont reçu un avis d'augmentation sous réserve d'atteinte des objectifs.

e) Bilan Social Individualisé

Pour la septième année consécutive, l'équipe Ressources Humaines Groupe a élaboré un document individualisé, destiné aux salariés du Groupe, en France, qui reprend pour chacun les informations relatives à sa rémunération et à ses avantages sociaux pour l'année 2015.

Ce document sera adressé à l'ensemble des collaborateurs du périmètre BNP Paribas Personal Finance courant 2016.

B. Les relations sociales dans l'entreprise

Chez BNP Paribas Personal Finance, le mode de fonctionnement des instances représentatives du personnel, et les relations entre les partenaires sociaux et la Direction sont prévus par l'accord Droit Syndical signé le 22 mai 2012.

1. Les Instances Représentatives du Personnel chez Personal Finance

Plusieurs instances représentatives du personnel (IRP) sont présentes chez BNP Paribas Personal Finance.

BNP Paribas Personal Finance dispose donc :

- d'un Comité Central d'Entreprise (CCE)
- de deux Comités d'entreprise (CE)
- de Délégués Syndicaux Centraux (DSC)
- de Délégués Syndicaux d'Etablissement (DSE)
- de 12 instances Délégués du Personnel (DP)
- de 8 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- d'une Instance de Coordination des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- d'une Commission Nationale d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CNHSCT)

Nombre de réunions 2015 avec les représentants du personnel chez BNP Paribas Personal Finance :

| IRP | 2015 |
|---|-------------|
| Délégués du personnel | 144 |
| CHSCT | 149 |
| Comités d'Établissement | 54 |
| Comité central d'entreprise | 19 |
| Commissions spécialisées PF | 8 |
| Commissions spécialisées PF France et Fonctions Centrales | 21 |
| Délégués syndicaux centraux | 32 |
| Délégués syndicaux d'établissements | 0 |

2. Bilan du dialogue social en 2015

En 2015, le dialogue social chez BNP Paribas Personal Finance s'est concentré autour du renforcement des objectifs fixés lors des années précédentes dans nos différents accords, comme le témoigne la conclusion de deux nouveaux accords :

- Accord de méthode concernant le rapprochement avec Laser

Cet accord, conclu le 19 mars 2015, avait pour finalité de fixer le calendrier d'information-consultation des instances représentatives du personnel concerné, le calendrier de présentation du rapport de l'expert désigné par le Comité central d'entreprise ainsi que celui du rapport de l'expert désigné par l'instance de coordination des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Celui-ci fixe également les moyens mis à la disposition des représentants du personnel dans le cadre de cette procédure ainsi que le calendrier des futures négociations et leurs objets.

- Accord relatif à la mobilité interne des collaborateurs consécutive à la mise en œuvre du projet de redéploiement des activités opérationnelles et fonctionnelles de BNPP PF suite à la fusion avec le Groupe Laser

Cet accord a été conclu le 1^{er} juillet 2015 dans le cadre du rapprochement avec le Groupe Laser qui a pour impact une évolution prévisionnelle des effectifs du nouvel ensemble à réaliser d'ici au 31 décembre 2017, notamment via la mobilité interne des collaborateurs. Il a donc pour objet de définir les mesures et les moyens mis en œuvre afin de favoriser et d'accompagner la mobilité interne des collaborateurs volontaires par le biais du déploiement d'un dispositif de formation individuelle approprié.

- Accord relatif aux modalités de répartition du supplément de participation versé au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, une réserve spéciale a été dégagée et attribuée aux salariés de BNPP PF. Cet accord a pour but de fixer les modalités de répartition du supplément de participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Accord relatif à la prorogation des mandats des délégués du personnel des membres des comités d'établissement, des membres du comité central d'entreprise, des délégués syndicaux centraux et d'établissement

Cet accord a convenu de reporter la date des prochaines élections des délégués du personnel, des membres des comités d'établissement et du comité central d'entreprise initialement prévue en Juin 2015 dans la deuxième quinzaine du mois de Mars 2016 en raison du rapprochement entre BNP Paribas Personal Finance et le Groupe Laser.

- Accord concernant la prorogation de l'accord portant sur les mesures d'accompagnement des collaborateurs impactés par l'évolution des activités de crédit immobilier en France

Cet accord proroge la durée d'application de l'accord majoritaire en date du 6 février 2014 portant sur les mesures d'accompagnement des collaborateurs impactés par l'évolution des activités de crédit immobilier de BNP Paribas Personal Finance en France et a pour objet exclusif de permettre la finalisation des reclassements externes encore en cours au 31 mars 2015.

- Accord relatif à la mise en place du vote électronique

Cet accord, conclu le 1^{er} décembre 2015, a pour finalité la mise en place du vote électronique pour la tenue de toutes les futures élections des représentants du personnel chez BNP Paribas Personal Finance.

II. ORGANISATION DU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

A. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) :

Conformément aux obligations légales, chacun des établissements BNP Paribas Personal Finance a, en 2015, mis à jour et présenté devant les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétents :

- son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui est destiné à inventorier l'ensemble des risques identifiés dans chaque unité de travail,
- son Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) dont l'objectif est de fixer les actions à réaliser au cours de l'année,
- ainsi que le rapport d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui a pour but de proposer un bilan de la situation générale et des actions menées au cours de l'année écoulée.

B. Accidents du travail

Parmi les diverses causes d'absentéisme, les accidents de travail sont suivis et répertoriés spécifiquement. En France et pour l'année 2015, ces accidents du travail et de trajets ont occasionné une absence cumulée de 2 977 jours soit 1,5 % des causes d'absence. Ce ratio s'explique par la nature des activités essentiellement tertiaires de l'entreprise.

Parmi ces 2 977 jours, seulement 36 jours d'absences pour maladie professionnelle ont été comptabilisés en 2015, ne concernant qu'un seul collaborateur.

C. Organisation et temps de travail

a) Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) :

Un accord BNP Paribas Personal Finance concernant l'ARTT a été signé et est entré en vigueur le 24 février 2010.

En 2011, cet accord a fait l'objet de la signature d'un avenant conclu le 31 mai 2011 qui vient insérer :

- un nouvel article 3.1 qui étend le champ des collaborateurs concernés par les dispositions portant sur l'organisation du temps de travail ;
- un nouvel article 6.3 sur le décompte des poids de journée dans la prise des congés payés et des RTT ;
- deux nouveaux articles 7.3.1 et 7.3.2 portant sur le travail le dimanche et les jours fériés.

Cet accord est toujours en vigueur à aujourd'hui chez BNP Paribas Personal Finance.

b) Accord sur les contraintes spécifiques de travail :

Un accord BNP Paribas Personal Finance concernant les contraintes spécifiques de travail a été signé et est entré en vigueur le 13 novembre 2012 :

- Les contraintes spécifiques de travail concernent les astreintes, le travail exceptionnel du samedi, dimanche ou jour férié et le travail en semaine dans le cadre d'opérations ou travaux planifiés.
- Cet accord fixe les compensations (indemnité et/ou repos) en fonction de la contrainte spécifique du travail et du statut du collaborateur.

Cet accord est toujours en vigueur chez BNP Paribas Personal Finance.

c) Temps partiel

Chez BNP Paribas Personal Finance, le temps partiel est choisi par le collaborateur et est donc non subi. Actuellement, 980 collaborateurs sont à temps partiel soit 5,25% de l'effectif total (93,4 % des temps partiels concernent des femmes).

Tel que mis en place chez BNP Paribas Personal Finance, le temps partiel choisi est en grande majorité entre 50% et 90%.

Afin de lever les freins face au choix d'un temps partiel, BNP Paribas Personal Finance œuvre dans la promotion de ce dispositif en proposant un temps partiel 80%, payé 80%, cotisé 100%.

Ce dispositif concerne:

- les collaborateurs et collaboratrices ayant accueilli un enfant au sein de leur foyer (naissance ou adoption) au cours et jusqu'au 3^e anniversaire de l'enfant.
Ce dispositif s'applique pour toute naissance ou arrivée de l'enfant depuis le 1er septembre 2013.
- les collaborateurs âgés au minimum de 58 ans ⁽⁶⁾ qui pourront demander à bénéficier d'un temps partiel au cours et dans la limite des 24 mois précédant leur départ à la retraite.

Le temps partiel chez BNP Paribas Personal Finance s'inscrit dans une politique globale visant à faciliter l'articulation des temps de vie, afin de concilier engagements professionnels et impératifs familiaux.

Cette conciliation est facilitée à travers :

- La promotion d'un dispositif KISS (Keep It Simple and Smart)
Elaboré en 2012, KISS est un guide de bonnes pratiques, destiné à fluidifier l'organisation du travail notamment dans la gestion des mails et des réunions (pas de réponse aux emails en dehors des horaires de bureau - avant 8H, après 20H et pendant le week-end ou les vacances, aucune réunion ne doit débuter avant 8h et après 18h).
- La signature de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, en avril 2014, en faveur d'une culture managériale plus respectueuse de la vie privée des salariés.
- La mise en place de campagnes de communication, comme des newsletters ou des plaquettes d'informations, diffusées auprès de tous les collaborateurs, présentant des témoignages sur leur choix de passer à temps partiel et visant à faire évoluer l'idée que le temps partiel est un frein à l'évolution professionnelle.
- La mise en place de conférences donnant des clés de compréhension sur des sujets comme la parentalité. Les collaborateurs rencontrent un coach qui leur donne les clés pour être parent tout en travaillant.

En complément de toutes ces mesures, l'engagement de BNP Paribas Personal Finance est de promouvoir le congé paternité.

Les campagnes de communication interne ont eu pour objectif de veiller à ce que l'ensemble des collaborateurs aient une bonne connaissance de leurs droits.

⁽⁶⁾ À la date de la demande

Italie

Un accord concernant la gestion des demandes d'aménagement du temps de travail a été signé entre Findomestic et les syndicats. En 2015, sur les 2 237 collaborateurs de l'entreprise, 517 avaient un contrat de travail à temps partiel.

Portugal

De nouvelles mesures en faveur de l'équilibre vie professionnelle/ vie personnelle s'organisent. Des propositions sont en cours d'élaboration pour la mise en place d'horaires variables avec un premier test prévu au 1er trimestre 2016 dans deux directions.

UK

Pour un meilleur équilibre vie professionnelle et vie privée, les collaborateurs qui le souhaitent ont la possibilité de travailler à temps partiel, sous réserve que cela soit compatible avec leur activité. Les collaborateurs ayant de grands trajets travail – domicile peuvent demander à être en télétravail 1 jour par semaine.

d) Egalité entre les Femmes et les Hommes

Le premier accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes a été signé chez BNP Paribas Personal Finance en mars 2005. Un second accord a été conclu le 21 juillet 2010. Celui-ci prévoit de nouvelles mesures tendant à renforcer les résultats satisfaisants obtenus avec le premier accord. Cet accord a été reconduit le 28 mars 2014 avec des dispositions complémentaires.

L'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 21 juillet 2010 prévoit en son article 2.1, l'institution d'une commission paritaire de suivi de cet accord.

La dernière commission de suivi de l'accord « Egalité entre les femmes et les hommes » s'est tenue le 3 juin 2015.

L'ensemble des indicateurs destinés à apprécier la situation entre les femmes et les hommes chez BNP Paribas Personal Finance sont les suivants :

| Thèmes | Engagements pris dans l'accord | Indicateurs de suivi |
|---------------|--|---|
| Effectifs | | Proportion H/F sur PF ⁽⁷⁾ Proportion H/F sur PFF Proportion H/F sur FC |
| Recrutement | Pas de discrimination sur les offres d'emploi et lors du recrutement | Suivi statistique annuel en juillet sur le recrutement du mois de juin Rémunération à l'embauche Point sur le recrutement |
| Formation | Egalité d'accès des hommes et | Organisation de sessions de formation |

⁽⁷⁾ « PF » vaut pour BNP Paribas Personal Finance, « PFF » pour BNP Paribas Personal Finance France, « FC » pour Fonction Centrale et « TB » pour Technicien de Banque

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Formation | des femmes à la formation | décentralisées (Répartition H/F, Cadre/TB et PFF/FC) par catégorie 1 et 2 du plan de formation et par grande direction Nombre d'heures de formation suivies (Répartition H/F, Cadre/TB et PFF/FC) par catégorie 1 et 2 du plan de formation et par grande direction Nombre de collaborateurs qui concomitamment à leur prise de fonction ont suivi une action de formation managériale : égalité d'accès des managers aux formations managériales |
| Rémunération | Principe Egalité salariale entre femmes et hommes | Salaire des collaborateurs entre 3 et 6 ans d'ancienneté Rémunération mensuelle moyenne Suivi de l'attribution de l'enveloppe dédiée à la réduction des écarts H-F Nombre d'augmentations individuelles versées au retour d'un congé de maternité ou d'adoption Suivi des promotions et des augmentations/fréquence |
| Gestion des absences longue durée | Suivi des collaborateurs avant/après l'absence (maternité ou autre absence longue durée) | Suivi annuel du nombre d'entretiens réalisés au retour des absences de longue durée % d'entretiens réalisés par rapport aux effectifs absents pour une durée supérieure à 6 mois |
| Organisation du temps de travail | | Nombre de collaborateurs utilisant les services de la conciergerie (H/F) par implantation géographique Suivi des collaborateurs à temps partiel |

De nouveaux indicateurs de suivi dans l'accord de 2014 sur différents items :

- Salaire des collaborateurs (par sexe et par coefficient) ayant une ancienneté comprise entre 0 et 4 ans, 5 et 9 ans, 10 et 14 ans, 14 et 19 ans, et plus de 20 ans
- Suivi de l'attribution de l'enveloppe dédiée à la réduction des écarts H/F (nombre de bénéficiaires TB/Cadres, PFF/FC)
- Focus sur les entretiens de départ des collaboratrices en congé maternité
- Nombre de jours de congés paternité théoriques et réels pris
- Nombre de congés paternité pris/nombre de naissances déclarées par les hommes
- Nombre de collaborateurs bénéficiant d'un temps partiel 80%, payé 80%, cotisé 100% (répartition H/F, TB/ Cadre)
- Pourcentage de collaborateurs à temps partiel augmentés/promus

- Suivi des promotions des collaboratrices aux coefficients supérieurs : effectifs par coefficient et par genre, % de femmes et d'hommes aux coefficients I, J, K et HC et nombre de promotions aux coefficients I, J, K et HC par genre

En effet, une des principales nouveautés de l'accord de 2014 :

- o **La promotion de l'encadrement féminin avec l'élaboration d'un plan d'action destiné à atténuer le « plafond de verre » avec :**
 - Un suivi renforcé de l'évolution de carrière par la RH (GI, RRHBE)
 - Un engagement pris par la Direction de porter
 - o la proportion de femmes cadres à 48% d'ici fin 2015, tous niveaux et ancienneté confondus.
 - o porter la proportion de femmes J à 43 % d'ici fin 2015
 - o porter la proportion de femmes K à 41% d'ici fin 2015

La commission de suivi de l'accord ayant eu lieu le 3 juin 2015.

Ce que nous pouvons observer chez BNP Paribas Personal Finance :

En matière de recrutement

Aucune discrimination:

- aucune exclusion des collaborateurs en raison de leur sexe (on décompte 3 femmes au sein du COMEX de BNP Paribas Personal Finance)
- aucune discrimination positive
- choix du candidat basé sur les compétences

En matière de formation

Aucune discrimination révélée sur ce sujet.

En matière de rémunération

Progrès notable en matière d'égalité de rémunération sur les 3 dernières années chez PF, notamment lié aux mesures suivantes :

- Au retour de congé maternité
- Enveloppe de réduction des écarts entre les Hommes et les Femmes

Les efforts sont à poursuivre concernant l'atténuation du « plafond de verre » et notamment sur le coefficient K.

Portugal

La compétence est le premier critère de sélection pour les postes de 1er encadrement (Comex et Comités de direction) avec une volonté d'avoir toujours une parité de candidats. En 2015, Cetelem Portugal a constaté une évolution positive dans la répartition hommes/femmes des collaborateurs au sein de l'entreprise : TOP management = 5 femmes et 8 hommes ADVANCED management : 11 femmes et 12 hommes.

Italie

Findomestic poursuit l'action « Welcome Back », qui a pour objectif de faciliter le retour de congé maternité des collaboratrices. En 2015, 42 collaboratrices ont participé à ce programme. Les responsables hiérarchiques des collaboratrices ont été intégrés aux différentes sessions de formation organisées dans ce cadre. Parallèlement, Findomestic s'efforce de développer le leadership des femmes, avec notamment la promotion des collaboratrices dans le rôle de manager.

Belgique

Sur 72 personnes recrutées en 2015, 53% sont des femmes.

République tchèque

En 2015 il y a 1 femme de plus au COMEX qui est désormais composé de 7 hommes et 4 femmes.

Roumanie

Sur les 232 personnes recrutées en 2015, 170 étaient des femmes et 62 des hommes.

Brésil

En 2015, 74 femmes ont rejoint l'entreprise, contre 30 hommes.

D. Action contre le stress et les risques psychosociaux

o Stress au travail

La prévention du stress est un axe majeur de la politique sociale de BNP Paribas Personal Finance qui a souhaité s'engager dans une démarche de prévention du stress et travailler sur l'amélioration de l'efficacité par le bien-être au travail. Pour cela, PF a mis en œuvre une démarche débouchant sur des mesures concrètes et pragmatiques qui s'appuient sur 5 axes fondamentaux :

– La mise en place d'un dispositif pérenne de mesure et d'analyse :

Dès 2008, BNP Paribas Personal Finance a mis en place avec l'IFAS (Institut français d'action contre le stress) un outil de mesure du stress proposé aux collaborateurs suivis par le Médecin du Travail Groupe.

En 2010, un accord de méthodologie a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux et un groupe projet a été mis en place. En 2012, PF a étendu la mesure à l'ensemble de la France via un questionnaire nommé OMSAD@line. Ces différentes mesures quantitatives ont servi à établir un premier diagnostic, renouvelé chaque année. Une étape complémentaire à partir d'observations et d'entretiens (analyses qualitatives) auprès des populations identifiées comme les plus impactées a permis d'approfondir le premier diagnostic.

Ces démarches ont pour objectif commun d'établir une cartographie de la situation de l'entreprise, de détecter les endroits où le stress est plus important et de déterminer ensuite les plans d'actions à mettre en place sous la responsabilité et le pilotage du responsable des entités concernées.

L'ensemble des analyses qualitatives a fait l'objet de plans d'actions. Leur mise en place a permis de faire diminuer le taux de stress dans les directions concernées.

L'accord signé en 2010 a été confirmé par un nouvel accord en date du 6 mars 2012.

En 2015 : suite à l'identification de nouvelles poches de stress grâce au questionnaire OMSAD médical, 3 études qualitatives et 2 groupes de paroles ont été déclenchés.

– La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés :

Afin que la politique de prévention du stress soit une démarche pluridisciplinaire et collective, chaque rôle a été clairement identifié : direction générale, responsables d'entités, managers de proximité, collaborateurs, référent stress, Gestionnaires Individuels de carrière, médecin du travail, assistantes sociales, membres du CHSCT, etc...

– La sensibilisation et la formation des acteurs :

Le déploiement des actions de sensibilisation et de formation permet de renforcer les compétences et de créer et de développer les liens et échanges indispensables entre acteurs de prévention. Ainsi l'ensemble des gestionnaires individuels ont été informés et sensibilisés en 2011. L'ensemble des membres du CHSCT et des délégués syndicaux centraux ont été formés entre 2012 et 2013.

Ces actions de formation sont reconduites tous les ans.

En 2015 : 2 sessions de formation « prévenir le stress de ses collaborateurs » ont eu lieu et ont permis de former 12 managers.

– La mise en place d'un dispositif continu d'amélioration :

Chaque entité est responsable de l'amélioration des indicateurs dans son périmètre et une double démarche est menée : une démarche d'anticipation qui se traduit par l'étude systématique de l'impact des nouveaux projets sur le niveau de stress des interlocuteurs ainsi qu'une démarche corrective par la mise en place de plans d'actions concrets et pragmatiques faisant suite aux mesures et études qualitatives. Le reporting de ces plans d'actions est réalisé semestriellement auprès de la Direction Générale de BNP Paribas Personal Finance.

– Une information pour tous :

Un plan de communication interne a été mis en place pour informer chaque collaborateur du dispositif.

En 2011, un livret d'information a été créé et remis à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance, un intranet RH spécifique a été implémenté afin d'informer les collaborateurs du dispositif mis en place, et les managers ont été informés par le biais d'une newsletter dédiée.

L'accord portant sur la prévention et le suivi du stress au travail conclu le 6 mars 2012 a pour objectif :

- de pérenniser le processus d'évaluation et de prévention du stress construit notamment grâce au précédent accord :
 - o démarche au niveau collectif : mise en œuvre de l'OMSAD en lien avec la médecine du travail : questionnaire informatisé permettant le recueil des données collectives suivi d'un entretien individuel avec le médecin

- OMSAD en ligne : questionnaire envoyé tous les 18 mois aux collaborateurs qui ne bénéficient pas de la médecine intégrée sur leur site
Le dernier questionnaire en ligne a été adressé aux collaborateurs en avril 2014.
- Etude qualitative dans les zones de stress et mise en place de plans d'actions
- Démarche au niveau individuel : détection d'une situation individuelle de stress (médecin du travail, assistantes sociales, responsable hiérarchique, GI, collaborateurs, représentants du personnel et référent stress)
 - de contribuer au développement d'une culture de prévention du stress dans l'entreprise
 - et de suivre sa déclinaison opérationnelle dans le temps

Par ailleurs, l'accord prévoit la restitution des résultats OMSAD auprès de la Direction Générale (COMEX), à la CNHSCT et aux CHSCT.

Portugal

Un programme « *action contre le stress* » est mis en place afin de former les managers sur ces questions.

Italie

Suite de la campagne « Wellness » de sensibilisation à la santé au travail pour mieux combattre les effets du stress (activité physique, posture, alimentation etc.). Findomestic a également mis en place un centre d'écoute et de mesure du stress.

Belgique

Obligation pour tous les managers de suivre une formation « detection of stress and burn out ».

○ **Bien-être au travail**

BNP Paribas Personal Finance agit dans le cadre d'une politique globale pour le bien-être de ses collaborateurs.

Cette politique comprend plusieurs mesures telles que la promotion du temps partiel qui est considéré comme un véritable moyen pour concilier la vie professionnelle et personnelle, ou la promotion du congé paternité.

C'est dans cet objectif que la Charte pour l'équilibre des temps de vie a été signée au sein de BNP Paribas Personal Finance en avril 2014.

De nombreux programmes ou ateliers ont été mis en place en 2015 pour les collaborateurs :

- une conciergerie est maintenant proposée sur le site de Marseille (à date 5 sites bénéficient d'une conciergerie).
- le dispositif Care a été étendu à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Care est une cellule d'étude psychologique vers laquelle les collaborateurs peuvent se tourner pour échanger sur des points de leur vie tant professionnelle que personnelle.
- le programme « Allen Carr » organisé au sein de BNP Paribas Personal Finance a pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans leur volonté d'arrêter de fumer.
- Animation d'ateliers autour de la parentalité dans le but de coacher les collaborateurs dans leur rôle de parent actif.

Portugal

Dans le cadre de son programme « action contre le stress », des séances de massages sont proposées mensuellement aux collaborateurs. Cetelem Portugal organise également une fois par an une « semaine de la santé », avec différents ateliers (1ers secours, nutrition et santé, ergonomie et gymnastique au travail ...).

UK

En 2015, plusieurs ateliers « well being initiatives » ont été proposés aux collaborateurs.

E. La Formation

BNP Paribas Personal Finance a mis en place une politique de formation très active pour favoriser le développement des compétences de ses collaborateurs.

Des formations autour des compétences transverses (compétences communes à l'ensemble des métiers de BNP Paribas Personal Finance) et des compétences métier (compétences propres au métier du collaborateur) sont proposées ; certaines sont en présentiel d'autres en e-learning.

Un guide pratique « L'offre de formation transverse chez PF » est destiné à l'ensemble de ses managers et collaborateurs afin de leur permettre une meilleure connaissance et gestion des formations proposées.

En 2015, 6,2 % de la masse salariale de BNP Paribas Personal Finance ont été consacrés à la formation continue (le taux légal est de 1.6%).

En 2015, 123 277 heures de formation ont été réalisées au bénéfice de 6 929 ⁽⁸⁾ collaborateurs.

Espagne

Le programme « *Tailor Made Training* » (*une formation sur mesure*) propose de multiples formations en fonction des besoins des collaborateurs identifiés lors de leur évaluation annuelle. Ce programme propose des formations dans divers domaines (langues, finances etc..) et est accompagné de programmes spécifiques adaptés aux différents métiers.

Une application « *Cetelearning* », accessible sur ordinateur ou smartphone, a également été lancée afin de faciliter l'accès aux informations sur les services et produits distribués.

D'autre part, des programmes spécifiques de formation ont été mis en place pour accompagner le retour des collaborateurs absents pendant plus de 6 mois (en arrêt maladie, expatriés etc.)

Au total, 50 045 heures de formation ont été dispensées en 2015.

⁽⁸⁾ Ce dernier chiffre compte également les collaborateurs qui ont quitté l'entreprise en 2015 mais qui ont néanmoins été formés. Ce total dépasse de fait l'effectif à fin décembre 2015, expliqué notamment par le fait que les formations réglementaires obligatoires ont été remarquablement respectées.

Portugal

Des cours de langue, d'autogestion du temps, des coachings individuels et collectifs et des workshops sont proposés chaque année depuis 2013.

En 2015, Cetelem Portugal a développé de nouveaux outils de formation : le programme « A Fibrá que nos Une » et le programme en ligne « PF Learning Box » contenant différents modules et quizz.

En 2015, 457 collaborateurs ont bénéficié d'une formation, ce qui a représenté 32 993 heures de formation.

Brésil

En 2015, les collaborateurs ont bénéficié d'actions de formation sous différentes formes :

- Leadership Guidelines Program – pour les managers
- Digital Guidelines - pour les managers
- Novos Rumos - pour les managers
- Cours de langue – pour tous les collaborateurs

III. PROMOUVOIR LA DIVERSITE

A. Labels et trophées

BNP Paribas Personal Finance mène depuis 2005 une politique volontariste autour de la diversité, s'appuyant plus particulièrement sur quatre grands axes de travail définis en concertation avec le groupe BNP Paribas : l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le programme handicap, la gestion des âges et la mixité des origines.

Signataire de la Charte de la diversité en 2006, BNP Paribas Personal Finance a été récompensée à plusieurs reprises pour sa politique diversité par le biais de :

- **Labels**
 - En janvier 2009, obtention du label Diversité, devenant ainsi aux côtés de BNP Paribas l'une des sept premières entreprises françaises labellisées.
 - En 2012, renouvellement du Label diversité aux côtés de Groupe BNP Paribas pour 3 ans.
- **Trophées**
 - Lauréat 2011 des Trophées de la Diversité pour l'organisation de la campagne Diversity Day.
 - Lauréat 2012 des Trophées de la Diversité récompensant la campagne de communication et de sensibilisation effectuée dans le cadre du Programme Handicap.
 - 2014 : Prix d'honneur des grands prix de Communication et Entreprise pour la campagne de communication au sein de BNP Paribas Personal Finance « la différence n'est pas un obstacle ».

B. Egalité professionnelle Hommes/Femmes :

- En 2005, obtention du label Egalité professionnelle délivré par l'AFNOR.
- En 2015, renouvellement du Label Egalité professionnelle H/F pour la quatrième fois consécutive.
- Dans le cadre des Commissions Egalité Hommes/Femmes co-construction des 3 Rapports de Situation Comparée avec les organisations syndicales et diffusion d'une plaquette d'information adressée à l'ensemble des collaborateurs « quelques repères sur l'égalité Homme – Femme », construite avec les partenaires sociaux dans le cadre du plan d'action du RSC.
- Mise à jour du guide de parentalité et organisation d'ateliers pratiques sur la parentalité. Les collaborateurs ont alors l'opportunité de rencontrer un coach parental pour les conseiller dans leur rôle de parent en travaillant.
- Tenue de la cinquième commission de suivi de l'accord Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le 3 juin 2015.
- En 2015, reconduction de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 150 000 € visant à réduire les écarts salariaux entre Hommes et Femmes au sein de BNP Paribas Personal Finance.

Italie

Plusieurs groupes de travail H/F ont été créés en collaboration avec la commission pour l'égalité des chances.

C. Mixité des origines

- BNP Paribas Personal Finance est partenaire de « Nos Quartiers ont des Talents ».
- BNP Paribas Personal Finance est membre fondateur des implantations IMS ⁽⁹⁾ en province.
- BNP Paribas Personal Finance propose des actions de formation sur la Diversité à destination de ses managers.
- Action de communication sur la diversité des origines via une vidéo impliquant des collaborateurs de l'entreprise.
- Ateliers sur la diversité des origines animés par l'IMS et déployés sur toute la France. 12 ateliers ont été organisés, regroupant plus de 150 collaborateurs.

Brésil

Chaque année Cetelem Brésil participe, en partenariat avec des ONG, à un programme initié par le gouvernement Brésilien, dont l'objectif est de faciliter l'embauche de jeunes défavorisés (entre 16 et 25 ans).

Des séances de formations et des ateliers pratiques (Excel, Power Point, dress code etc.) sont dispensés aux jeunes pendant 2 ans par les ONG partenaires ; Cetelem propose ensuite un premier emploi à temps partiel à une dizaine de jeunes « éligibles ».

Belgique

Les 72 collaborateurs recrutés en 2015 sont issus de 15 nationalités différentes.

⁽⁹⁾ L'IMS, Institut du mécénat solidaire propose aux entreprises adhérentes de les accompagner dans le cadre de la RSE sur cinq thématiques clés : accès à l'emploi pour tous, gestion de la diversité dans l'entreprise, égalité des chances dans l'éducation, démarches de solidarité et développement de business models inclusifs.

D. Gestion des âges :

Les dispositions de l'accord sur la Gestion des Seniors du 31 mai 2011 ont été remplacées par celles du contrat de génération signé le 17 septembre 2013 qui prévoit un engagement de BNP Paribas Personal Finance en faveur :

- de l'emploi des jeunes (moins de 26 ans) :

- Engagement de BNP Paribas Personal Finance à recruter, 30 jeunes collaborateurs en CDI dont 20% d'entre eux seront issus de l'alternance (soit 8 contrats).
- Parcours d'intégration et de formation adaptés afin de permettre aux jeunes collaborateurs d'appréhender au mieux leur poste et l'entreprise.

La commission de suivi de l'accord Contrat de Génération qui s'est tenue le 9 juin 2015 montre que les objectifs fixés ont été atteints.

- de l'emploi des seniors (plus de 55 ans) :

- Re conduite des engagements pris dans l'accord sur la gestion des seniors signé le 31 mai 2011 avec notamment le dispositif du temps à la carte pour les 55 ans et plus, le temps partiel 80%, payé 80%, cotisé 100% pour les collaborateurs à moins de 2 ans de la retraite, la visite médicale annuelle pour les 55 ans et plus, la formation préparation à la retraite, le séminaire sur la stratégie de l'entreprise pour les plus de 55 ans, tenue d'un entretien de carrière pour les collaborateurs de plus de 55 ans.
- Dans un contexte de gel des recrutements lié au contexte économique difficile, un recrutement externe de collaborateurs en deuxième partie de carrière a été effectué au cours de l'année 2015.

- de la transmission des savoirs par le biais :

- Du tutorat :
 - Reprise des engagements pris dans l'accord Seniors signé le 31 mai 2011.
- Du parrainage :
 - BNP Paribas Personal Finance souhaite favoriser la transmission des savoirs et des compétences clés de l'entreprise (compétences comportementales, connaissances du groupe, de l'entreprise et compétences métiers).
 - L'accompagnement du nouvel arrivé par un collaborateur expérimenté de sa nouvelle équipe peut être proposé. Le parrain ou la marraine aura pour rôle d'être un relai pour le nouveau collaborateur au sein de l'équipe, en plus du manager.
 - Le rôle du parrain ou de la marraine n'est pas d'apprécier et d'évaluer le collaborateur, ce rôle relevant du manager.
 - Le parrainage est proposé par le manager et/ou la RH. Il n'est pas obligatoire et est basé sur le volontariat.

Italie

Le projet « GenerAction » a pour objectif de promouvoir des échanges générationnels et valoriser les compétences de chacun :

- Accélérer la professionnalisation des jeunes
- Capitaliser l'expérience des seniors au sein de l'entreprise

Belgique

Emploi des jeunes : 25% des 72 personnes embauchées en 2015 ont moins de 30 ans.

Brésil

Sur les 104 recrutements de 2015, près de la moitié ont moins de 24 ans.

E. Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap

Le handicap est au cœur de la stratégie diversité de BNP Paribas Personal Finance.

Signature à l'unanimité des partenaires sociaux du premier accord Handicap le 3 mai 2011. Cette signature confirme l'engagement de BNP Paribas Personal Finance à porter attention à chacun de ses collaborateurs et à concilier en permanence, respect des valeurs humaines et performance économique.

Ce premier accord, conclu pour une durée de trois ans, a permis une évolution positive de la situation globale chez BNP Personal Finance et a conduit à la signature d'un second accord en faveur des personnes en situation de handicap. Ce second accord a été signé le 30 octobre 2013 et porte sur une durée de 4 ans, de 2014 à 2017.

Il s'inscrit dans la continuité du premier. Les engagements pris ont été renouvelés et de nouvelles dispositions ont été prises, notamment en matière d'accompagnement du handicap psychique. Cette signature de deux accords successifs agréés par la Direction du Travail a permis à BNP Paribas Personal Finance de consacrer un budget aux mesures favorisant les conditions de travail des personnes en situation de handicap.

Les principaux axes de travail de ce nouvel accord sont :

- Le recrutement de 24 personnes en situation de handicap en CDI ou CDD de plus de 6 mois
- L'accompagnement personnalisé des collaborateurs dans l'aménagement de leur poste de travail
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs au handicap
- Le développement de l'alternance
- Le développement du recours au secteur protégé

Un « Programme Handicap » assure la mise en œuvre des objectifs fixés dans les deux accords Handicap successifs. Depuis 2011, ce programme a contribué à :

- La création du référent handicap
- La création de processus RH en matière de recrutement, d'intégration, de maintien dans l'emploi, de formation (appel d'offre, réunions avec les différentes parties, mise en œuvre opérationnelle...)
- La mise en place d'un réseau de partenaires (cabinets de recrutement, « job board », solutions informatiques, ergonomes, accompagnement psychologique, transporteurs, agences de communication spécialisée...)
- La mise en place de formations adaptées pour les professionnels RH
- Le renforcement des liens avec les services de santé et de sécurité au travail (assistante sociale, médecin du travail...)
- La mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et de communication dédié

En 2015, une sensibilisation via des ateliers « dans le noir » et « dans le silence » a été déployée sur les Bassins d'emplois de Metz, Lille, Marseille, Lyon et Saint Ouen. Cette campagne s'achèvera en 2016 pour couvrir l'ensemble des sites en France.

En 2015, dans le cadre de l'accord Handicap, 4 collaborateurs en situation de handicap ont été recrutés chez BNP Paribas Personal Finance, tous en position de CDD.

Au total, ce sont 148 collaborateurs en situation de handicap en 2015 qui travaillent chez BNP Paribas Personal Finance.

Au Brésil:

3 personnes en situation de handicap ont été recrutées en 2015.

UK :

Dans le cadre de son programme Diversité et Inclusion, Laser UK a mis en place en 2015 cinq « réseaux d'employés » chargés de veiller à la promotion de la diversité au sein de l'entreprise : égalité H/F, gestion des âges, mixité des origines, identité sexuelle (dont l'engagement dans le réseau Pride du groupe BNP Paribas,...).

Chaque réseau est composé de 6 à 8 collaborateurs volontaires et a pour « Sponsor » un membre du Comité exécutif.

IV IMPACT TERRITORIAL ET SOCIAL

BNP Paribas Personal Finance est aujourd'hui très présent sur l'agglomération bordelaise suite à la fusion en septembre 2015 avec LaSer Cofinoga qui s'est particulièrement investie sur ce territoire au travers du projet Revitalisation consécutif à son Plan de Sauvegarde de l'Emploi opéré en 2012.

La volonté de Laser Cofinoga a été alors de transformer cette obligation de revitalisation en un véritable engagement qui s'est matérialisé par :

- Le soutien à la création, au développement et à la reprise d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, du microcrédit et des Très Petites Entreprises, en s'appuyant en grande partie sur certains de ses partenaires comme Aquitaine Active, l'Adie, la Mission locale de Bordeaux, ...
- L'animation et le financement d'une étude de Gestion Prospective des Emplois et Compétences (GPEC) des métiers de la Relation Client.

Le nombre de création d'emplois portés par cet effort de 1,3 M€ (dont 750 000€ en 2015) validé par les représentants de la DIRECCTE, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la ville de Mérignac lors du comité de pilotage de clôture du 3 décembre 2015 a été significatif : 316 Equivalent Temps Plein (ETP) sur les deux années de la durée du projet, en dépassement de l'objectif initial global de 265 ETP.

RESPONSABILITE CIVIQUE :
PROMOUVOIR L'EDUCATION BUDGETAIRE ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

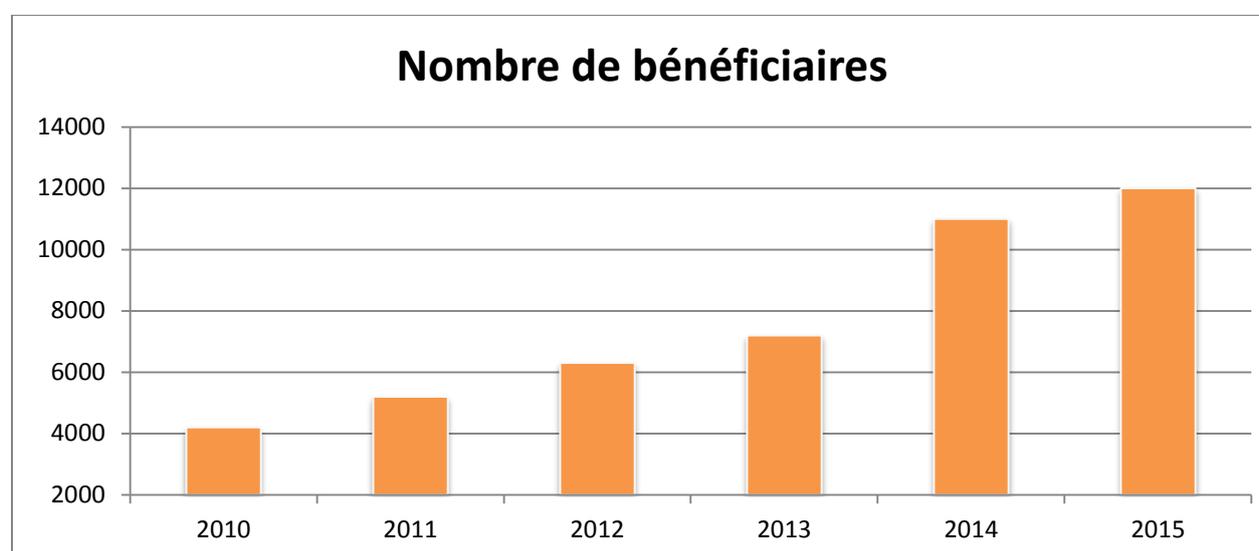
I. PROMOUVOIR L'EDUCATION BUDGETAIRE

A. L'éducation budgétaire en France

1) La Fondation Cetelem pour l'éducation budgétaire

Depuis 2010 la Fondation Cetelem, sous l'égide de la Fondation de France, développe et promeut l'éducation budgétaire avec, pour objectifs, la prévention et l'aide à l'insertion économique et sociale. Sa mission principale est de créer, soutenir et encourager des projets d'éducation budgétaire mis en œuvre en France par des structures d'intérêt général.

En 2015, trois nouveaux partenariats ont été mis en place avec trois associations : l'Atelier budgétaire, le Réseau des Ecoles de la 2^{ème} Chance France et Les Restaurants du Cœur.



Outre le soutien financier qu'elle leur apporte, la Fondation Cetelem accompagne chacun de ses partenaires dans la conception et le déploiement de leurs programmes. En 2015, plus de 12 000 personnes ont pu bénéficier de ces programmes mis en œuvre par les 12 partenaires de la Fondation.

2) Un terrain d'engagement pour les collaborateurs de Personal Finance France

Suite en 2015 du projet « collaborateurs citoyens » lancé en 2014 par Personal Finance France. Ce programme permet à des collaborateurs volontaires de s'impliquer auprès de jeunes en insertion professionnelle en co-animant, en lien avec plusieurs associations, des ateliers d'éducation budgétaire. L'objectif est de sensibiliser ces jeunes à la gestion d'un budget au quotidien et de créer un dialogue autour de l'argent, notamment via l'utilisation du jeu Dilemme créé par CRESUS, association partenaire de la Fondation Cetelem.

En 2015, 151 jeunes ont ainsi pu tester le jeu avec l'appui des 44 collaborateurs engagés dans le programme, et ce dans 4 des villes où Personal Finance France est implanté (Marseille, Lille, Bordeaux, Nantes).

B. Les programmes d'éducation budgétaire à l'étranger

Italie

Findomestic poursuit son programme d'éducation financière en ligne « PerCorsi Young ». Spécifiquement dédié aux jeunes de 16 à 19 ans, PerCorsi Young est la déclinaison du programme grand public de gestion de budget en ligne « PerCorsi ». Cette année, la 2ème édition du Finance Camp de PerCorsi Young a réuni pendant deux jours, fin mai, à Florence, les 60 lycéens finalistes 2015. Le défi était de construire ensemble un projet qui permette au consommateur d'avoir une vision plus responsable de son budget et de ses dépenses afin d'être en mesure de faire plus facilement des économies.

Le programme 2015 a concerné 35 lycées et plus de 1 300 élèves. 43 collaborateurs de Findomestic impliqués dans le programme se sont rendus dans 64 classes pour dialoguer avec les élèves.

Par ailleurs, Findomestic a organisé, pour la Fondation Villa Maraini (aide au traitement des addictions), des séances d'éducation financière destinées aux patients hébergés à la Villa et à leurs familles. Au total, 300 personnes suivies par cette association ont assisté à ces séances.

Portugal

Les actions de sensibilisation à l'éducation budgétaire sont maintenant sous la seule responsabilité de la banque du Portugal et du ministère de l'éducation. Malgré ce changement de législation qui ne lui permet plus d'être acteur direct sur le sujet, Cetelem Portugal contribue sous une forme différente en étant par exemple à l'initiative de la 3^{ème} édition d'une étude sur la « financial literacy » au Portugal qui vise à évaluer, en lien avec un cabinet d'étude local, le niveau actuel des connaissances de la population portugaise en matière d'éducation financière.

Roumanie

Cetelem Roumanie a renouvelé sa participation au projet « Grow » de l'association Scoala de Valori. Mené en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et le Bureau Roumain d'information du Parlement Européen, ce projet destiné aux lycéens est le plus grand programme d'éducation non formelle en Roumanie. Son objectif est de leur apporter une culture budgétaire et de leur enseigner les bases de la finance. Ce programme, complémentaire au système éducatif formel, touche près de 4000 élèves (de la Troisième à la Terminale), de 200 lycées dans 16 villes de Roumanie ; 500 heures de sensibilisation financière, préparées en collaboration avec Cetelem, sont dispensées en anglais pendant les vacances scolaires par des formateurs internationaux de l'association.

Dans le cadre de ce projet, Cetelem Roumanie organise également des journées Portes Ouvertes pour permettre à ces jeunes de se familiariser avec l'entreprise.

Espagne

Au Printemps 2015, Cetelem a participé au programme d'information financière « Tus finazas, tu futuro ». L'objectif de ce projet est de diffuser différents conseils en matière de gestion de budget auprès de jeunes lycéens. Organisée conjointement par la Spanish Banking Association (AEB) et l'ONG « Junior Achievement Foundation », cette opération a été déployée sur plus de 100 lycées différents et deux collaborateurs de Cetelem Espagne ont apporté leur contribution lors de trois sessions organisées dans un lycée à Madrid.

UK

Laser UK soutient des programmes d'éducation financière organisés par leurs partenaires, la Grace Academy et la Greater Birmingham Professionnel Services Academy. Des ateliers de sensibilisation budgétaire sont proposés à des élèves de 11 à 18 ans (au total, 17 ateliers en 2015/16).

II. LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

A. Le Fonds Urgence & Développement

Le Fonds Urgence et Développement a été créé fin 2012 par BNP Paribas et 4 autres sociétés du groupe, dont BNP Paribas Personal Finance. Reconnu d'utilité publique, il a pour vocation de fédérer la générosité des collaborateurs en faveur des populations en détresse, qu'il s'agisse de répondre rapidement à des cas d'urgence humanitaire ou de soutenir dans la durée les victimes des crises « oubliées ».

Chaque don effectué par les collaborateurs est doublé par les membres fondateurs du fonds puis reversé équitablement aux 3 ONG partenaires: CARE, La Croix-Rouge et Médecins sans Frontières.

En 2015, plusieurs campagnes de dons ont été lancées, permettant de récolter plus de 880 000€ (vs 950 000€ entre 2012 et 2014) dont notamment:

- deux campagnes mondiales d'urgence en faveur des victimes du séisme au Népal et des réfugiés en Europe
- une campagne locale d'urgence pour secourir les victimes du cyclone PAM au Vanuatu
- une campagne de lancement du Fonds auprès des clients de BDDF (groupe BNP Paribas) sur le thème de la santé materno-infantile

Tableau de synthèse des dons 2015 de BNP Paribas Personal Finance :

| | |
|---------------------|----------|
| Népal | 14 165 € |
| Migrants en Europe | 2 665 € |
| Inondations en Inde | 2 520 € |
| Dons hors collectes | 200 € |
| Total | 19 550 € |

B. Les autres initiatives de solidarité

En France

- Pour la 3^e année consécutive, BNP Paribas Personal Finance a organisé en France (métropole et outre-mer) une collecte de jouets en faveur d'une association partenaire de la Fondation Cetelem, les Apprentis d'Auteuil. Les collaborateurs ont été invités à déposer leurs dons pendant le mois de décembre. Cette collecte a permis de récolter l'équivalent de 100 cartons de jouets et jeux divers.

- En mars 2015, BNP Paribas PF a été pour la 1^{ère} fois partenaire du Trophée Gol de Letra qui s'est tenu à Levallois-Perret. Tout au long de cette journée sportive et solidaire, 17 entreprises se sont affrontées dans un tournoi de futsal; 10 collaborateurs volontaires formaient l'équipe aux couleurs de BNP Paribas Personal Finance.
Gol de Letra est une association fondée en 1998 par les joueurs de foot Raï et Leonardo. Cette association développe au Brésil des programmes d'éducation, pour environ 1 200 enfants et jeunes âgés de 7 à 21 ans, qui associent pédagogique et accompagnement socio-éducatif.

- De nombreux collaborateurs ont par ailleurs des engagements solidaires, soit en individuel soit en collectif. À titre d'exemple, 135 collaborateurs ont participé à une course solidaire Odyssea sous les couleurs de Cetelem.

- Comme tous les ans, les collaborateurs de Mérignac se sont mobilisés pour le Téléthon. Les 4 et 5 décembre 2015, un centre téléphonique de promesses de dons a été installé une nouvelle fois dans les locaux de Mérignac transformés pour l'occasion. Des collaborateurs bénévoles et des bénévoles extérieurs se sont relayés non-stop pendant les 2 jours pour recueillir les promesses de dons.

Espagne

En septembre 2015, Cetelem a renouvelé sa participation au « Solidarity Day » (Dia Solidario de Las Empresas), événement organisé par une ONG locale et rassemblant plusieurs entreprises. À l'occasion de cette journée (un samedi), plus d'une centaine de collaborateurs volontaires se sont mobilisés dans 4 villes et ont participé à différentes activités (assistance à des enfants handicapés, à des personnes âgées, à des jeunes en situation à risque etc...).

Par ailleurs, Cetelem Espagne a poursuivi son soutien à la Fondation du syndrome de Down de Madrid, notamment via l'initiative « Basket for every school ». Cette opération lancée en 2007 vise à promouvoir grâce au sport, l'intégration sociale d'enfants et de jeunes qui souffrent d'un handicap mental ; 80 enfants et leurs familles peuvent en bénéficier chaque année.

Cetelem Espagne a lancé en 2015 le projet « Apoyamos tu solidaridad » dont l'objectif est de soutenir financièrement pendant 2 ans des projets qui favorisent l'intégration de personnes handicapées à travers l'éducation et le sport. Deux projets ont été sélectionnés : « Spinal cord injury Foundation » et « Fuenlabrada Multiple Sclerosis Foundation ».

Cetelem Espagne participe également régulièrement à des collectes alimentaires.

Hongrie

Tous les ans, deux collaborateurs (un homme et une femme) de Cetelem Hongrie sont élus par leurs pairs pour être « the Spirit of the Company (« l'âme de l'entreprise ») Les candidats doivent présenter un programme d'actions RSE (en cohérence avec le projet RSE de l'entreprise) à mettre en place tout au long de l'année. Une fois élus, les « Spirit of the Company » aident, sur leur temps libre, les RH dans l'organisation des actions RSE de l'année.

Italie

Findomestic a de nombreux engagements solidaires, soit via du mécénat de l'entreprise soit via l'engagement personnel des collaborateurs. L'entreprise soutient aussi bien des structures caritatives que des structures culturelles.

Le budget annuel des actions est approuvé par le conseil d'administration.

Par ailleurs, Findomestic est un partenaire historique du Téléthon, en lien avec l'engagement du groupe BNPP et de BNL. En 2015, des collaborateurs volontaires ont organisé en interne plusieurs manifestations pour collecter des fonds (tournoi de football, vente de chocolats, organisation d'une pièce de théâtre...). Au total, plus de 110 000 euros ont ainsi été récoltés.

Portugal

Cetelem Portugal est engagé dans de nombreuses actions solidaires, soit seul (exemple du soutien financier à l'association Casa Mao Amiga, qui gère une maison d'accueil pour enfants en situation de grande précarité), soit en lien avec d'autres sociétés du groupe BNPP. Un comité RSE (composé de 10 membres, dont le Directeur Général) valide le choix et le budget des actions de l'année.

République tchèque

Cetelem République tchèque soutient financièrement plusieurs associations sur le long-terme. En 2015, en plus du renouvellement de ces soutiens, l'entreprise a apporté une aide financière et/ou matérielle à de nouveaux projets. Chaque année, les projets retenus et le budget sont validés par le comité RSE (4 membres dont le DG). Pour 2014 et 2015, le budget alloué était de 250 000 euros (soit 0.6% du bénéfice 2013 de l'entreprise).

Par ailleurs, différentes initiatives ont mobilisé les collaborateurs en interne :

- deux journées « Charity Day » ont été organisées en 2015 (en faveur de différentes causes)
- l'opération « Bake with Cetelem » a été renouvelée : des collaborateurs volontaires préparent le petit-déjeuner qu'ils vendent à leurs collègues. L'entreprise abonde ensuite les fonds collectés avant de les reverser au profit d'institutions d'intérêt général.

En parallèle, certains collaborateurs donnent de leur temps libre en rendant visite aux enfants accueillis par un centre soutenu par l'entreprise (une dizaine d'employés s'engagent ainsi chaque année).

Roumanie

En 2015, toujours de nombreuses initiatives solidaires, soit via le mécénat de l'entreprise soit via l'engagement personnel des collaborateurs. Le comité RSE de Cetelem Roumanie valide les choix et le budget.

C. La microfinance

La microfinance propose une gamme de services (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) pour ceux qui sont exclus du système financier traditionnel.

En France, BNP Paribas Personal Finance poursuit son action en matière de microcrédits personnels accompagnés, en lien direct avec sa politique de Crédit Responsable®. En 2015, BNP Paribas Personal Finance a financé 144 dossiers de microcrédits personnels pour un montant de 359 773 € dont 33 dossiers en partenariat avec CRESUS et 106 dossiers avec le Crédit Municipal de Paris. A fin 2015, le montant de l'encours microcrédit personnel était de 693 684 €.

En parallèle, BNP Paribas Personal Finance, sous sa marque Cetelem, est partenaire de l'Adie en France à travers un accord signé en 2004. Celui-ci a principalement pour objet le transfert d'expérience et de savoir-faire notamment dans les domaines de la formation, du risque et de l'aide à la décision. De plus, Cetelem soutient la Semaine du Microcrédit depuis sa création par l'Adie en 2005.

Depuis 2012, le Crédit Moderne Océan Indien, filiale de BNP Paribas Personal Finance à la Réunion, est partenaire de l'Adie à la Réunion dans le but commun de développer le microcrédit personnel pour l'emploi (MCPE). Cet accord intègre conjointement du transfert de compétences (mécénat et/ou bénévolat) et une subvention annuelle (pendant 3 ans) versée par le Crédit Moderne à l'Adie afin de contribuer au coût de l'accompagnement des clients financés dans le cadre du MCPE (40 000€ /an). La convention de 2012 a été renouvelée pour 3 ans en 2015 pour des montants identiques.

III DIALOGUER ET COLLABORER AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Depuis 2010, Personal Finance a initié en France une démarche de concertation, pilotée et animée par la Direction des Relations Institutionnelles, avec divers acteurs de la société concernés par le crédit aux particuliers (associations de consommateurs et familiales, acteurs sociaux, politiques, institutions...). L'objectif est d'avoir un lien permanent avec les parties prenantes de l'entreprise et de dialoguer sur nos métiers, processus et produits.

Une rencontre est ainsi organisée une fois par an entre la Direction Générale de l'entreprise et des représentants de ces parties prenantes (35 participants en 2015).

Ces rencontres permettent de mettre en place des groupes de travail pour favoriser l'échange en toute transparence. En 2015, trois groupes de travail ont été constitués regroupant 40 participants. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- la médiation chez Personal Finance,

- la simplification du crédit dans la relation client : amélioration du processus de commercialisation du crédit et de la transparence,
- la chaîne de distribution du crédit.

Portugal

Cetelem Portugal a reconduit en 2015 l'organisation de réunions institutionnelles rassemblant des représentants du gouvernement (Ministère de l'Economie et des Finances, secrétaire d'état auprès du premier ministre), de la direction générale de la consommation, de la Banque du Portugal et de l'ASFAC (association des institutions de crédit), de DECO (Visite des Bureaux de Porto), de l'Ambassade de France (CCEF), du CNPD et de l'ASF. Ces réunions ont été l'occasion d'aborder de nombreux sujets, notamment les évolutions réglementaires, les clients fragiles et surendettés et l'image RSE de l'entreprise.

| |
|--|
| RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : DIMINUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIEE A NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE |
|--|

Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe BNP Paribas porte une attention particulière à la réduction de son empreinte environnementale. BNP Paribas Personal Finance est ainsi engagé pour limiter l'impact environnemental lié à son fonctionnement interne, en France comme dans ses filiales étrangères et pour sensibiliser ses collaborateurs.

Pour coordonner l'ensemble des actions déclinées dans le cadre de la responsabilité environnementale de l'entreprise, un poste dédié à ce sujet est rattaché à la Direction Opérationnelle depuis 2011.

De par ses activités, BNP Paribas Personal Finance n'est pas exposé à des risques environnementaux spécifiques, n'est pas non plus source significative de pollution sonore, de rejets dans l'air, l'eau et les sols ou de toute autre forme de pollution spécifique affectant gravement l'environnement. Dans ce sens, la provision pour risques en matière environnementale n'a pas fait l'objet d'une démarche spécifique.

La fusion avec le groupe Laser-Cofinoga, au 1er septembre 2015, a une répercussion directe sur les résultats en ce qui concerne la France et par conséquent un impact sur l'extrapolation des données pour la consolidation des autres pays. Les indicateurs augmentent tous et ne sont plus comparables à ceux de 2014.

I. MESURER LES ENJEUX ET S'ENGAGER SUR DES OBJECTIFS PRECIS

A. Périmètre et méthodologie

La réduction de l'empreinte environnementale directe concerne principalement les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation responsable de papier et la gestion des déchets.

Avec l'aide de la Délégation à la RSE du Groupe BNP Paribas, un reporting environnemental a été mis en place avec une quarantaine d'indicateurs dans 6 pays (Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Portugal) : kWh, m3 de gaz, km parcourus, litres d'eau, tonnes de papier, tonnes de déchets, etc. L'édition 2015 inclut également les données LASER France, intégré à BNP Paribas Personal Finance le 1^{er} septembre 2015. Les résultats permettent ensuite de calculer, par extrapolation, les données pour l'ensemble de BNP Paribas Personal Finance et ses filiales dans le monde et qui sont ici reportées.

Les données environnementales de ce reporting sont collectées dans le logiciel Enablon (du groupe BNP Paribas) et concernent 77 % de l'effectif total de BNP Paribas Personal Finance dans le monde.

Sur les trois domaines d'enjeux principaux, Gaz à Effet de Serre (GES)/ Papier / Déchets), BNP Paribas Personal Finance participe à la dynamique du Groupe BNP Paribas qui s'est doté de politiques internes et d'objectifs quantifiés pour 2020 :

- réduire de 25% les émissions de GES / collaborateur par rapport à 2012,
- réduire de 30% la consommation de papier / collaborateur par rapport à 2012,
- porter à 80% la part de « papier responsable » (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement) parmi celui consommé en interne,
- traiter les matériels informatiques en fin de vie selon une politique rigoureuse permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés.

B. Information et sensibilisation

En France, l'information des salariés sur les politiques et objectifs environnementaux s'est notamment concrétisée au travers de plusieurs campagnes :

- Eco-geste numéro 4 « je pense à utiliser la visioconférence, l'alternative aux déplacements », pour sensibiliser les collaborateurs à la rationalisation des voyages.
- Eco-geste numéro 5 « j'éteins mon écran d'ordinateur », pour faire des économies d'énergie.
- Eco-geste numéro 6 « Je privilégie les présentations numériques pour les réunions », pour utiliser moins de papier.

La Journée Mondiale de l'Environnement du 5 juin a promu, au travers d'une BD pédagogique, la rationalisation des impressions.

Le clean Day 2015 associé au projet Paperless a permis de recycler 16 tonnes de papier en juillet et août 2015.

En décembre 2015, à l'occasion de la COP 21, Personal Finance a diffusé une vidéo intitulée « Au travers des yeux d'enfants » qui montre l'évolution de l'immobilier de PF dans le monde à travers les 4 immeubles « verts » situés au Portugal, en Slovaquie, en France et en Italie .

Le 17 septembre, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, les deux établissements bordelais (Bordeaux Bastide et Mérignac) ont participé à la campagne locale « Au travail, j'y vais autrement » organisée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. L'objectif de cette journée de campagne était d'encourager une l'initiative personnelle de chacun pour privilégier le co-voiturage, les transports en commun, la marche ou le vélo lors des trajets domicile-travail et de poser la question « pourquoi ne le feriez-vous pas toute l'année ? ». Environ 80 collaborateurs ont participé activement à l'évènement.

Belgique

Des informations relatives à la COP 21 ont été diffusées sur l'intranet de l'entreprise. Cetelem Belgique a également participé à la journée mondiale de l'environnement.

Espagne

Promotion du guide des éco-gestes de façon digitale et campagne de communication active pour inciter les collaborateurs à éteindre les lumières en partant, avec des stickers collés dans chaque salle pour rappeler les bonnes pratiques. De même, dans les points copies, des stickers rappellent la nécessité de maîtriser les impressions.

République tchèque

Participation à la semaine de l'environnement avec promotion du tri sélectif et de la rationalisation des impressions. Campagne sur l'utilisation des escaliers « Every steps counts ».

Initiatives communes :

- Diffusion dans tous les pays de la vidéo sur l'environnement «Au travers des yeux d'enfants » qui traite de la transformation progressive du parc immobilier de Personal Finance en sites respectueux de l'environnement.
- Action mondiale pour réduire les impressions avec diffusion de la BD pédagogique relative à ce sujet dans toutes les succursales lors de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2015.

II. REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Les émissions de GES sont calculées en cumulant les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour des déplacements professionnels.

A. La consommation énergétique des bâtiments

Le groupe BNP Paribas Personal Finance a émis, en 2015, 21.354 teqCO₂ ⁽¹⁰⁾, soit 1,41 teqCO₂/ETP (salarié Equivalent Temps Plein) répartis entre 52 % pour la consommation d'énergie des bâtiments et 48 % pour les déplacements professionnels.

La consommation énergétique de BNP Paribas Personal Finance monde a été de 55,848 GWh en 2015 contre 52,616 GWh en 2014.

De nombreux efforts ont été entrepris depuis plusieurs années pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires du Groupe BNP Paribas dont ceux de PF dans le monde.

En France, le projet immobilier UNICITY (débuté en 2014) regroupera à partir de juillet 2016 les collaborateurs de la région parisienne sur un site unique. Ce nouvel ensemble immobilier sera HQE (Haute Qualité Environnementale) et BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) pour la construction et ISO 14001 pour son exploitation.

A citer également, le remplacement du gaz réfrigérant R22 des pompes à chaleur du site de Mérignac, bâtiment anciennement LaSer, ainsi que la réfection de l'étanchéité et isolation du bâtiment hexagone de Mérignac, et le remplacement de toutes les ampoules halogènes par les LED des extérieurs et parties communes.

Slovaquie

La succursale slovaque va déménager le 1^{er} avril dans un immeuble certifié LEED dont la construction a été achevée en décembre 2015.

Italie

L'immeuble « Patrese 107 », aux normes BREEM et LEED, vient d'être inauguré en février 2016.

Bulgarie

L'immeuble est certifié basse consommation, certificat délivré par la « Bulgarian EnergyHolding ».

Espagne

Le remplacement de 700 unités centrales par des VDI (thinclient) depuis mi 2014 a permis de réduire la consommation électrique de 14,15 % en 2015 par rapport à 2012.

⁽¹⁰⁾ Tonnes équivalentes de CO₂

Belgique

Le bâtiment «Central Gate» classé de 1930, est en gestion BREAM depuis 2011.

En 2015, les énergies renouvelables ont représenté 3,1 % de la consommation totale d'énergie de BNP Paribas Personal Finance en France et à l'international. Elles proviennent d'achat de certificats d'énergies renouvelables.

Enfin, les recommandations des procédures immobilières en cours de rédaction rappellent l'importance de la démarche RSE à l'heure de louer ou acquérir un nouveau bien.

B. Les déplacements professionnels

Les déplacements professionnels des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance monde constituent l'autre source principale d'émission de GES.

Les déplacements professionnels ont représenté en 2015 pour BNP Paribas Personal Finance 89 millions de km soit 5.864 km/ETP (salarié Equivalent Temps Plein), contre 79 millions en 2014. Cette augmentation s'explique d'une part par le développement de l'activité de PF à l'international, et d'autre part par le projet de rapprochement Personal Finance – Laser. La répartition est la suivante : 22 % pour le train pour 19 millions de km, 42 % pour l'avion pour 37 millions de km et 36% pour les voitures de fonction pour 31 millions de km.

En France, BNP Paribas Personal Finance poursuit une politique de communication visant à promouvoir la visio-conférence et donc à limiter les déplacements professionnels. 54 salles de visio-conférence sont ainsi disponibles en France, pour 63 salles en tout dans le monde (Espagne, Italie, Portugal, Allemagne, Mexique...).

Le co-voiturage en France : les 8 places de parking dédiées au co-voiturage dans les immeubles de Levallois sont quotidiennement utilisées. Une enquête réalisée fin 2014 auprès des co-voitureurs actifs, démontre que le fait d'avoir des places réservées dans les parkings est un élément facilitateur de cette démarche. Ces 8 places seront transférées dans le nouvel immeuble Unicity.

Les formations à l'éco-conduite des collaborateurs des forces mobiles France se sont poursuivies en 2015 avec 31 collaborateurs formés contre 26 en 2014, cela représente 28 heures de formation pour 2015 contre 21 en 2014.

En ce qui concerne le catalogue des véhicules de fonction proposés aux commerciaux de BNP Paribas Personal Finance France, le taux maximum de grammes permis de CO₂/km a été de 141 g CO₂/km en 2015

Italie

Le programme « Corporate Bike » de Findomestic est destiné à faciliter les déplacements des collaborateurs durant la journée de travail. 40 vélos sont à leur disposition sur l'ensemble des sites. Ils peuvent les utiliser pour se déplacer entre les différentes adresses de Findomestic à Florence, ou aussi pendant le temps du déjeuner. Le nouveau site « Via Patrese 107 » offre à lui seul 25 vélos (en plus des 40) avec des parkings dédiés.

En 2015, le co-voiturage a été promu à travers le site JOBJOB, 340 employés font partie du réseau de co-voiturage de l'entreprise.

Roumanie

Le « Credito velo program » a été mis en place dans le but de promouvoir le bien-être au travail mais aussi les transports verts : 10 vélos sont mis à disposition des employés et sont aussi disponibles durant l'heure de midi, après les heures de travail ainsi que pendant les fins de semaine.

République tchèque

90 % des employés utilisent les transports publics. Le service de communication conjointement au département logistique a mis en place une communication sur les déplacements doux ou alternatifs avec un concours interne qui récompensera le mode de transport écologique le plus original utilisé par les collaborateurs.

III. CONSOMMER MOINS DE PAPIER ET AVOIR RECOURS AU « PAPIER RESPONSABLE »

BNP Paribas Personal Finance applique la politique papier du Groupe BNP Paribas, « consommons moins, consommons mieux, trions plus », avec pour objectifs - 15 % de consommation de papier par ETP en 2015 versus 2012, et 100 % de papier client responsable en 2015.

La consommation de papier, interne et client, chez BNP Paribas Personal Finance monde pour l'année 2015 s'est élevée à 5.180 tonnes soit 341 kg/ETP.

En France, la consommation de papier interne est passée de 178 tonnes en 2013 à 104 tonnes en 2014 (soit une diminution de 21.2%). En 2015, la consommation était de 228 tonnes, mais cette évolution est à relativiser compte tenu de la fusion avec Laser Cofinoga (34 Kg/ETP en 2015).

Par ailleurs, 100 % du papier (interne et client) est aujourd'hui « responsable » chez BNP Paribas Personal Finance France.

De plus, dans le cadre du projet UNICITY et de son futur déménagement dans un immeuble où les collaborateurs travailleront en environnement dynamique (Flex office), Personal Finance a entamé un projet visant à numériser les documents et ensuite à recycler le papier. Un important travail de tri a été réalisé avec l'équipe en charge du programme PaperLess au sein de la Direction des Opérations, apportant leur support à toutes les entités de PF pour trier et recycler les documents. Ainsi, 111 tonnes de papiers ont été recyclées en 2015 et 800 mètres linéaires de document ont été numérisés.

Les outils du Digital working (Social business place), Sametime, la généralisation de pc portables pour les immeubles du siège développent également la culture du « sans papier ».

1100 imprimantes pour 2200 collaborateurs sont actuellement en service sur les 3 immeubles PF. Dans le cadre du projet Unicity, le parc d'imprimantes se réduira à 80 (2 machines dans 40 points copies) pour 2450 collaborateurs. Les impressions se feront à l'aide d'un badge, tant pour garantir la confidentialité que pour diminuer les impressions inutiles. Un pilote est actuellement à l'étude à la Direction des systèmes d'information de Personal Finance.

Le renouvellement de l'opération Clean day sur les sites de Levallois et St Ouen pendant l'été 2015 a permis de récolter près de 16 tonnes de papier contre 11 tonnes en 2014. Pendant un mois, les collaborateurs ont été incités à trier leurs papiers et à les jeter dans des poubelles spécifiques. L'ensemble du papier collecté a été récupéré par le partenaire la Corbeille Bleue pour être recyclé.

Au-delà de la France, la tendance de baisse de consommation se poursuit au sein des autres pays de Personal Finance qui participent à la campagne des données sous Enablon : Allemagne -5 %, Espagne -10 %, Italie - 14%.

Espagne

Depuis 2015, 100 % du papier interne et externe est certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes). 88 % des enveloppes sont éco-responsables et le parc des imprimantes est progressivement remplacé par des machines multifonctions paramétrées en noir et blanc (37 imprimantes pour 605 personnes). Pour inciter les collaborateurs à imprimer moins, la méthodologie LEAN « département control panel » est utilisée pour visualiser la consommation de papier et challenger les équipes.

L'E-billing est implémenté et en 2016, 40% des clients recevront leur décompte sous format électronique.

Belgique

En 2015, 1 500 kg de papier ont été économisés en substituant du papier 75gr au papier 80gr.

Portugal

En juin 2015, une semaine a été consacrée au papier et une campagne de communication spéciale « Clean Desk » mise en place.

Pour anticiper le déménagement vers un nouvel immeuble, 19 tonnes de papier ont ainsi été recyclées sur 2 périodes anticipant ainsi le déménagement dans un nouvel immeuble en novembre 2015. Dans ce nouvel immeuble, 6 points de copies pour 390 postes de travail sont à la disposition des collaborateurs, et les impressions se récupèrent à l'aide d'un badge.

D'autre part, le service marketing a développé le « homebanking », incitant les collaborateurs à communiquer davantage via SMS. La communication papier qui subsiste est faite exclusivement avec du papier responsable.

UK

En 2015, le papier 80gr a été remplacé par du papier 70gr. De plus, le nombre de points copies au sein des bureaux a été réduit de moitié (9 vs 18) afin de limiter la consommation de papier des collaborateurs. Enfin, l'ensemble du parc des imprimantes sera paramétré pour que les impressions soient lancées à partir des badges des collaborateurs courant 2016.

Brésil

Pour encourager les collaborateurs à réduire leurs impressions, une campagne de communication interne a été lancée en 2015. Cetelem Brésil a également participé à la journée mondiale de l'environnement.

IV. REDUIRE LES DECHETS ET AVOIR RECOURS AU RECYCLAGE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

En 2015, le groupe BNP Paribas Personal Finance a généré 1.731 tonnes de déchets soit 114 kg/ETP à comparer – mais sur un périmètre de filiales différents – au 152 kg/ETP en 2014.

Le partenaire de Personal Finance en France, PAPREC, met à disposition de l'entreprise des reportings détaillés du traitement des déchets.

Sur les sites de BNP Paribas Personal Finance à Levallois et St Ouen, 437 tonnes ont été triées contre 347 tonnes en 2014, et 91 % de ce tonnage ont été recyclés.

Le Groupe BNP Paribas est doté depuis 2011 d'une politique de traitement des équipements informatiques (PC, serveurs, écrans...) arrivés en fin de vie. Elle vise à leur offrir une seconde vie (don ou revente) chaque fois que possible, tout en assurant leur traçabilité. Le démantèlement n'est envisagé qu'en dernier recours, et vise alors à maximiser le taux de recyclage.

BNP Paribas Personal Finance participe à la mise en place de cette politique au sein de ses filiales.

La Direction des systèmes d'information (DSI) de PF travaille activement avec 3 entreprises pour recycler le matériel informatique (TRIADE, RECYCLEA, AFT GAIA). Eco-responsables, ces entreprises garantissent un processus de recyclage selon les normes. Elles intègrent et forment également des personnes en situation de handicap.

En 2015, 10,7 tonnes de matériel informatique ont été recyclées contre 6,5 tonnes en 2014 et 5 tonnes en 2013. Cette augmentation s'explique par le remplacement de supports informatiques qui n'étaient pas compatibles avec de nouvelles versions de logiciels, mais aussi avec le remplacement du parc informatique lié au déploiement du digital working.

En Espagne

Cetelem Espagne envoie ses équipements informatiques obsolètes pour recyclage à un broker certifié ISO 14001.

UK, Belgique, Italie, Portugal et République tchèque

Mise en place du tri sélectif en apport volontaire. La plupart du temps, les points recyclage sont situés près des points copies et des coins café.

UK

La gestion du tri et du recyclage des déchets sur le site de Solihull s'effectue soit via des circuits existants au sein du bâtiment dans lequel l'entreprise est implantée, soit via des prestataires dédiés comme par exemple pour le recyclage des papiers confidentiels.

V. LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER NOTRE CONSOMMATION EN EAU

En favorisant le recours au « papier responsable » fabriqué à partir de pâte issue soit de papier recyclé soit de bois de forêts gérées durablement (PEFC ou FSC), BNP Paribas Personal Finance contribue à la protection des écosystèmes forestiers et leur biodiversité.

La consommation d'eau de BNP Paribas Personal Finance monde a été de 16,5 m3/ETP en 2015. Pour réduire les consommations d'eau des bâtiments tertiaires du Groupe BNP Paribas (dont les bâtiments de PF), le Groupe s'appuie sur la mise en place de compteurs pour repérer les fuites, d'équipements optimisant les débits dans les espaces sanitaires, et promeut des bonnes pratiques de consommation dans les restaurants d'entreprise.

Italie

Findomestic a installé des purificateurs sur tous les robinets de l'immeuble du siège.

Hongrie

5^{ème} année du concours « Cetelem Green School Program » en partenariat avec une centaine d'écoles primaires. En 2015, l'accent a été mis sur la sensibilisation des enfants au respect de l'environnement par une meilleure connaissance de la nature. Les écoles concernées (enseignants et élèves) ont ainsi présenté, sous forme de projet artistique, les actions menées en faveur de l'environnement qu'ils considèrent les plus importantes. Les 30 écoles gagnantes ont bénéficié d'une aide financière de la part de Cetelem Hongrie pour leur permettre d'aller camper dans une « Forest School ».

Bulgarie

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement, des photos ont été disposées sur les tableaux d'affichage de l'entreprise pour sensibiliser les collaborateurs aux problématiques environnementales (déforestation, fonte des glaces, etc.). En parallèle, de nombreuses affiches ont été mises dans les bureaux pour mettre en avant des anecdotes et des chiffres clés sur le sujet.

VI. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA POLITIQUE D'ACHATS

Les engagements sociétaux et environnementaux demandés aux fournisseurs et sous-traitants entrent dans le cadre de la Charte de responsabilité sociale et environnementale du Groupe BNP Paribas applicable aux achats.

BNP Paribas Personal Finance utilise en effet principalement les fournisseurs référencés par le Groupe, ce qui garantit ainsi la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour les appels d'offres, des critères RSE sont inclus dans les cahiers des charges. L'évaluation de ces critères RSE représente de l'ordre de 5% de la notation globale des propositions fournisseurs. Dans l'étape suivante de formalisation du contrat de fourniture, des clauses RSE sont introduites sous réserve que la nature de la prestation soit appropriée. Ensuite, dans le cadre du suivi du risque fournisseurs, nos questionnaires les interrogent régulièrement sur leur politique RSE étendue également à leurs sous-traitants.

Annexe 1

Périmètre des entités juridiques prises en compte

Les initiatives RSE de la plupart des pays PF (France, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Roumanie, Royaume-Uni, Brésil, Mexique) ont été remontées dans une logique de valorisation des bonnes pratiques, sans volonté d'exhaustivité, à partir de questionnaires envoyés à chacune des filiales concernées.

S'agissant des données chiffrées devant faire l'objet de l'exercice de vérification de la sincérité, le périmètre choisi correspond cependant à une définition plus restreinte, prenant en compte, d'une part, la saisie des informations dans les outils BNPP dont nous dépendons, et d'autre part, de notre volonté de concentration sur les pays les plus représentatifs en termes de taille.

De façon très précise, les entités juridiques, couvrant 72% ⁽¹¹⁾ de l'effectif total de l'entreprise, incluses dans ce périmètre, au 31 décembre 2015 sont :

Exceptions dans la prise en compte
dans les périmètres

| RH | Procurement | Building |
|----|-------------|----------|
| | | |
| | | |
| N | | N |
| | | |
| N | | |
| N | N | |
| N | | |

En France :

- BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
- COFICA BAIL – FRA
- CMV Mediforce – FRA
- EFFICO
- Neuilly contentieux – FRA
- DOMOFINANCE
- LASER SYMAG
- CMS VACANCES

En Allemagne

- COMMERZ FINANZ
- CETELEM Services - DEU
- VON ESSEN GmbH & Co. KG BANK

En Italie

- FINDOMESTIC

Au Portugal

- BANCO BNPP PF SA Portugal

En Espagne

- CETELEM - Banco Ctlm S.A - ESP
- CETELEM Gestion AIE - ESP
- CETELEM - Effico Iberia - ESP
- CETELEM - Eurocredito - ESP
- CETELEM-Servicios Informat-ESP

Au Royaume Uni

- Creation Financial Service CFS

⁽¹¹⁾ Le périmètre des entités juridiques couvertes concernant les données RH inclut en effet près de 72% des effectifs du Groupe, et 74% des effectifs pour les données « Procurement » et « Building »

Annexe 2

Synthèse des données sociales

| EFFECTIFS (FTE) - 31/12/2015 | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | France | | Allemagne | | Italie | | Portugal | | Espagne | | Royaume Uni | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| ETP CDI | 2126,3 | 3388,7 | 545,7 | 521,1 | 975,3 | 860,0 | 209,6 | 322,8 | 298,1 | 512,2 | 364,4 | 313,7 |
| ETP CDD | 79,1 | 159,5 | 6,0 | 15,0 | 95,9 | 158,6 | 7,0 | 10,0 | 20,4 | 15,2 | 3,8 | 5,0 |
| Total | 2205,4 | 3548,2 | 551,7 | 536,1 | 1071,2 | 1018,6 | 216,6 | 332,8 | 318,5 | 527,4 | 368,2 | 318,7 |
| PYRAMIDE DES AGES - 31/12/2015 | | | | | | | | | | | | |
| | France | | Allemagne | | Italie | | Portugal | | Espagne | | Royaume Uni | |
| TRANCHE AGE | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| moins de 25 ans | 52 | 100 | 12 | 36 | 15 | 19 | 2 | 4 | 6 | 5 | 45 | 57 |
| 25-29 ans | 160 | 306 | 47 | 121 | 105 | 157 | 13 | 23 | 21 | 25 | 101 | 74 |
| 30-34 ans | 293 | 626 | 83 | 157 | 100 | 127 | 50 | 100 | 99 | 187 | 94 | 59 |
| 35-39 ans | 393 | 725 | 141 | 112 | 192 | 228 | 58 | 93 | 114 | 218 | 50 | 45 |
| 40-44 ans | 449 | 693 | 92 | 91 | 252 | 352 | 52 | 77 | 54 | 105 | 36 | 29 |
| 45-49 ans | 378 | 582 | 91 | 68 | 249 | 165 | 29 | 25 | 22 | 42 | 22 | 20 |
| 50-54 ans | 289 | 429 | 54 | 38 | 107 | 84 | 10 | 5 | 11 | 25 | 16 | 29 |
| 55-59 ans | 129 | 216 | 24 | 28 | 51 | 20 | 2 | 3 | 6 | 4 | 7 | 26 |
| plus de 60 ans | 77 | 55 | 17 | 10 | 17 | 1 | 1 | 3 | 1 | 0 | 6 | 15 |
| Total 2015 | 2220 | 3732 | 561 | 661 | 1088 | 1153 | 217 | 333 | 334 | 611 | 377 | 354 |

| MOUVEMENTS : ENTREES PAR TYPE DE CONTRAT | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| | France | | Allemagne | | Italie | | Portugal | | Espagne | | Royaume Uni | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| CDD | 168,4 | 351,7 | 2,5 | 4,5 | 142,3 | 240,6 | 9,3 | 12,7 | 12,7 | 13,0 | 3,0 | 4,0 |
| CDI | 626,4 | 1364,3 | 65,3 | 54,8 | 13,8 | 10,3 | 7,0 | 6,0 | 10,2 | 7,5 | 90,0 | 74,0 |
| Total | 794,8 | 1716,0 | 67,8 | 59,3 | 156,1 | 250,9 | 16,3 | 18,7 | 22,9 | 20,5 | 93,0 | 78,0 |
| MOUVEMENTS : SORTIES PAR TYPE DE CONTRAT | | | | | | | | | | | | |
| | France | | Allemagne | | Italie | | Portugal | | Espagne | | Royaume Uni | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| CDD | 139,5 | 312,0 | 1,0 | 1,0 | 104,6 | 181,8 | 0,9 | 0,0 | 2,0 | 8,1 | 2,0 | 1,0 |
| CDI | 121,0 | 212,7 | 66,7 | 60,1 | 24,2 | 39,8 | 6,8 | 7,9 | 18,3 | 19,9 | 129,0 | 96,9 |
| Total | 260,5 | 524,7 | 67,7 | 61,1 | 128,8 | 221,6 | 7,7 | 7,9 | 20,3 | 28,0 | 131,0 | 97,9 |
| MOUVEMENTS : MOTIFS DE DEPARTS CDI EN 2015 | | | | | | | | | | | | |
| | France | | Allemagne | | Italie | | Portugal | | Espagne | | Royaume Uni | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Démissions | 23,0 | 35,4 | 60,2 | 58,3 | 16,2 | 23,8 | 5,8 | 5,8 | 11,7 | 11,3 | 110,0 | 85,4 |
| Licenciements | 15,8 | 34,2 | 6,5 | 1,8 | 2,0 | 3,0 | 0,0 | 0,4 | 6,7 | 8,5 | 17,0 | 9,4 |
| Retraites | 18,6 | 28,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,0 | 2,0 |
| Autres (Décès, Transferts Group) | 63,6 | 114,2 | 0,0 | 0,0 | 6,0 | 13,0 | 1,0 | 1,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 121,0 | 212,7 | 66,7 | 60,1 | 24,2 | 39,8 | 6,8 | 7,9 | 18,3 | 19,9 | 129,0 | 96,9 |

ABSENTEISME

| | France | Italie | Portugal | Espagne | Royaume Uni |
|------------------------|---------|--------|----------|---------|-------------|
| Nb total jours absence | 196 794 | 42 348 | 5 193 | 21 005 | 13 047 |

FORMATION

| | France | Italie | Portugal | Espagne | Royaume Uni |
|--|---------|---------|----------|---------|-------------|
| Nombre de collaborateurs qui ont bénéficié d'une formation | 6 929 | 2 450 | 607 | 1 284 | 574 |
| Nombre d'heures de formation | 123 277 | 105 551 | 37622 | 39489 | 13435 |

Annexe 3

Synthèse des indicateurs achats et environnement

| | Deutschland | Spain | France | United Kingdom | Italy | Portugal | WORLD |
|---|------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Total Employees [FTE] / Building | 750 | 1 007 | 6 183 | 687 | 2 104 | 550 | 0 |
| Total Employees [FTE] / Procurement | 750 | 1 007 | 6 210 | 687 | 2 104 | 550 | 0 |
| Total area [m ²] | 14 194 | 14 638 | 168 107 | 5 686 | 40 586 | 13 892 | 314 040 |
| Area / FTE [m ² /FTE] | 18,9 | 14,5 | 25,1 | 8,3 | 19,3 | 25,2 | 20,67 |
| Year | 2015 | 2015 | 2015 | 2015 | 2015 | 2015 | 2015 |
| FTE RH COUNTRY | 750 | 1 007 | 6 707 | 687 | 2 104 | 550 | 15 196 |
| Total energy consumption [kWh] | 2 722 000 | 3 556 110 | 23 687 717 | 1 620 593 | 9 710 395 | 2 089 346 | 55 848 404 |
| Total energy consumption from renewables [kWh] | 345 000 | 0 | 0 | 0 | 49 284 | 1 334 650 | 1 728 934 |
| Electricity purchased from average market mix [kWh] | 1 067 000 | 3 480 054 | 20 438 958 | 1 059 282 | 6 570 817 | 752 876 | 43 450 516 |
| Renewable Electricity purchased with green certificate [kWh] | 345 000 | 0 | 0 | 0 | 49 284 | 1 334 650 | 1 728 934 |
| Renewable Electricity produced on site and directly consumed [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Renewable Electricity produced on site and sold back to the grid [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Natural gas consumption for heating [kWh] | 0 | 76 056 | 176 798 | 561 311 | 3 084 278 | 0 | 5 018 232 |
| Natural gas consumption for cogeneration [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Heating oil consumption [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fuels delivered for emergency power units [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 016 | 1 820 | 10 087 |
| District heat consumption [kWh] | 1 310 000 | 0 | 2 652 213 | 0 | 0 | 0 | 5 100 320 |
| Renewable district heat consumption [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Renewable heat produced on site and directly consumed [kWh] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| District cold consumption [kWh] | 0 | 0 | 419 747 | 0 | 0 | 0 | 540 315 |
| Total business travel [km] | 3 173 436 | 7 070 640 | 39 443 197 | 20 943 | 10 682 279 | 2 728 592 | 89 114 258 |
| Total rail travel [km] | 0 | 1 796 494 | 7 941 657 | 0 | 3 858 027 | 409 517 | 19 142 670 |
| Total road travel [km] | 2 211 200 | 2 465 967 | 11 127 682 | 20 943 | 4 718 709 | 1 558 482 | 33 054 369 |
| Road travel with petrol long-term lease vehicle [km] | 4 850 | 0 | 64 624 | 0 | 24 825 | 0 | 128 886 |
| Road travel with diesel long-term lease vehicle [km] | 2 195 150 | 2 465 967 | 10 713 188 | 0 | 4 379 189 | 1 558 482 | 32 028 652 |
| Road travel with hybrid long-term lease vehicle [km] | 0 | 0 | 5 535 | 0 | 3 740 | 0 | 11 940 |
| Road travel with electric long-term lease vehicle [km] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Road travel with personal vehicle [km] | 11 200 | 0 | 344 335 | 20 943 | 310 955 | 0 | 884 891 |
| Total air travel [km] | 962 236 | 2 808 179 | 20 373 858 | 0 | 2 105 543 | 760 593 | 36 917 219 |
| Air travel short haul economy class [km] | 911 075 | 665 394 | 9 348 268 | 0 | 1 994 957 | 16 631 | 17 681 078 |
| Air travel short haul business & 1st classes [km] | 972 | 0 | 72 366 | 0 | 0 | 0 | 100 237 |
| Air travel long haul economy class [km] | 49 103 | 1 803 157 | 4 788 671 | 0 | 98 384 | 709 151 | 10 180 396 |
| Air travel long haul business & 1st classes [km] | 1 086 | 339 628 | 6 164 552 | 0 | 12 202 | 34 811 | 8 955 508 |
| Total Paper consumption [t [metric]] | 122 | 289 | 2 630 | 243 | 1 040 | 199 | 5 899 |
| Percentage of responsible paper among total paper consumption [%] | | | | | | | |
| Internal paper consumption [t [metric]] | 12 | 10 | 228 | 10 | 67 | 3 | 424 |
| Responsible internal paper consumption [t [metric]] | 0 | 10 | 211 | 10 | 0 | 0 | 231 |
| Percentage of responsible paper among internal paper consumption [%] | | | | | | | |
| Client paper consumption [t [metric]] | 98 | 224 | 1 855 | 233 | 678 | 105 | 4 111 |
| Responsible client paper consumption [t [metric]] | 0 | 220 | 1 594 | 0 | 30 | 105 | 1 949 |
| Percentage of responsible paper among client paper consumption [%] | | | | | | | |
| Other paper consumption [t [metric]] | 12 | 55 | 546 | 0 | 295 | 90 | 1 364 |
| Responsible other paper consumption [t [metric]] | 0 | 55 | 366 | 0 | 0 | 90 | 512 |
| Total amount of office supplies purchased [EUR] | 46 900 | 253 394 | 945 018 | 0 | 79 146 | 13 637 | 1 722 449 |
| Total amount of green office supplies purchased [EUR] | 5 300 | 214 892 | 260 383 | 0 | 11 595 | 0 | 492 170 |
| Percentage of green office supplies among total office supplies purchased [%] | | | | | | | |
| Total water consumption [m³] | 4 830 | 2 883 | 74 714 | 6 109 | 101 989 | 3 896 | 250 266 |
| Drinking water (utility supply) [m ³] | 4 830 | 2 883 | 60 337 | 6 109 | 101 989 | 3 896 | 231 753 |
| Non drinking water (drawn directly from natural sources) [m ³] | 0 | 0 | 14 382 | 0 | 0 | 0 | 18 513 |
| Total waste [t [metric]] | 146 | 196 | 421 | 134 | 409 | 40 | 1 731 |
| Total of waste collected for recycling/reuse [t [metric]] | 26 | 23 | 146 | 57 | 96 | 38 | 384 |
| Percentage of valuable materials separated and recycled among total waste [%] | | | | | | | |
| Paper waste separated and recycled [t [metric]] | 26 | 23 | 146 | 36 | 40 | 23 | 293 |
| Total GHG emissions [t GHG [metric]] | 1 412,66 | 1 965,44 | 7 234,83 | 465,85 | 4 468,33 | 1 041,73 | 21 353,81 |

| | Deutschland | Spain | France | United Kingdom | Italy | Portugal | WORLD |
|--|---------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|---------------|------------------|
| Direct GHG emissions due to combustion of fossil fuels [t GHG [metric]] | 0,00 | 15,40 | 35,80 | 113,67 | 626,18 | 0,49 | 1 018,90 |
| Natural gas [t GHG [metric]] | 0,00 | 15,40 | 35,80 | 113,67 | 624,57 | 0,00 | 1 016,20 |
| Heating oil [t GHG [metric]] | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emergency power units [t GHG [metric]] | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,61 | 0,49 | 2,71 |
| Indirect GHG emissions from imported energy [t GHG [metric]] | 873,14 | 1 039,77 | 2 453,69 | 347,90 | 2 558,07 | 632,52 | 10 175,75 |
| Electricity from average market mix [t GHG [metric]] | 607,87 | 1 039,77 | 1 836,44 | 347,90 | 2 558,07 | 632,52 | 9 039,74 |
| District heat [t GHG [metric]] | 265,28 | 0,00 | 537,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 032,81 |
| District cold [t GHG [metric]] | 0,00 | 0,00 | 80,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 103,20 |
| Indirect GHG emissions from mobility [t GHG [metric]] | 539,52 | 910,27 | 4 745,34 | 4,28 | 1 284,07 | 408,72 | 10 159,16 |
| Rail travel [t GHG [metric]] | 0,00 | 92,30 | 200,61 | 0,00 | 122,42 | 25,20 | 567,06 |
| Road travel [t GHG [metric]] | 428,02 | 477,12 | 1 485,49 | 4,28 | 916,60 | 301,54 | 4 650,86 |
| Road travel with petrol long-term lease vehicle [t GHG [metric]] | 1,01 | 0,00 | 11,41 | 0,00 | 5,18 | 0,00 | 22,66 |
| Road travel with diesel long-term lease vehicle [t GHG [metric]] | 424,72 | 477,12 | 1 408,46 | 0,00 | 847,29 | 301,54 | 4 452,72 |
| Road travel with hybrid long-term lease vehicle [t GHG [metric]] | 0,00 | 0,00 | 0,63 | 0,00 | 0,52 | 0,00 | 1,48 |
| Road travel with personal vehicle [t GHG [metric]] | 2,29 | 0,00 | 64,99 | 4,28 | 63,61 | 0,00 | 174,00 |
| Air travel [t GHG [metric]] | 111,50 | 340,85 | 3 059,25 | 0,00 | 245,06 | 81,98 | 4 941,24 |
| Air travel short haul economy class [t GHG [metric]] | 106,04 | 77,45 | 1 088,05 | 0,00 | 232,20 | 1,94 | 1 938,16 |
| Air travel short haul business & 1st classes [t GHG [metric]] | 0,23 | 0,00 | 16,95 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 22,11 |
| Air travel long haul economy class [t GHG [metric]] | 4,97 | 182,43 | 484,48 | 0,00 | 9,95 | 71,75 | 970,03 |
| Air travel long haul business & 1st classes [t GHG [metric]] | 0,26 | 80,98 | 1 469,77 | 0,00 | 2,91 | 8,30 | 2 010,94 |
| Total energy consumption / m ² [kWh/m ²] | 192 | 243 | 141 | 285 | 239 | 150 | 177,84 |
| Total electricity consumption / m ² [kWh/m ²] | 99 | 238 | 122 | 186 | 163 | 150 | 144 |
| Total energy consumption / FTE [kWh/FTE] | 3 631 | 3 533 | 3 532 | 2 359 | 4 615 | 3 797 | 3 675 |
| Total electricity consumption / FTE [kWh/FTE] | 1 884 | 3 457 | 3 047 | 1 542 | 3 146 | 3 794 | 2 973 |
| Total travel / FTE [km/FTE] | 4 233 | 7 024 | 5 881 | 30 | 5 077 | 4 959 | 5 864 |
| Total air travel / FTE [km/FTE] | 1 284 | 2 790 | 3 038 | 0 | 1 001 | 1 382 | 2 429 |
| Total rail travel / FTE [km/FTE] | 0 | 1 785 | 1 184 | 0 | 1 834 | 744 | 1 260 |
| Total road travel / FTE [km/FTE] | 2 950 | 2 450 | 1 659 | 30 | 2 243 | 2 832 | 2 175 |
| Total paper consumption / FTE [t [metric]/FTE] | 0,162 | 0,287 | 0,392 | 0,354 | 0,494 | 0,361 | 0,388 |
| Total internal paper consumption / FTE [t [metric]/FTE] | 0,016 | 0,010 | 0,034 | 0,015 | 0,032 | 0,006 | 0,028 |
| Total client paper consumption / FTE [t [metric]/FTE] | 0,131 | 0,223 | 0,277 | 0,339 | 0,322 | 0,191 | 0,271 |
| Total other paper consumption / FTE [t [metric]/FTE] | 0,015 | 0,055 | 0,081 | 0,000 | 0,140 | 0,164 | 0,090 |
| Total water consumption / FTE [m ³ /FTE] | 6,44 | 2,86 | 11,14 | 8,89 | 48,47 | 7,08 | 16,47 |
| Total waste / FTE [kg (waste)/FTE] | 194 | 194 | 63 | 194 | 194 | 73 | 114 |
| Total GHG / FTE | 1,88 | 1,95 | 1,08 | 0,68 | 2,12 | 1,89 | 1,4053 |

Annexe 4

Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi grenelle II

| Indicateurs Sociaux | | Sujet traité aux pages |
|---|--|---|
| a) Emploi – Informations sur les salariés | Effectif total Répartition par sexe Répartition par age Répartition par zone géographique | Pg. 13 et annexe 2 |
| Emploi | Embauches Licenciements | Pg. 14 et annexe 2 |
| Salaires | Rémunérations Evolutions des rémunérations | Pg . 14,15,16 |
| b) Organisation du travail | Organisation du temps de travail Absentéisme | Pg. 18 et Annexe 2 |
| c) Relations sociales/ dialogue social | Procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel Bilan des accords collectifs | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 16, 17, 18 |
| d) Santé et sécurité | Conditions de santé et sécurité au travail Accords signés avec les syndicats ou représentants du personnel en matière de santé/sécurité | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 18, 19 |
| Accidents du travail | Fréquence des accidents du travail Gravité des accidents du travail Maladies professionnelles | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 19 et annexe 2 Pg.24 - Les actions contre le stress et les risques psychosociaux concourent également à prévenir les accidents du travail |
| e) Formation | Politique en matière de formation Nombre total d'heures de formation | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 27 et annexe 2 |
| f) Egalité de traitement | Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées Politique de lutte contre les discriminations | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 21, 22, 23 |
| g) Respect des conventions de l'OIT | Liberté d'association & Droit de négociation collective / Elimination des discriminations / Elimination du travail forcé ou obligatoire / Abolition | Compte tenu des différences existant dans les législations du travail des pays dans lesquels PF est implanté, les conventions de |

| | | |
|--|------------------------|---|
| | du travail des enfants | l'Organisation Internationale du Travail ne s'appliquent pas de manière identique. Néanmoins, des procédures internes garantissent le respect de ces conventions (l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, contre le travail forcé ou obligatoire, pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, contre toute discrimination dans l'emploi, sur le temps de travail ainsi que sur le salaire minimum). |
|--|------------------------|---|

| Indicateurs Sociétaux | | Sujet traité aux pages |
|--|--|---|
| a) impact territorial, économique et social de l'activité | <ul style="list-style-type: none"> - Impact en matière d'emploi & Impact en matière de développement régional - Impact sur les populations riveraines et locales | Pg. 32 Non traité compte tenu de l'activité essentiellement tertiaire du Groupe |
| b) Relations avec les parties prenantes locales | <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat/mécénat en général (avec les associations d'insertion, d'enseignement, de défense de l'environnement et de consommateurs) - Conditions du dialogue avec les parties prenantes | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 33, 34, 35, 36, 37 Pg. 38, 39 |
| c) Sous-traitants et fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat, et dans les relations avec les sous-traitants et fournisseurs - Importance de la sous traitance | Indicateurs qualitatifs traités dans le rapport Pg. 44, 45, 47 |
| d) Loyauté des pratiques | <ul style="list-style-type: none"> - Actions engagées contre la corruption - Mesures prises pour la santé/sécurité des consommateurs | Pg. 7, 8 |
| e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | | Il n'existe pas d'actions particulières engagées en faveur des droits de l'homme |

| | | |
|----------------------------------|---|--------|
| e) Protection de la biodiversité | - Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | Pg. 46 |
|----------------------------------|---|--------|

BNP Paribas Personal Finance

**Rapport du professionnel de l'expertise comptable, désigné
organisme tiers indépendant, sur les informations sociales,
environnementales et sociétales consolidées figurant dans le
rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2015



Rapport du professionnel de l'expertise comptable, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

BNP Paribas Personal Finance

Rapport du professionnel de l'expertise comptable, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion Exercice clos le 31 décembre 2015

Page 3

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 12 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en introduction du rapport RSE annexé au rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 38 % des effectifs et 52% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ Les Informations RSE les plus importantes sont identifiées en annexe du présent rapport.

⁴ Levallois et Mérignac (BNP Paribas Personal Finance SA, France), Solihull (BNP Paribas PF UK, Royaume-Uni), Madrid (Cetelem ES, Espagne)

BNP Paribas Personal Finance

Rapport du professionnel de l'expertise comptable, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Page 5

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

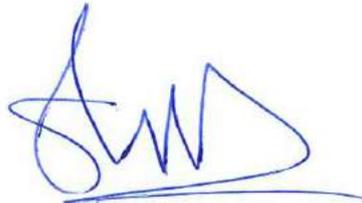
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier
Associé



Sylvain Lambert
Associé du Département Développement
Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Informations quantitatives sociales :

- Effectif inscrit CDD/CDI,
- Répartition des effectifs inscrits par type de contrat, par catégorie socioprofessionnelle et par sexe,
- Répartition des effectifs par âge et par ancienneté,
- Entrées et Sorties par type de contrat et par motif,
- Absentéisme,
- Formation professionnelle : nombre de jours de formation et nombre de collaborateurs formés

Informations qualitatives sociales :

- Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes,
- Politique de lutte contre les discriminations,

Informations quantitatives environnementales :

- Consommation énergétique (Bâtiments),
- Déplacements professionnels (kilomètres en train, avion et voiture),
- Émissions de gaz à effet de serre (Scopes I, II et III),
- Consommation de papier

Informations quantitatives sociétales :

- Activité d'accompagnement budgétaire,
- Pourcentage du nombre d'appels d'offres avec des critères RSE par rapport au nombre d'appels d'offres total

Informations qualitatives sociétales :

- Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes,
- Politique de lutte contre les discriminations,
- Impact territorial, économique et social de l'activité,
- Actions engagées contre la corruption,
- Mesures prises pour la santé et sécurité des consommateurs

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil d'administration et de la Direction générale

1.1. Le Conseil d'administration au 31 décembre 2015

Président du Conseil d'administration :

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Administrateurs :

Monsieur Jean-Marie BELLAFIORE
Madame Béatrice COSSA DUMURGIER
Monsieur Laurent DAVID
Monsieur Jacques D'ESTAIS
Madame Dominique FIABANE
Monsieur Jean-Bertrand LAROCHE
Monsieur Lars MACHENIL
Monsieur Eric MARTIN
Monsieur Jean-François PFISTER
Monsieur Robert ROCHEFORT
Monsieur Bruno SALMON

Secrétaire du Conseil :

Madame Isabelle PERRET-NOTO

L'obligation de respecter une proportion d'au moins 40 % d'administrateur de chaque sexe s'appliquera à BNP Paribas Personal Finance, compte tenu de sa taille, le 1er janvier 2017.

Aujourd'hui, le Conseil d'administration est composé de deux femmes, soit une proportion de 16,7 %.

L'objectif fixé est de respecter la proportion d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe à la date définie à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

1.2. La Direction générale au 31 décembre 2015

Directeur général :

Monsieur Laurent DAVID

Directeur général délégué :

Monsieur Jean-Marie BELLAFIORE

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Directeur général et le Directeur général délégué ont été nommés, conformément à l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, Dirigeants Effectifs de BNP Paribas Personal Finance par le Conseil d'administration.

A titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur général et le Directeur général délégué rendent compte des faits marquants de la vie de la Société ; le Directeur General doit également présenter pour accord préalable :

- toutes les décisions ou opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et de modifier son périmètre d'activité,
- la création à l'étranger de toute succursale,
- toute décision d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cent millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères, en particulier tout projet de prise ou de cession, totale ou partielle de participation,
- la constitution de toute sûreté sur les biens sociaux pour un montant supérieur à ce seuil,
- la titrisation d'encours de crédits dès lors que leur montant dépassera un milliard d'euros par opération, qu'il s'agisse d'opérations nouvelles ou du rechargement de fonds existants,
- les émissions de créances négociables d'un montant supérieur à un milliard d'euros par opération.

Il doit également rendre compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur aux limites détaillées ci-dessus.

2. Conditions de préparation des Conseils d'administration

La préparation des Conseils d'administration s'effectue sous la direction du Président du Conseil d'administration qui organise les travaux de préparation, conformément à l'article L 225-51 du code de Commerce. Les Conseils d'administration de la société font l'objet de réunions préparatoires. Les participants à ces réunions appartiennent à la Direction générale, à la Direction financière, à la Direction juridique et conformité et à la Direction des Risques.

Le Président du Conseil d'administration établit l'ordre du jour du Conseil d'administration et fixe des directives concernant la préparation des Conseils d'administration et les documents à élaborer, directives suivies lors des réunions de préparation. Le Président du Conseil d'administration transmet l'ordre du jour aux administrateurs préalablement à la réunion.

Réunions préparatoires

Sur les directives du Président du Conseil d'administration, les réunions préparatoires consistent à :

- Valider les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration,
- Assurer en liaison avec les directions concernées la préparation de documents en vue de leur remise au Conseil,
- L'organisation générale de la réunion.

Elaboration des dossiers

La Direction juridique et conformité assure la centralisation des documents remis aux administrateurs et constitue à cet effet les dossiers présentés aux administrateurs.

Comités CRD 4

Conformément aux articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, les établissements de crédit d'importance significative doivent mettre en place les comités spécialisés suivants :

- le comité des risques,
- le comité des rémunérations,
- le comité des nominations.

A cet égard, il est rappelé que BNP Paribas Personal Finance remplit les critères des établissements d'importance significative tels que définis par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Comme l'y autorise la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration a donné son autorisation afin que les fonctions dévolues au comité des risques et au comité des rémunérations de BNP Paribas Personal Finance soient exercées par le comité des risques et le comité des rémunérations de BNP Paribas au niveau de laquelle s'exerce la surveillance de l'ACPR sur base consolidée. Le Conseil d'administration de BNP Paribas a accepté ces délégations, et le Comité des rémunérations de BNP Paribas a communiqué les résultats de son examen au Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance du 9 septembre 2015.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance, dans sa séance du 30 juin 2015, a décidé de mettre en place un Comité des nominations, lequel s'est réuni pour la première fois le 23 novembre 2015.

3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires participent aux Assemblées Générales dans les conditions définies par la loi et les statuts.

4. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le Comité des rémunérations de BNP Paribas a procédé à l'examen des rémunérations et indemnités individuelles des mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance et n'a pas formulé d'objections. Plus généralement, le Comité des rémunérations a procédé à l'examen annuel de la politique de rémunération des collaborateurs des filiales concernées et a constaté que cette politique était conforme à la politique et aux principes de rémunération du Groupe.

5. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

5.1. Objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Ce dispositif a pour objectifs d'assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau chez les Collaborateurs,
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de PF,
- la fiabilité de l'information interne et externe,
- la sécurité des opérations,
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

5.2. Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué du dispositif de contrôle permanent et du dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires et coordonnées

5.2.1. Le dispositif de contrôle permanent

Ce dispositif de contrôle permanent met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle. Il se traduit par des mesures organisationnelles, des contrôles et une gouvernance.

Les mesures organisationnelles se traduisent par :

- la ségrégation des tâches opérationnelles à l'intérieur des Entités, sous la responsabilité des Opérationnels,

- des Fonctions indépendantes de contrôle qui supervisent le dispositif de contrôle permanent des Entités et effectuent des contrôles indépendants sur les opérations, transactions et activités de ces Entités.

Les contrôles sont assurés :

- en premier lieu par les Opérationnels, sous leur entière responsabilité (contrôles dits de niveau 1)
- en second lieu par des Fonctions indépendantes (contrôles dits de niveau 2).

La gouvernance associe les différents acteurs du dispositif de contrôle permanent, en couvre les différents aspects (pilotage des dispositifs, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié.

5.2.2. Le dispositif de contrôle périodique

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée par une Fonction indépendante et spécialisée, la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de contrôle permanent. Ce dispositif se traduit par des enquêtes conduites par l'Inspection générale (contrôles dits de niveau 3, exercés de manière indépendante).

5.3. Les acteurs du contrôle interne

5.3.1. La Direction Générale et le Conseil d'Administration

5.3.1.1. Le comité de contrôle interne

Au niveau central PF, le comité de la Conformité et du Contrôle Interne (3CI) se réunit 2 fois par an. En 2015, les comités ont eu lieu le 20 mai et le 17 novembre.

Ses participants sont :

- Les membres du Comité Exécutif Personal Finance
- Le responsable du hub Audit Métiers Financiers France
- Le responsable de 2OPC Groupe BNP Paribas
- L'adjoint Conformité et le responsable 2OPC de PF

Après la présentation de l'actualité du contrôle périodique, le comité passe en revue les principaux points d'attention sur les sujets suivants :

- La veille juridique

- La conformité
- La continuité d'activité
- Le contrôle permanent et les risques opérationnels
- L'état des lieux des dispositifs conformité dans les entités PF

Ces principes d'organisation des comités de contrôle interne sont également appliqués par les entités PF (hors contrôle périodique) et les Fonctions Centrales. Le suivi de la tenue de ces comités dans les entités est assuré par 2OPC PF.

5.3.1.2. Information du Conseil d'Administration

Une synthèse sur l'état des risques a été présentée au Conseil d'Administration de BNPP PF le 5 mars 2015 et le 26 novembre 2015.

5.3.1.3. Le Comité de Contrôle Périodique

Le Comité de Contrôle Périodique est composé du Président de Personal Finance, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Responsable de la Conformité, et, pour l'Inspection Générale, du Responsable Adjoint de l'Inspection Générale pour le Domaine Métiers Spécialisés, du Responsable du hub PF et d'un adjoint du Hub PF.

En 2015, le Comité s'est réuni 3 fois, le 26 mars, le 09 juillet et le 14 octobre.

Le 26 mars, le Comité a principalement abordé la nouvelle gouvernance et l'organigramme de l'Inspection Générale, le bilan du plan 2014, les ratios de couverture, les constats et les recommandations, l'avancement du plan 2015 et les résultats des premières missions.

Le 09 juillet, le Comité a porté sur l'avancement du plan 2015 et sur la présentation du plan prévisionnel France et Monde pour 2016.

Le 14 octobre, le Comité a traité les réalisations du plan en cours (avancement du plan et résultats des missions), les recommandations (point sur l'évolution du nombre de constats et de recommandations sur le périmètre PF et ex LaSer), les ratios de couverture et la version mise à jour du plan prévisionnel 2016.

5.3.2. Les opérationnels

Les Opérationnels, en particulier ceux qui exercent des responsabilités hiérarchiques, ont l'obligation de :

- mettre en place une organisation opérationnelle de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures,
- mettre en place un dispositif de contrôle permanent conforme aux normes du Groupe et d'organisation de Comités du contrôle interne ou assimilés,
- exploiter les résultats produits par le dispositif de contrôle permanent et le Contrôle Périodique et de prendre toutes les mesures correctives nécessaires

5.3.3. Les fonctions de contrôle indépendantes

Les fonctions de contrôle indépendantes contribuent au dispositif de maîtrise de leurs risques. Leur action se matérialise principalement par :

- l'élaboration de normes et procédures,
- l'organisation de contrôles permanents et de reportings,
- la réalisation de ces contrôles et reportings,
- des avis, des conseils, des recommandations, des plans d'action et autres actions d'assistance.

BNP Paribas a annoncé en juillet 2014 sa volonté de renforcer son dispositif de contrôle interne, notamment par l'intégration verticale de ses 4 fonctions de contrôles : Conformité, Juridique, Risque et Inspection Générale.

5.3.3.1. La Direction Juridique et Conformité

Le Directeur Juridique et Conformité de PF est membre du Comité exécutif. Il est hiérarchiquement rattaché au Directeur Conformité du Pôle IFS de BNPP ainsi qu'à l'adjoint des Affaires Juridiques Groupe, et fonctionnellement au Directeur Général de Personal Finance.

La Conformité (Ethique, Protection des Intérêts Clients, Sécurité Financière) donne par ses avis, par une supervision et par des contrôles indépendants de deuxième niveau, une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations de PF et de protection de sa réputation. L'adjoint Conformité est rattaché hiérarchiquement au Directeur Juridique et Conformité.

L'intégration de la filière Juridique a été mise en œuvre au sein de PF courant 2015. L'adjoint Juridique est rattaché hiérarchiquement au Directeur Juridique et Conformité.

5.3.3.2. La Direction Risques PF

Le Directeur des Risques de PF est hiérarchiquement rattaché au responsable Risques du pôle IFS de BNPP et fonctionnellement au Directeur Général de PF.

Risque PF (R-PF) assure les missions suivantes :

- Définir la politique risque de BNPP PF dans le double cadre de la stratégie de BNPP PF et des politiques de risques du groupe BNPP,
- Assurer l'objectivité du contrôle des risques par un second regard indépendant des logiques commerciales,
- Fournir une information rapide, fiable et complète de l'état des risques, et donner l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques,
- Favoriser une pratique uniforme de standards élevés de gestion des risques,

- Contribuer à la qualité des méthodes et des procédures,
- Mettre en place et maintenir un dispositif d'agrégation de données et de reporting conforme aux exigences réglementaires et aux besoins de BNPP PF.

En termes de périmètre, la fonction R-PF couvre la fraude externe et la maîtrise du risque de crédit pour les clients particuliers et professionnels de BNPP PF et pour les clients Corporate de BNPP PF (crédits aux apporteurs d'affaires), au titre de leur activité de financement Retail.

L'équipe 2OPC « Supervision du contrôle opérationnel permanent » a pour mission générale de veiller à l'existence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent dans les entités. Cette mission s'exerce sur les différents éléments de ces dispositifs : procédures, mesures d'ordre organisationnel, contrôles dits de niveau 1, gouvernance,...

L'équipe 2OPC a été rattachée à la Direction des Risques de PF à partir de novembre 2015. Le responsable de cette équipe est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques de PF. En attendant le déploiement de cette nouvelle organisation dans les entités prévu courant 2016, la gestion du risque opérationnel et du contrôle permanent est restée en 2015 dans le périmètre des équipes Conformité des entités opérationnelles.

5.3.3.3. Finance

Les principales missions de la filière Finance PF sont les suivantes :

- Assurer la production et la diffusion d'états comptables et d'états de gestion de qualité
- Aider au pilotage économique des entités sur la base des états de gestion
- Fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage
- Contribuer au pilotage de l'optimisation financière
- Contribuer à la qualité de la perception financière du sous-groupe PF
- Gérer les risques financiers ALM Trésorerie (liquidité, taux, change) sur le périmètre PF
- Jouer un rôle d'alerte
- Assurer la maîtrise d'ouvrage du Système d'Information des entités de PF.

Le Directeur Financier de PF est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de PF et fonctionnellement au Directeur Financier de BNPP.

5.3.3.4. L'inspection Générale

En application de la charte du Contrôle périodique de BNP Paribas datée du 02/05/2010 et mise à jour le 26/06/2014, le Contrôle périodique des entités de Personal Finance a été confié par mandat au début de l'année 2007 à l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas, en charge du contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe.

Les équipes d'audit qui interviennent dans les différents Métiers et Territoires de Personal Finance (désignées sous le terme de « hub ») sont rattachées hiérarchiquement ou fonctionnellement à l'Inspection Générale.

Le hub PF, qui couvre les activités de Personal Finance en France (PFF), dépend actuellement de l'adjoint à l'Inspecteur Général pour le domaine Métiers Spécialisés.

Par ailleurs, le hub est également en charge de la coordination, de la consolidation des données et des reportings internes et réglementaires pour le métier au niveau mondial.

Des équipes de l'Inspection Centrale assurent également des missions sur le périmètre PF :

- spécialisées : comptabilité, systèmes d'information (IT), activités de marché,
- transversales multi métiers et/ou multi sites,
- globales : sur un pays regroupant plusieurs métiers ou sur une entité importante qui nécessite des moyens conséquents.

6. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Chaque Entité et Fonction Centrale de PF est responsable de la mise en place et de la gestion des procédures de son domaine d'activité (rédaction, validation, diffusion, mise en œuvre, mise à jour...).

Les Fonctions Centrales de PF définissent un ensemble de procédures génériques. Les Entités concernées doivent les appliquer directement, ou les adapter (par nature, par contrainte contextuelle ou réglementaire locale). Chaque entité complète ces procédures génériques de procédures spécifiques nécessaires à leur bon fonctionnement.

Ils existent environ 200 procédures génériques définies par les fonctions centrales ou Groupe BNPP et applicables chez PF. Seules les principales procédures de contrôle sont reprises ici.

Procédures de contrôles Risk PF

| Référence | Intitulé |
|--|--|
| R-PF-DELEG | Procédure des délégations |
| R-PF-EI-RT | Reporting Trimestriel sur les dossiers Watchlist et douteux |
| R-PF-EI-MEPP | Politique proposition de crédit |
| R-PF-Wholesale | Politique générale de risque sur le Wholesale |
| R-PF-Financements Loueurs | Financements loueurs courte durée |
| R-PF financement de stock, autres crédits et engagement de | Politique générale de risque sur les Financements de stocks, autres crédits, et engagements de reprises des distributeurs (hors wholesale) |

| Référence | Intitulé |
|---------------------------|---|
| reprises de Distributeurs | |
| RISK-PF | Politique de risque pour les clients et les intermédiaires Crédit Consommation |
| R-PF-PA-PMP-03 | Procédure d'application de la demande de validation d'une modification de la politique entité |
| R-PF-RCF | Risk Control Framework |
| R-PF-POLSAD | Politique SAD |
| R-PF-SAD-SE01 | Procédure de construction ou modification d'un SE |
| R-PF-SAD-SE03 | Procédure de suivis des SE |
| R-PF-SAD-SE04 | Implémentation d'un score dans le SE |
| R-PF-SAD-DON | Procédure de fiabilité des données |
| R-PF-SAD-SCO01 | Procédure de création ou de refonte d'un score risque |
| R-PF-SAD-SCO02 | Procédure de validation avant mise en œuvre d'un score |
| R-PF-SAD-SCO03 | Procédure d'habilitation au développement d'un score risque |
| R-PF-SAD-SCO04 | Archivage du développement d'un score risque |
| R-PF-RMA | Procédure de suivi de score |
| R-PF-PECO-PROV | Procédure de révision des modèles de provisionnements |
| R-PF-PECO-SUIVI | procédure de suivi du Risk |
| R-PF-B2 | Procédure de Gouvernance du système de notation interne |

Procédures de contrôles 2OPC PF

| Référence | Intitulé |
|--------------|---|
| PF0008 | PF - Politique de validation des Produits, Activités, Organisation Nouvelles (PAON) et des Prestations de Service Essentielles |
| CG0042 | Contrôles permanents et Plans de Contrôles |
| PF0007 | PF - Maîtrise des activités externalisées et Prestations de Service Essentielles |
| PF-2OPC-0016 | Relation avec les Régulateurs |
| PF-2OPC-0017 | Constats, Recommandations et actions de contrôle permanent - Dispositif de gestion et suivi |
| CG0116 | Rapport semestriel de contrôle permanent |
| CG0133 | Structures et processus de référence dans la gestion du dispositif de Contrôle Opérationnel Permanent |
| PF0006 | Procédure de gestion des procédures |
| CG0202 | Dispositif de Supervision de la Continuité d'Activité |
| CG0218 | Communications des dossiers de Comités "Activités nouvelles" à l'Inspection Générale |
| PF-2OPC-0019 | Dispositif de supervision des plans de contrôle |
| COP0029 | Coordination de la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent |
| PF-2OPC-0022 | Dispositif de supervision du cadre organisationnel et de la gouvernance du contrôle opérationnel permanent |
| PF 2OPC 0009 | POLITIQUE DE GESTION ET DE SUIVI DES PLANS D'ACTION |

Procédures de contrôles Conformité

| Référence | Intitulé |
|-----------|--|
| PFPS002FR | Plan de contrôles FATCA |
| PFEP001 | Procédure de contrôle des transactions personnelles des personnes sensibles du Groupe BNP Paribas Personal Finance |
| PFEP009 | Plan de contrôle - Ethique professionnelle |

| Référence | Intitulé |
|-----------|---|
| CG0093 | Procédure applicable au contrôle de la circulation des informations privilégiées, à la tenue des listes de surveillance "Watch List" et de restriction "Restricted List" ainsi que celle des initiés au sein de BNP Paribas |
| CG0122 | Procédure de réaction dans le cadre du contrôle des transactions personnelles des personnes sensibles du groupe BNP Paribas. |
| PFSF013 | Politique validation des transactions exceptionnelles |
| PFSF007 | KYC Clients Personnes Physiques et Personnes Morales Principes de connaissance des clients « KYC » (Know Your Customer) |
| PFSF003 | Procédure d'examen renforcé |
| PFSF008 | Connaissance des intermédiaires (KYI) Know Your Intermediary |
| PFSF011 | Plan de contrôles générique sécurité financière |
| CG0128 | Contrôle des bases clients - utilisation de l'outil groupe SUN - Liste de sanction de surveillance. |
| CG0195 | Contrôle des opérations en provenance ou à destination de banques sous surveillance |
| PFSF004 | Procédure sur le contrôle des opérations |
| CG0219 | Instructions relatives à la mise en œuvre du processus d'escalade relatif aux domaines de la Sécurité Financière |
| PFSF015 | PFSF015FR - Principes de révision des KYC clients Devoir de vigilance en matière de connaissance du client « KYC » (Know Your Customer) |

Procédures de contrôles de Finance

| Référence | Intitulé |
|-----------|---|
| PFD1003FR | ALM risk monitoring and risk consolidation |
| PFD1007EN | Setting and monitoring of the CCEG limits |
| PFD1018EN | Guidelines of delegation of powers : treasury function organisation and management of personal authorization powers (Gestion des délégations de pouvoirs) |
| PFD1040FR | ALM models conception validation and review |

| Référence | Intitulé |
|------------|---|
| PFDF1043EN | ALM Data Certification |
| PFDF3000EN | PF management control standards |
| PFDF6000FR | Procédure Contrôle permanent Finance - entités |
| FG0045FR | Procédure de certification de la liasse de consolidation |
| FG0046FR | Procédure de contrôles des écritures comptables manuelles |
| FG0049FR | Norme à minima de contrôle |
| FG0051FR | Plan de contrôles comptables |
| PFDF2007FR | Rapprochements compta risque - certification qualité (Capri - Rectool) |
| FG0067FR | Certification élémentaire |
| PFDF0012FR | Processus KYB Finance |
| FG0058FR | Procédure pour l'approbation des investissements et transactions relatives aux structures de Groupe |

Procédures de contrôle du Juridique

| Référence | Intitulé |
|-----------|---|
| AJG0103FR | Le dispositif de contrôle permanent, de mesure et de gestion de risques opérationnels juridiques au sein de BNP Paribas |
| AJG0013FR | Instructions aux collaborateurs relatives aux incidents de risques opérationnels à caractère juridique |
| AJG0058FR | La gestion du risque opérationnel juridique |
| AJG0057FR | Le suivi des recommandations juridiques de l'audit interne BNPP |
| AJG0011FR | Les procédures juridiques du groupe BNPP |
| AJG0043FR | La bibliothèque type des procédures juridiques d'une entité |

| Référence | Intitulé |
|-----------|--|
| AJG0093FR | Gestion du risque de non-conformité aux lois et règlements encadrant les activités du groupe BNP Paribas (Datalex- Référentiel réglementaire du Groupe) |
| AJC 002 | Dispositif de contrôle permanent des Affaires Juridiques Centrales pour BNP Paribas Personal Finance (Annexe 7 et Annexe 5 de la Charte FJM BNP Paribas Personal Finance) |
| AJC 009 | Procédure de suivi de la veille juridique au sein des Affaires Juridiques Centrales PF |

Procédures de contrôles de la Sécurité des Systèmes d'information

| Référence | Intitulé |
|----------------------------|---|
| ITP0091 FR SAM-L2-00 FR | Sécurité des actifs du Système d'Information (SI) |
| ITP0067 FR ACM-L2-00 | Gestion des contrôles d'accès |
| ITP0004 FR P.01 FR | Politique de sécurité des Systèmes d'Information |
| ITP0037 FR | Plan de Contrôles Groupe de la Sécurité des Systèmes d'Information |
| ITP0041FR SGO-L2-01 | Politique de sécurité globale |
| PGSSI PF | Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de BNP Paribas Personal Finance |
| - | Politique de Gestion des Habilitations de BNP Paribas Personal Finance |

Procédures de contrôles de la Direction des Opérations

| Référence | Intitulé |
|----------------|---|
| PF-DO RCVT 001 | Déclinaisons et suivi des Contrôles Majeurs du Recouvrement |
| DACPF0003 | Plan de contrôles de la fonction achats BNPP PF |
| - | GESTION ET CONTROLES DES CONTRATS D'ASSISTANCE EXTERIEURE |

| Référence | Intitulé |
|-----------|---|
| PF-PCA-3 | Plan de Contrôles de la continuité d'activité |

Procédures de contrôles des Ressources Humaines

| Référence | Intitulé |
|------------|---|
| RH-NP2-010 | Le plan de contrôles de la Fonction Ressources Humaines du Groupe BNP Paribas |

Procédures de contrôles de la Direction Commerciale et Marketing

| Référence | Intitulé |
|-----------|--|
| DCM.DDC.1 | Conformité Digitale suite au Sweep Internet - compliance des sites web |